

La « société de l'information » : glossaire critique

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION : Vous avez dit « société de l'information » ?	9
Une genèse	10
Une économie	19
Une problématique	27
QUESTIONNER LES MOTS	
Accès	39
Communauté	43
Communication	46
Différence, différenciation	48
Dispositif	50
Diversité culturelle	52
Domaine public	55
Droits de propriété littéraire et artistique	58
Éducation et complexité	61
Éducation aux médias et aux TIC	64
E-learning	67
Espace public de l'internet	73
Fracture numérique	75
Gouvernance de l'internet	80

Haut débit	85
Information	87
Informatique	92
Interopérabilité	94
Marché « global » et « Global corporation »	97
Médias	100
Médiation	105
Mondialisation	111
Normes	113
Processus	119
Réseau(x)	121
Sens	126
Société civile	129
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	134
Transparence	137
Usages Divina Frau-Meigs Anne-Marie Laulan	139
APPENDICE : le franglais du SMSI ou l'entre jeu de mots	145
Présentation des auteurs	153
Comité éditorial	161
Index des sigles	163

Avant-propos

Ce glossaire s'inscrit dans le processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), dont la première phase s'est tenue à Genève, du 10 au 12 décembre 2003, et dont la deuxième aura lieu à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005.

Dans le cadre de sa mission d'interface entre l'Organisation internationale qu'est l'UNESCO et les milieux français de la culture, des sciences, de l'éducation et de la communication, la Commission française pour l'UNESCO s'est mobilisée pour la préparation de cet événement international, participant à la fois aux préparatifs de l'UNESCO et à ceux de la France par l'organisation de colloques internationaux et de séminaires d'experts, la constitution de groupes de réflexion thématiques, l'élaboration de textes de position, la formulation de propositions, ou encore le suivi des négociations.

La Commission nationale a plus particulièrement centré ses activités et réflexions sur les questions liées à l'essence même du concept de société de l'information et aux contenus, de préférence aux « tuyaux ». Dès l'origine des travaux préparatoires, elle a fortement soutenu la prise en considération de la dimension humaine de la notion de société de l'information, vision qui contrastait avec l'approche techniciste et technocentrée initialement retenue pour aborder le Sommet mondial. Elle a défendu une conception globale de la société de l'information, incluant les aspects éthiques, éducatifs et culturels de la problématique, et tenant compte des enjeux liés à ces différents volets, qu'il s'agisse du respect de la liberté d'expression, de la vie privée, et plus généralement des droits de l'homme, de la diversité culturelle et linguistique, ou encore de l'éducation pour tous et de la formation à la maîtrise de l'information. Elle s'est efforcée de promouvoir ces principes clés ainsi qu'une approche multidimensionnelle de la société de l'information, à la fois multisectorielle, internationale et multipartenariale, abondant ainsi dans le sens de la réflexion et de l'action menées par l'UNESCO, notamment à travers la promotion du concept de « sociétés du savoir ». L'UNESCO explique ce choix sémantique comme étant le résultat d'une analyse consistant à poser avant toute autre question celle de l'objectif premier, à savoir du type de société dans laquelle nous souhaitons vivre, des valeurs essentielles sur lesquelles nous souhaitons qu'elle se fonde. La construction de sociétés du savoir correspond à une vision de la société de l'information ayant pour base l'universalité des droits de l'homme et délibérément orientée vers le développement durable, mettant en avant les notions de pluralisme, d'intégration, de participation et de solidarité.

Les textes adoptés à Genève en décembre 2003, tant la Déclaration de principes que le Plan d'action, rendent compte de l'évolution, au cours du processus préparatoire, du champ couvert par la « société de l'information » jusqu'à une acception très large traitant de la multitude des facettes de la notion

Ces difficultés à appréhender la notion de société de l'information ont révélé une certaine confusion terminologique et conceptuelle. C'est dans ce contexte, marqué par l'omniprésence dans les débats d'une expression floue et de termes prétendument consensuels dont les représentations varient selon les acteurs et leurs intérêts, que les membres du Comité information et communication de la Commission nationale ont décidé de constituer, un groupe de réflexion sur ce thème. Il s'agissait pour les participants de clarifier la définition et les enjeux de la société de l'information par la conduite d'une réflexion collective sur la notion dans sa globalité et sa complexité.

Le groupe de travail s'est donné pour objectif l'élaboration d'un glossaire critique sur la société de l'information, sur le contenu et les implications d'une telle formule, où la société se définirait (ou prétendrait se définir) par l'information. Pour cela, les auteurs du glossaire se sont efforcés de dissiper l'apparente évidence de cette définition, de situer l'expression et ses usages, de prendre quelques précautions vis-à-vis des notions qu'elle mobilise, d'interroger son statut et sa teneur, et de décrire les enjeux qu'elle soulève. Ils se sont également employés à évoquer la façon dont divers acteurs sociaux, politiques, économiques s'emparent de ce qui est devenu une sorte de figure imposée du débat international pour y faire prévaloir des intérêts ou pour y défendre des valeurs et des principes.

Ce glossaire se propose ainsi, d'une part, d'appréhender des termes fréquemment utilisés dans le discours sur la société de l'information pour faire émerger, de leur apparente clarté ou évidence, la diversité des approches dont ils font l'objet. D'autre part, il présente des termes, dépourvus d'ambiguïté, qui permettent d'identifier et d'aborder les différents types de questions qui se posent.

Il est le fruit d'un projet et d'un travail collectifs. L'introduction sur la « société de l'information » a donné lieu à une rédaction commune permettant de croiser et de synthétiser les réflexions sur une notion au cœur de l'entreprise du glossaire critique. La signature des textes permet au lecteur de situer le point de vue à partir duquel l'auteur se place pour développer son analyse. Certains termes sont traités par plusieurs auteurs illustrant la diversité des approches possibles.

Cet ouvrage vise à partager le plus largement possible les analyses du groupe de travail, à contribuer à une meilleure prise de conscience des enjeux économiques, politiques, sociaux, culturels, qui sont énoncés ou sous-jacents dans le discours, et surtout à susciter une réflexion critique sur

les mots et la représentation que l'on s'en fait, ainsi qu'un débat ouvert autour d'un sujet qui, par ses implications, concerne chaque citoyen.

En somme, une telle publication s'inscrit dans un processus de longue durée qui est celui de la compréhension des phénomènes caractérisant la période de mutation actuelle et de l'impact du développement des technologies de l'information et de la communication sur l'organisation, le fonctionnement et les valeurs de notre société.

Ce glossaire critique ne prétend pas couvrir de manière exhaustive le large champ de la société de l'information en procédant à un inventaire des notions de ce domaine et en les présentant sous la forme d'une nomenclature organisée. Le terme « glossaire » renvoie à l'usage de la langue et celui de « critique » est une invitation à la réflexion et au dialogue.

Jean Favier

Président de la Commission française pour l'UNESCO

Membre de l'Institut

Introduction

Vous avez dit « société de l'information » ?

L'expression « société de l'information », quoique déjà présente dans la théorie économique de la « société postindustrielle » des années 70, a fait florès à partir du moment où elle a reprise dans les discours officiels du monde politico-économique, c'est-à-dire au milieu des années 90. Issue du programme du gouvernement américain de « National Information Infrastructure », requalifié en « Global Information Infrastructure » par son promoteur Al Gore, elle a rapidement traversé l'Atlantique pour inspirer les politiques de développement de l'Union européenne, jusqu'à la création d'une Direction générale de la Commission précisément baptisée « Politique industrielle et société de l'information » et au lancement d'un ambitieux programme « e-Europe » (« e » comme « électronique »). Plus largement, la « société de l'information » (ou ses avatars « la société en réseaux », « la société de la connaissance ») est devenue une notion-outil que les gouvernants et les relais médiatiques proposent comme horizon mondial du XXIe siècle, « nécessairement » plus fertile, plus solidaire, plus démocratique.

L'expression « société de l'information », comme celle de « société industrielle », recouvre tout à la fois des innovations techniques, des contenus, des pratiques et des programmes d'action publique et privée. Dans « la société de l'information », on peut repérer une double imposition : celle des techniques médiatiques qui enserrent toutes nos activités dans un réseau de plus en plus dense ; celle de l'économie de l'immatériel où la connaissance est avant tout facteur d'efficacité et de performance. La raison instrumentale est au cœur de cet univers, bien que ses effets sociaux et culturels dépendent moins des infrastructures et des outils que des usages qui en sont faits. Toute technologie étant ambivalente, les fantasmes induits par l'avènement programmé de la « société de l'information » oscillent entre globalisation et balkanisation, intelligence collective et hyper-individualisme, libération et exclusion, créativité et uniformisation, etc. Qu'en est-il réellement ?

Dans cette introduction générale, nous proposons quelques éléments de réponse, en tout cas quelques éclaircissements. Nous avons pour ce faire retenu trois approches complémentaires de la notion (ou pseudo-notion) de « société de l'information » : nous rappelons comment elle a acquis graduellement la place qu'elle occupe aujourd'hui (« une genèse »), avant

de porter un regard sur quelques-uns des enjeux économiques qu'elle soulève (« une économie »), pour finalement approfondir des questionnements sous-jacents au débat actuel (« une problématique »). Il s'agit de montrer combien est complexe l'espace dans lequel le débat se déploie aujourd'hui et de contribuer à en dévoiler certains aspects méconnus.

Une genèse

Une redéfinition multiple

Si elle est devenue aujourd'hui, comme on va le montrer, un lieu commun de la politique, déclinée en divers dispositifs (livres blancs, programmes d'action, labels, programmes de recherche, sommets, slogans d'institutions, etc.), l'expression « société de l'information » a déjà circulé dans plusieurs lieux de discours, notamment dans l'institution scientifique et technique. Elle a été revendiquée dans les années 70 dans un cadre précis, celui d'une théorie économique de la société postindustrielle, selon laquelle la richesse des nations reposerait désormais moins sur la possession du capital que sur l'aptitude à l'innovation. C'est à ce moment que le couple de termes « information society » se fixe, là où jusqu'alors on parlait plus volontiers de « société de communication ».

Déjà, les théoriciens de cette société, dite aussi « postindustrielle » ou « société programmée » (plusieurs expressions se concurrencent régulièrement dans ce contexte intellectuel), évoquent un basculement radical vers une société autre : cette idée d'une altérité politique radicale est sans doute ce qui va se conserver le plus nettement au fil des métamorphoses incessantes de l'expression et de ses régimes.

Toutefois, l'expression n'est ni fixée ni rigide à ce moment. Il est intéressant de noter que Daniel Bell – économiste qui est systématiquement invoqué comme référence d'une définition conceptuelle de l'« information society » – pose l'expression « société d'information » (« information society ») en équivalence avec beaucoup d'autres, comme « société de savoir » (« knowledge society »). Autant de formules possibles qui, selon lui « expriment bien un aspect frappant de la réalité qui prend forme sous nos yeux » ¹, mais qu'il écartera finalement pour préférer l'idée de « société postindustrielle » qu'il juge moins indécise. Il faut bien comprendre que l'information reçoit, dans ce contexte économique, une définition très particulière et bien insuffisante pour rendre compte de l'ensemble des phénomènes culturels et sociaux. Il s'agit d'un moyen de formaliser les asymétries (les positions de maîtrise différente des informations permettant aux

^{1.} Bell Daniel, Vers la société postindustrielle : une tentative de prévision sociale, Paris, Laffont, 1976.

acteurs économiques de prendre des décisions sur leur stratégie) au sein d'un marché où celui qui crée de nouveaux produits ou de nouveaux procédés acquiert un avantage concurrentiel. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette théorie, très formalisée et très réductrice, est largement critiquée aujourd'hui en économie, où elle a perdu beaucoup de son influence.

Il serait toutefois erroné de voir dans le succès actuel de l'idée d'une société de l'information une simple application des théories économiques postindustrielles. Celles-ci ont apporté un concours essentiel pour rendre la formule, en elle-même confuse, relativement célèbre; mais l'idéologie sur laquelle repose ce modèle économique puise beaucoup plus profond dans l'histoire intellectuelle et elle n'occuperait pas aujourd'hui le devant de la scène si elle n'avait été relayée et reformulée dans de nombreux contextes sociaux et idéologiques différents.

Si le projet de transformer la société et la culture par une circulation plus fluide et plus transparente des idées est très ancienne (il est par exemple formulé de facon très complète dans l'œuvre de l'encyclopédiste Condorcet). il revient au mathématicien Norbert Wiener de l'avoir développé explicitement en termes de gestion de l'information (sans d'ailleurs donner à son modèle politique le nom de « société de l'information ») dans son ouvrage Cybernetics or Control and Communication in the Animal and the Machine. Dès 1940, ce théoricien évoque la « société de la communication » vue comme une alternative à l'organisation sociale et politique existante. « L'information, écrit-il, est ainsi le nom du contenu de notre échange avec le monde extérieur pendant que nous nous ajustons à celui-ci et que nous lui faisons subir le processus de cette adaptation » ¹. Cette définition est à rapprocher du concept de réseau mobilisé par Saint-Simon dans un sens politique, lui-même héritier du modèle de Condorcet précédemment cité et plus généralement des idéaux de langue parfaite de l'âge classique. Cet imaginaire de la société comme un réseau d'informations, étayé par une conception transparente du rapport entre le langage et le réel, est celui qui guidera, en France, la rédaction de rapports politiques ou technocratiques, comme le célèbre Rapport sur l'informatisation de la société ² de Simon Nora et Alain Minc, texte dans lequel ces deux auteurs dessinent, à travers l'imbrication croissante des ordinateurs et des télécommunications, un avenir nouveau, celui d'une société où l'information prend de plus en plus de place et s'associe étroitement au pouvoir.

Il est essentiel de souligner qu'à partir de là l'expression « société de l'information », peu à peu singularisée en « la société de l'information », cesse d'être simplement une notion scientifique ou technique pour envahir peu à peu des espaces de discours de plus en plus vastes. Dès les années 70,

^{1.} Wiener Norbert, Cybernétique et société, Paris, UGE, 1971 [1950], p. 291.

^{2.} Paris, La Documentation française, 1998.

Joseph Carl Robnett Licklider, qui dirigea la première équipe de recherche sur l'informatique communicante au sein du département américain de la Défense, écrivait : « Mettre entre les mains des gens le pouvoir de l'ordinateur est essentiel à la réalisation d'un avenir où les citoyens soient en majorité informés du processus de décision et y soient intéressés et impliqués » 1.

Puis, au fil des années 90 notamment, un ensemble d'emplois publics de la notion de « société de l'information » à la fois étroitement reliés entre eux et considérablement diversifiés dans leur sens et leur statut participe à une sorte de quadrillage intellectuel : les grandes annonces politiques rencontrent le discours des idéologues du réseau en même temps que celui des divers industriels qui s'emploient à transformer en projet technico-commercial d'équipements et d'infrastructures ce qui était une conception de la société et de l'économie. Il est évidemment très efficace d'obtenir des agréments et des légitimations politiques pour un marché d'une étendue considérable (on rappellera ici que le propriétaire de logiciels Bill Gates est la première fortune du monde), où la coopération se mêle à la concurrence internationale, en le définissant comme un concours au progrès social et au bien-être culturel de l'humanité.

Une imposition progressive: l'expression politique d'un « grand projet »

La « National Information Infrastructure » 2 (NII)

Parti des États-Unis sous l'expression « National Information Infrastructure » précisée en « autoroutes de l'information », le discours est à l'origine porté par une ambition de redéploiement industriel. En 1991, le sénateur Al Gore propose une « autoroute nationale de données » pour relier les centres de recherche d'excellence en informatique (en référence au « new deal » de Roosevelt après la crise de 1929, lors duquel son père avait été le promoteur de l'équipement autoroutier du pays) ; en 1992 lors de la campagne présidentielle, il étend le projet, allant au-delà du milieu de la higher education pour envisager la « stimulation de toute l'économie US » ; une fois élu vice-président de Clinton, il en fait une composante-clé de la politique économique de l'administration démocrate.

Cette initiative gouvernementale engage un programme coordonné d'amélioration de l'accès de tous aux données publiques (en avril 1993, par exemple, le représentant Boucher fait voter un amendement en faveur du raccordement de toutes les écoles, bibliothèques et municipalités à l'internet). Mais dès le départ un rôle actif est confié au secteur privé. C'est un

^{1. «} Computer power to the people is essential to the realization of a future in which most citizens are informed about, and interested and involved in the process of government ».

^{2.} L'infrastrure nationale de l'information.

consortium industriel qui a proposé le concept de NII (*National Information Infrastructure*), « réseau numérique à large bande destiné à relier, outre les universités et l'administration, tous les bureaux et tous les foyers ».

Le 15 septembre 1993, Al Gore et le secrétaire d'État au Commerce annoncent leur programme destiné à édifier une infrastructure nationale d'information capable de « déclencher une révolution de l'information qui changera pour toujours la façon dont les gens vivent, travaillent et communiquent les uns avec les autres ». L'appellation NII désigne très concrètement la convergence des filières télécommunications/technologies de l'information/industries du loisir et de tous les supports existants : câble, téléphone, satellite, hertzien, avec le souci d'améliorer leurs capacités et leur organisation (accès, cryptage, hauts débits...).

La méthode est énoncée par Clinton dès cette date : « Fournir un environnement réglementaire par lequel le secteur privé se sentirait encouragé à faire les investissements nécessaires pour construire le réseau national d'information dont le pays a besoin pour gagner la compétition du XXIe siècle ». L'action gouvernementale ambitionne de bouleverser le cadre réglementaire qui date de 1934 pour supprimer toutes les barrières à la concurrence dans les industries concernées. (sur le territoire des États-Unis, évidemment...).

C'est aux représentants de l'industrie américaine que Al Gore tient, le 11 janvier 1994, un discours quasi prophétique : « Nous faisons le rêve d'une forme différente de super autoroute de l'information, une superautoroute capable de sauver des vies, de créer des emplois et de donner la chance à chaque Américain, jeune et vieux, d'accéder à la meilleure éducation disponible » ¹. Allant « à la rencontre des besoins d'information des citoyens », le défi se veut à la fois économique et social. D'où, au cœur des grands principes de la NII, d'une part l'encouragement à l'investissement privé, la promotion de la concurrence et la volonté d'assurer la flexibilité de la réglementation pour l'adapter aux évolutions technologiques, d'autre part le souci de l'accès universel, l'accent étant mis sur les secteurs de l'éducation et de la santé et le désir d'améliorer la vie démocratique.

Une *Task Force* mise en place fin 1994 travaille donc dans quatre directions: les applications, l'information, les technologies (*software*, *hardware* et réseaux) et le financement de tout cela. Les partenaires sont aussi bien l'administration (le gouvernement et les agences fédérales), les entreprises (qui ont besoin de s'entendre pour développer le marché) que les consommateurs (y compris leurs organisations de défense de la vie privée, de la sécurité, de la propriété intellectuelle, etc.).

^{1. «} We have a dream for a different kind of superhighway, an information superhighway that can save lives, create jobs and give every American, young and old, the chance for the best education available to anyone everywhere ».

Le passage de la « National » à la « Global Information Infrastructure » 1 (GII)

Dans une allocution prononcée devant la conférence de l'UIT à Buenos Aires, le 21 mars 1994, Al Gore recourt à nouveau à une tonalité prophétique : « Nous avons aujourd'hui à portée de mains les moyens techniques et économiques de rassembler toutes les communautés du monde, nous pouvons enfin créer un réseau d'information planétaire qui transmet messages et images à la vitesse de la lumière depuis les plus grandes villes jusqu'aux plus petits villages de tous les continents [...] des réseaux d'intelligence distribuée qui encerclent le globe ² grâce à la coopération de tous les gouvernements et de tous les peuples [...]. Chaque lien que nous créons renforce ceux de la liberté et de la démocratie dans le monde entier ; en ouvrant les marchés nous ouvrons des voies de communication ; en ouvrant des voies de communication, nous ouvrons les esprits [...] je vois un nouvel âge athénien de la démocratie se forger dans les forums que créera la GII ».

Comme l'a analysé Armand Mattelart ³, il y a là un curieux mélange des genres entre géopolitique et géo-économie, relents caritatifs et promotion du modèle capitaliste. L'auteur souligne aussi que les visées démocratiques ont vite été gommées ; lors du sommet du G7 à Bruxelles en février 1995, Al Gore évoque dès le titre de son intervention la « Promesse d'un nouvel ordre mondial de l'information ».

Après les États-Unis, l'Europe

Suite à l'initiative américaine, les principaux pays industrialisés ont réagi rapidement. Au Japon, par exemple, le Conseil des télécommunications, mis en place en mars 1993, recommande un ensemble de mesures visant au déploiement massif et accéléré des autoroutes de l'information pour qu'en 2010 tous les foyers du pays y aient accès. Le président de la Commission européenne, Jacques Delors, rend public en janvier 1994 un « Livre blanc » *Croissance, compétitivité, emploi* qui place la « société de l'information » au cœur des défis et des pistes pour entrer dans le XXI^e siècle. Le commissaire Martin Bangemann est chargé de faire des propositions concrètes ; son rapport sur *L'Europe et la société de l'information planétaire*, bouclé en mai 1994, sera approuvé en juin de la même année au Sommet européen de Corfou.

^{1.} Le passage de l'infrastructure nationale de l'information à l'infrastructure mondiale de l'information.

^{2.} C'est mot pour mot la reprise d'une formule de Prosper Enfantin, disciple de Saint-Simon.

^{3.} Histoire de l'utopie planétaire – de la cité prophétique à la société globale, Paris, La Découverte, 1999, pp. 364 à 367.

Le « Livre blanc »

Il aborde le sujet par une double entrée technique (dématérialisation de l'économie, domination des services, détention et circulation de l'information comme ressource stratégique) et financière (interdépendance des marchés via la libération des mouvements de capitaux associée aux NTIC). La « société de l'information » (l'expression apparaît en p. 10) est vue comme la conséquence de la décentralisation de l'économie, dont le corollaire est « la communication et le partage de l'information et du savoir ». Un objectif est fixé : la création de 15 millions d'emplois en Europe d'ici la fin du siècle et, tout en reconnaissant l'avance des États-Unis, le « Libre blanc » assure que « la dimension européenne donnerait à la société de l'information ses meilleures chances » et qu'« il s'agit du déclin ou de la survie de l'Europe ». L'accélération de la mise en place des autoroutes de l'information (c'est-à-dire des réseaux de communication à large bande) constitue le premier des axes de développement; il repose sur le partenariat publicprivé et vise à développer, outre les infrastructures, les services et applications qui leur sont associés.

Le plan d'action s'articule ainsi autour de cinq priorités : diffuser l'exploitation des technologies de l'information (par des expérimentations associant les utilisateurs), doter l'Europe de services de base transeuropéens (réseaux large bande interopérable, comparés aux réseaux de transports physiques ou de transports d'énergie), poursuivre la mise en place d'un cadre réglementaire adapté, développer la formation aux nouvelles technologies, renforcer les performances technologiques et industrielles (R-D et négociations commerciales internationales).

La notion même d'« applications » (télé-services, télé-éducation, télé-médecine, télé-travail, etc.), que l'on retrouve dans les actions-clés du quatrième et du cinquième programme-cadre de recherche-développement de l'Union européenne, tend à prouver que la « société de l'information » est en fait d'abord une « société des technologies de l'information ». Nous y reviendrons un peu plus loin. La question est bien de permettre l'éclosion de nouveaux marchés de services, générateurs de croissance, d'emploi et *de facto* de bien-être, y compris en faisant passer aux marchés un certain nombre de services publics – avec les réserves suivantes : veiller à ce que cela se traduise par une diminution des coûts pour l'usager, éviter les effets sociaux négatifs et tenir compte des particularités européennes.

La *Task Force* dont la création constitue l'une des recommandations finales du « Livre blanc » doit rendre un rapport sous trois mois. Pari tenu : ce qui prouve que le travail était déjà bien avancé...

Le rapport dit Bangemann

Dans son préambule, « ce rapport enjoint à l'Union européenne de se fier aux mécanismes du marché pour nous emporter dans l'âge de l'information ». Le projet est politique : « une société de l'information est un moyen

d'accomplir bon nombre des objectifs de l'Union européenne [...] elle a le potentiel nécessaire pour améliorer la qualité de vie des citoyens européens, l'efficience de notre organisation sociale et économique et renforcer notre cohésion ». Cette formulation tonique est induite par l'approche « libérale » de la mise en musique du « Livre blanc ». Il faut aller vite, car « premiers arrivés, premiers servis » — d'où un abondant recours aux comparaisons avec les États-Unis pour pointer le retard européen. « L'attention politique est trop intermittente. Le secteur privé attend un nouveau signe » ¹.

Les bénéficiaires du rapport sont désignés comme suit : les citoyens et consommateurs, les créateurs de contenus, les régions d'Europe, les gouvernements et administrations, les entreprises, les opérateurs de télécoms, les industriels et vendeurs d'équipements et de logiciels (dans l'ordre).

La clé du succès se trouve dans la libéralisation complète du cadre réglementaire des télécommunications en Europe, pour « encourager une mentalité entrepreneuriale qui permette l'émergence de secteurs économiques dynamiques, développer une approche commune de la régulation, prendre dix initiatives pour construire la société de l'information ». Mention importante : il n'est pas besoin de faire appel aux fonds publics, pas question de dirigisme ou de protectionnisme : « Le marché conduira ». La première tâche des gouvernements est de sauvegarder la concurrence pour que la croissance soit tirée par la demande. (cf. le titre du chapitre 2 : « Une révolution tirée par le marché ») avec la fin des monopoles étatiques, un minimum de réglementation et un maximum d'interconnexion et d'interopérabilité.

Néanmoins « tout en se fiant à la nécessité de libérer les forces du marché, on sait que l'accroissement de la concurrence ne produira pas de luimême, ou trop lentement, la masse critique susceptible de tirer l'investissement vers de nouveaux produits et services. Nous pouvons seulement créer un cercle vertueux d'offre et de demande en faisant tester des applications par le marché ».

Les dix domaines d'applications requis sont : le télétravail, l'enseignement à distance, le réseau scientifique, les services télématiques pour les PME, le management du trafic routier, le contrôle du trafic aérien, les réseaux de santé, les télé-procédures, les réseaux transeuropéens d'administration publique, les villes numériques. Pour chaque domaine, le rapport Bangemann liste ce qu'il faut faire, qui doit le faire, qui y gagne, quelles sont les conséquences à surveiller, quel objectif peut être atteint à court terme.

Lors d'une conférence à Stockholm, le 27 mai 1997, Martin Bangemann rappelle « le scepticisme et la résistance » d'il y a quelques années et se réjouit d'avoir mené à bien une « mission impossible » : « aujourd'hui,

^{1. «} Political attention is too intermittent. The private sector expects a new signal ».

avec la libéralisation programmée des télécoms, l'industrie a toute la marge de manœuvre nécessaire pour faire avancer les technologies de l'information et les nouveaux services ».

Il insiste à nouveau sur le fait que « le développement de la société de l'information est une question d'applications » et ajoute « dans un contexte global, – G7, PECO et PVD – mais aussi local et régional, avec des initiatives bottom up ¹ ». Il assure que l'Europe se distingue des États-Unis dans sa démarche : « Nous nous préoccupons des défis sociaux du changement (conditions de travail et de formation, administration publique et organisation des entreprises, évolution de la démocratie) [...] pas seulement de ses aspects techniques ». Et il évoque l'importance des actions de sensibilisation et promotion financées par la Commission (cf. les NetDays pour le milieu scolaire ou les sites web spécialisés de la Commission) – actions que les États doivent relayer : « Le gouvernement peut lui aussi pousser à l'usage des communications électroniques par les entreprises et les citoyens » (entre autres exemples, c'est l'organisation de la Fête de l'internet en France, avec des subventions publiques).

Les enjeux sociaux et sociétaux

D'autres voix cependant s'élèvent, qui énoncent des points de vue moins triomphalistes. La Commission cherche aussi à les entendre. D'où la mise en place mi-1995 d'un groupe d'experts de haut niveau ² présidé par Luc Sœte (fondateur du laboratoire MERIT à l'université de Maastricht). Ce groupe publie un rapport intérimaire en janvier 1996, intitulé *Construire la société de l'information pour nous tous*. L'avant-propos du Commissaire Flynn (direction générale V) prend la peine de signaler que « *les travaux de ce groupe font partie intégrante du plan d'action de la Commission sur la société de l'information* » et de rappeler que les TIC ont des potentialités négatives comme positives.

En introduction au rapport, on peut lire : « Dans notre vision d'une future société de l'information, nous accordons un rôle central à l'enrichissement sociétal [...] toutes les opportunités qui s'ouvrent pour une nouvelle croissance, un haut niveau de bien-être et de qualité de vie dépendent de la congruence entre les dimensions technologiques, économiques et sociales de la société de l'information [...] aucune issue n'est prédéterminée, l'adoption sociale des NTIC doit requérir autant d'attention et d'analyses que le secteur industriel et commercial [...] elle doit être fondée sur le débat politique [...] nous estimons que la Commission n'a pas porté assez d'intérêt à cet aspect des choses ».

^{1.} De la base vers le sommet.

^{2.} Pour le monde académique : Christopher Freeman, Manuel Castells, Rocha Trindade, Isabelle Pailliart ou encore Yves Lasfargue, pour le monde de l'entreprise.

En s'attardant sur quatre domaines (emploi, culture, communauté de vie et politique), le rapport affirme : « Il y aura plusieurs modèles de société de l'information comme il y a eu plusieurs modèles de société industrielle... La société de l'information européenne doit mettre l'accent sur la solidarité active : aider à la création d'une learning society où les gens contrôlent l'information et non l'inverse, où les activités humaines ne s'immergent pas à l'excès dans la réalité virtuelle, où les changements dans le monde du travail ne coûtent pas trop cher à certains [...] en termes politiques, reconnaître qu'il faut adapter la société de l'information aux besoins des gens et non pas attendre qu'ils s'y adaptent ».

Et la France?

C'est justement le mot « solidaire » qui qualifie le sens donné par Lionel Jospin à l'entrée de la France dans la société de l'information, dont le discours d'Hourtin du 25 août 1997 (cf. infra) se veut un moment fondateur.

Mais il y eut des prémisses : en février 1994, le Premier ministre, Édouard Balladur, avait confié à l'ancien directeur des PTT, fondateur du minitel, Gérard Théry, une mission de réflexion prospective dont sortira le rapport sur *Les autoroutes de l'information*, (La Documentation française, octobre 1994). Parallèlement le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire (Charles Pasqua à cette date) commande au directeur de la stratégie de Bull, Thierry Breton, un rapport sur les télé-services. Le Commissariat général du Plan se motive sur le sujet et édite en 1996 le rapport Miléo *Les réseaux de la société de l'information*.

En introduction de la session d'août 1997 de l'université de la communication d'Hourtin, Lionel Jospin assure qu'« au-delà de sa dimension technique, l'émergence d'une société de l'information représente un défi politique ». Il décline ensuite ce défi : un enjeu décisif pour l'avenir, vue la généralisation des TIC, la rapidité d'évolution et la mondialisation des flux d'information. Puis il développe le propos en projet : un engagement affirmé et soutenu du gouvernement est nécessaire, les acteurs le réclament même aux États-Unis, un débat public doit s'engager car la société de l'information sera ce que nous déciderons d'en faire, l'efficacité repose sur le choix de priorités qui apportent plus d'accès au savoir et à la culture, plus d'emplois et de croissance, plus de transparence et un meilleur service public, plus de démocratie et de liberté.

Le tout est assorti de plusieurs annonces qui forment le début d'un programme : France Telecom doit faire migrer le minitel vers l'internet, un comité interministériel de coordination est créé, des actions sont prévues pour l'éducation et la culture, la cryptographie, les télé-procédures, les modalités de régulation du secteur, le toilettage de la loi « informatique et libertés » (qui date déjà de 1978).

En janvier 1998, la mise en musique est parachevée dans la présentation du PAGSI (Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information) qui présente l'enjeu (construire une société de l'information solidaire), les six chantiers prioritaires, la méthode et la mise en œuvre (à base de coordination administrative et de débat public).

Le 26 août 1999, toujours à Hourtin, c'est le lancement de la « deuxième étape » (terme générique employé pour l'action du gouvernement Jospin).

Le discours commence par un bilan quantitatif (les ventes d'ordinateurs ont dépassé celles des récepteurs de télévision, 6 milliards de francs ont été consacrés au programme, etc.). Il insiste sur le « caractère exemplaire de ce que peut être le rôle d'un État moderne dans une économie de marché ». Il présente les axes du travail à venir : le passage électronique à l'an 2000, la lutte contre les nouvelles formes de criminalité, l'adaptation du droit (pour garantir la liberté de communication tout en sécurisant les contenus et protégeant les droits d'auteurs). Le chantier législatif et réflexif est appelé à se renforcer.

À son arrivée à Matignon, Jean-Pierre Raffarin s'inscrira dans la continuité en lançant le plan ReSO 2007.

Au terme de cet historique, on a vu naître, croître et se répandre la notion de « société de l'information » à partir d'un projet gouvernemental américain d'infrastructure d'information. La règle du jeu semble mondialement admise (de la Grande-Bretagne à la Corée), experts et décideurs ont fixé le cap. C'est l'affaire des entreprises que de créer les réseaux et les services, celle des États de faciliter l'appropriation rapide et équitable des nouveaux usages et de veiller aux libertés comme à la sécurité. Mais on risque d'être frustré quant aux enjeux sociaux et démocratiques si l'on s'en tient à la mesure de la bande passante ou du PNB, au catalogue prosaïque des modalités de télé-vie ou aux déclarations de bonne volonté des entreprises et des politiques.

D'où la nécessité impérieuse de penser, comprendre et maîtriser le concept que l'on nous propose – que l'on nous impose.

L'un des aspects de cet ouvrage consiste à regarder de plus près la nature des enjeux économiques qui sont sous-jacents au débat.

Une économie

Sans pouvoir traiter ici de l'ensemble des enjeux économiques – plus développés dans les publications indiquées en bibliographie – nous avons souhaité signaler certaines pistes qui permettent une lecture lucide des débats pour identifier, derrière les valeurs sincèrement défendues ou plus hypocritement mises en avant, les stratégies des acteurs.

Pour ce faire, il nous a semblé nécessaire d'aborder d'une façon générale une économie des médias, conformément à l'hypothèse que les « nouvelles technologies » sont pour l'essentiel des instruments nouveaux de médiatisation de la communication et qu'à ce titre elles ne peuvent être abstraites d'une économie générale de l'univers médiatique.

L'économie des TIC ne peut se définir par les formules faciles de la « nouvelle économie » ou de la « bulle internet », et ceci parce qu'elle n'est pas un « monde virtuel » qui pourrait être opposé au monde réel, mais une partie de l'économie réelle. Il est d'ailleurs nécessaire de la situer par rapport à un mouvement plus large d'industrialisation des contenus.

Même si nous nous sommes contentés, dans le volume nécessairement limité de cette introduction, de ces trois approches essentielles (médias, télécommunication, industries culturelles) il serait également nécessaire d'étudier de près d'autres pans de l'économie, comme l'innovation informatique, les logiciels, l'édition électronique, le « *e-learning* », qui sont abordés dans certains des articles du glossaire.

Économie des médias, des TIC et de la convergence

Pendant longtemps, le mot « *information* » relevait davantage de phénomènes politiques, sociaux et culturels, relatifs à la liberté d'expression. La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 en constitue une profonde racine tout comme la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948.

Avec l'industrialisation de la presse, puis des médias audiovisuels et des TIC, les notions courantes de « produit », de « bien », de « marchandise », de « rentabilité », etc. n'ont pu se fonder sur cette seule référence. Ainsi, s'est instaurée une incommunicabilité entre éditeurs, financiers ou investisseurs et journalistes et autres producteurs de contenus cherchant à justifier leurs activités indépendamment des entreprises qui les emploient. Ce conflit fondamental pose un antagonisme entre mission d'intérêt général et intérêt strict de l'entreprise. Certains États, ralliés à la « mission » défendue par la presse, puis par les grands médias, à savoir former des citoyens éclairés au sein des démocraties, ont accordé des avantages spécifiques aux entreprises médiatiques. Ils ont ainsi tenu à montrer que l'information et la

culture en général ne peuvent être une activité placée sur le seul registre de l'économie marchande.

De nos jours le dilemme ne peut plus être posé dans des termes simples. Il se retrouve dans les débats relatifs aux droits d'auteurs, au rapprochement des médias *via* l'internet, aux questions éthiques. L'évolution consistant à faire de l'information-animation-distraction, que les Américains appellent l'*infotainment*, n'en est pas moins une hybridation ou un métissage d'un genre initial. De même, l'innovation technique entraîne des transformations dans les manières de produire et de diffuser les contenus et de les diffuser, modifiant les rapports sociaux, les relations, les leurs statuts.

Les perspectives du multimédia ¹, se présentent donc sous des facettes multiples. Née de l'essor des TIC et de leurs usages hors conventions établies, la « nouvelle économie » ne constitue pas pour autant une discipline à caractère scientifique. En fondant son argumentation pour une « sous-discipline » de l'économie, « l'économie de la connaissance », Dominique Foray pointe l'importance des mutations dans les usages créés par les TIC : amplification des « externalités des savoirs », innovation, recherche et développement etc. Toutefois, il prend garde de distinguer la connaissance – comme « capacité cognitive » pouvant générer de nouvelles connaissances ou « savoirs » – de l'information. Considérée comme un ensemble de « données formatées et structurées, d'une certaine façon inertes ou inactives, ne pouvant par elles-mêmes engendrer de nouvelles informations », cette dernière est à la fois un « bien indivisible » par nature et un « bien public », dans la mesure où, une fois produite, son coût d'usage est faible, voire nul ².

L'essor des moyens de communication de masse dans le double mouvement vers la globalisation et la proximité, leur place croissante dans l'économie des États, entraînent la modification de leurs infrastructures, la concentration de leurs capitaux, leur organisation en groupes, la multiplication des acteurs. Cette évolution, récente au regard de l'histoire des médias depuis l'ère industrielle, a été permise ou facilitée par le mouvement de déréglementation et d'ouverture à la concurrence qui a marqué l'économie américaine et britannique dans les années 80. Avec son extension, la déréglementation s'est traduite par une pression concurrentielle accrue dans les différents secteurs des médias.

^{1.} Le multimédia – produit de la numérisation et de la convergence des technologies des télécommunications et de l'informatique – désigne tout support médiatique qui rassemble écrit, image fixe ou animée et son et qui assure une interactivité entre l'offreur de services ou d'informations et le demandeur.

^{2.} Forray Dominique, *L'économie de la connaissance*, La Découverte, Paris, 2000, pp. 8-10. On relèvera que la définition du « bien public » débattue chez les économistes ne saurait être cantonnée dans sa définition courante de « bien produit par le secteur public ». Il s'agit d'un bien qui, mis à la disposition d'un seul, l'est en même temps de tous. La notion revient dans le débat à propos de « la société de l'information » sans être nouvelle pour des éditeurs d'une autre génération, comme l'indique le titre du quotidien *Le Bien Public* (Dijon).

Mathien Michel, Économie générale des médias, Paris, Ellipses, 2003, pp. 9. ss.

La vague de fusions-acquisitions résulte également du rapprochement des technologies depuis le début de la période des déréglementations nationales. L'informatique a rendu possible la complémentarité des modes de communication grâce à la numérisation de tout signal et à la compression des données. Les techniques permettent d'accroître les capacités de stockage et la qualité de reproduction et de diffusion des informations. L'offre de produits culturels conquiert chaque jour des publics nouveaux. Censé pouvoir entrer en relation avec n'importe qui, n'importe où, n'importe quand et quand il veut par l'intermédiaire des « médias » de son choix, l'individu est l'objet d'une offre considérable de « produits médiatiques ». Les débats sur l'évolution des médias, l'information, les « biens culturels » touchent au rôle de l'information publique et de la culture dans la société, confrontée à la suppression des frontières établies par les États-Nations pour les produits transportés par les ondes.

Résultant d'alliances largement motivées par les innovations projetées par et autour de l'internet, les « groupes-médias » ont affiché leur but : faire converger contenus et contenants. Ils se « mondialisent » et organisent leurs réseaux autour d'une société-mère. La sphère financière est déterminante dans les choix stratégiques. Américains pour l'essentiel, les investisseurs ont fait le pari d'une vision de la modernité dans les domaines de la communication dans toutes ses dimensions techniques et engagé des stratégies de concentrations verticales intégrant programmation, production de programmes et distribution à l'instar du Groupe Disney (avec ABC Network, Disney Channel, Walt Disney Pictures...), ou horizontales reliant des activités a priori disparates comme le câble, les télécommunications, l'audiovisuel, voire la presse à l'instar d'AOL Time Warner, de Vivendi Universal via son pôle presse Vivendi Universal Publishing, ou de Bertelsmann. La presse n'a pas échappé à ce mouvement et longtemps sous-investie, elle a bénéficié de nombreuses opérations de capitalisation. Fin 2000, la logique financière spéculative a conduit à l'effondrement des valeurs de la « nouvelle économie » ou « bulle des TIC », engendré des révisions à la baisse des perspectives de développement, des restructurations au sein des groupes etc.

Dans cet élan, la convergence est devenue synonyme d'un modèle de développement dans lequel la concentration des contenants, des contenus et du marché des abonnés, permet de créer de la valeur – quand ce n'est pas la masse des abonnés qui, en elle-même, en représente le fondement essentiel ¹. Elle traduit la fusion de deux types d'activités industrielles par la jonction de deux types d'économie, celle des « prototypes » ou des œuvres originales de l'esprit et celle des « compteurs » représentée par les abonnés payant des services à caractère culturel ², à l'instar de la facturation d'une consommation d'eau ou d'électricité dans l'économie des biens collectifs.

^{1. «} Opérateurs historiques » et l'essor des appareils mobiles.

^{2.} Musso Pierre, « Vivendi Universal : le nouveau champion du capitalisme », *Annuaire français des relations internationales*, volume 3, Bruxelles-Paris, Bruylant, 2002, pp. 785-806.

Économie des télécommunications

L'un des éléments essentiels de ce nouveau paysage économique est le développement des infrastructures, produits et services des télécommunications, dont le poids se marque par le fait que le Sommet mondial est placé sous la responsabilité de l'Union internationale des télécommunications.

Trois familles d'acteurs se partagent ce secteur économique : les opérateurs, propriétaires (exceptionnellement locataires) des réseaux qu'ils exploitent avec leur base de clients/abonnés, les fournisseurs d'équipements et/ou de logiciels qui permettent le fonctionnement et la gestion des réseaux, et les prestataires de services qui offrent des services d'information et de communication et/ou de gestion à leurs clients. Il convient d'y associer la collectivité – plus hétérogène – des utilisateurs ou clients des services offerts par les prestataires ou opérateurs cités.

Le plus souvent, les opérateurs sont aussi prestataires de services sur un marché caractérisé par le volume financier en jeu dans l'ensemble du secteur, qui représente en 2002 entre 1 500 et de 2000 milliards d'euros) avec une forte concentration autour d'un petit nombre de sociétés multinationales ainsi qu'un nombre important de PME exploitant des créneaux (« niches »), et conditionné par les « incitateurs » (drivers) comme internet, les services de communication mobiles et le multimédia.

Avant 1984, les télécommunications faisaient partie des services publics et les opérateurs étaient, sauf exceptions, des sociétés d'État ¹ jouissant d'un monopole. La déréglementation débute cette année-là aux États-Unis, avec le démantèlement d'ATT et la mise en œuvre du *Telecomunications Act* et se poursuit en Grande-Bretagne puis en Europe, avant d'être adoptée par l'UIT et étendue aux pays en développement à partir de 1992. Ce contexte nouveau a modifié complètement le modèle économique en place. D'acteurs de service public, les opérateurs — multipliés par la concurrence — deviennent des sociétés commerciales soumises aux critères de rentabilité financière.

Les technologies ont bousculé les modèles de coûts prévalants. La dernière décennie a vu la confirmation de la technologie numérique ² comme unique type de signal acheminé à travers les réseaux. Elle implique la convergence des services de toute nature sous forme de séquences binaires. Celle-ci uniformise le traitement de l'information, première contribution à la diminution des coûts des services. La fibre optique (FO) est devenue le support privilégié pour acheminer les volumes de plus en plus importants d'information. Des normes de transmission innovantes comme la hiérarchie numérique synchrone (sigle anglais : SDH) et l'ATM (Asynchronous Tranfer Mode) se sont

^{1.} Avec la notable exception des États-Unis et du Canada.

^{2.} Les signaux acheminés dans les réseaux sont sous forme numérique binaire (une suite de « 0 » et de « 1 »); le cas échéant les signaux analogiques sont préalablement codés, c'est-à-dire « numérisés ».

imposées mondialement. Ethernet tend à s'imposer dans les réseaux de télécommunications du futur. Le protocole internet s'impose progressivement au niveau des services comme norme mondiale de transfert de l'information.

Les coûts ont chuté. Parallèlement les télécommunications sans fil (wire-less) ont pris une part croissante, voire prépondérante, en s'enrichissant notablement en termes d'offres de services grâce à de nouveaux protocoles comme le « Wireless Acces Protocol » (WAP), le Global Packet Radio Service (GPRS) et les très populaires « Short Message Service » (SMS).

La possibilité de nouveaux services vocaux et de données dans les communications mobiles est due au succès extraordinaire et mondial de la norme européenne GSM (Global System for Mobile Communication) ¹. De nouvelles normes dites « de troisième génération », facilitant l'accès sans fil à l'internet et aux services multimédias, ont été définies à la fin des années 90. Plus connues sous le sigle UMTS (Universal Mobile Telecommunication Services), elles connaissent des fortunes diverses en fonction des investissements lourds qu'elles nécessitent.

La première et la plus importante des conséquences économiques de l'évolution du marché des télécommunications a été la création de ce qu'on nomme la « bulle internet » ou « bulle des dotcom » qui a conditionné la situation actuelle avec l'émergence de nouveaux acteurs financiers. Elle est due à deux phénomènes distincts mais liés : la prolifération des acteurs/ sociétés suite à la « libéralisation » du secteur et la surévaluation des valeurs boursières de ces sociétés. D'où une vague de fusions-acquisitions, notamment dans le secteur des télécommunications. Elles ont obéré les finances des acteurs concernés, à un moment où les opérateurs mobiles se trouvaient, pour la plupart, sur le point de déployer des réseaux mobiles de troisième génération après avoir chèrement acquis leur licence, et où les opérateurs fixes étaient obligés d'acquérir les dizaines de milliers de kilomètres de câbles FO et les équipements en nombre pour activer l'extension de leur réseau. La conséquence de cette spirale est le surendettement insupportable d'une grande partie des opérateurs ².

L'« éclatement de la bulle », au printemps 2000, n'a pas empêché la progression des mobiles et d'internet. On a enregistré un doublement du trafic internet tous les sept à huit mois entre 1998 et 2000, puis en un an en 2001 et ensuite en dix-huit mois.

^{1.} La norme concurrente de GSM est la norme CDMA, conçue aux États-Unis par QUALCOM qui en détient le brevet. Elle est essentiellement mise en œuvre en Amérique du Nord, mais les États-Unis font un *lobbying* intense pour l'imposer notamment en Chine avec des succès mitigés. Sa part de marché mondial est de l'ordre de 30 %.

^{2.} The Economist, July 20th 2002, écrit que « la montée puis la chute des télécoms peut être considérée comme la plus grosse bulle de l'histoire. Les sociétés de télécoms ont accumulé une dette totale d'environ un trillion de dollars (1 000 milliards de dollars) ».

Le domaine des communications mobiles a connu une évolution rapide, du côté des équipementiers comme des opérateurs.

Si on élargit le champ d'investigation à l'ensemble des TIC (chiffre d'affaires mondial entre 4 000 et 5 000 milliards de dollars), on peut rapprocher la politique hégémonique de CISCO dans les équipements et solutions réseau télécoms, de celle de Microsoft dans le domaine des programmes et logiciels bureautiques, tous deux contrôlant plus de 80 % du marché mondial. Ils ont conclu des « partenariats » avec les acteurs politiques et économiques mondiaux, en premier lieu desquels des institutions des Nations unies. En contrepartie d'un versement de guelques millions de dollars, ils sont associés à la définition de la ligne stratégique et des objectifs de ces organismes. Le « partenariat » de CISCO avec l'UIT lui permet de mettre en place dans les pays en développement et émergents une cinquantaine d'« académies CISCO », au détriment des écoles d'ingénieurs locales qui n'ont plus d'étudiants, faute de bourses autrefois consenties par l'UIT. L'objectif de cette action est d'imposer sa propre conception de réseau et sa technologie de téléphonie par le protocole IP (« Voice over IP » ou VoIP) sur les réseaux mondiaux. De même dans ses partenariats, Microsoft apporte des « millions de dollars » qui consistent généralement, pour partie seulement en dons d'argent, l'autre partie étant sous forme de « fournitures de logiciels et de services Microsoft » ce qui permet à la firme de s'assurer que ses « partenaires » deviennent et restent des utilisateurs de ses produits et services, et ne migrent pas vers les logiciels libres dans le domaine des programmes et logiciels bureautiques.

Constat commun à ces deux géants des TIC : aucun n'est intervenu dans le financement du processus en cours du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI), alors que celui-ci a pourtant adopté le « partenariat public-privé » (3P) pour combler « le fossé numérique » entre le Nord et le Sud, comme substitut aux formes classiques de coopération bi – et multilatérale basée sur l'Aide publique au développement (APD). Ainsi, ni le financement du SMSI lui-même, ni les programmes de son plan d'action n'ont jusqu'à présent reçu la moindre contribution des deux sociétés qui sont pourtant les grandes bénéficiaires des actions promues dans et par le Sommet mondial.

Contenus, usages, services

Les évolutions décrites jusqu'ici peuvent être replacées dans le cadre plus large d'une économie des industries culturelles, qui nuance l'idée que les phénomènes en jeu tiendraient essentiellement à la seule innovation technique. Cette perspective nuance également l'idée d'une finance toute puissante dans le domaine de ces industries, car si les investissements sont considérables, la nature des produits, des services et des profits, demande le concours d'acteurs différents des seuls gestionnaires.

L'époque actuelle est marquée par un certain déplacement des modes de production de la valeur et, parallèlement, des formes de raisonnement qui président aux politiques industrielles. S'il conserve les grandes logiques du capitalisme, le marché se déplace vers des réalités de plus en plus difficiles à analyser comme de simples marchandises. Le développement d'industries du contenu ¹ (liées à la fusion d'acteurs économiques jusque-là disjoints, comme les « majors » du disque et du cinéma, les constructeurs informatiques et les opérateurs de télécommunications), l'investissement croissant dans les secteurs de la culture ² et de l'éducation ³ définissent bien une « industrie culturelle » que les théoriciens de l'école de Francfort avaient annoncée.

Mais cette industrialisation est d'une nature particulière pour plusieurs raisons : d'une part, il est impossible de dissocier sa dimension créative de sa dimension gestionnaire, si bien que le calcul des risques y est très incertain et que l'automatisation et la rationalisation des processus ne constituent pas des ressources infaillibles ; d'autre part, le profit repose largement sur les pratiques et les usages des clients, notamment dans le cadre des produits de communication, qui se développent rapidement dans les télécommunications, mais aussi de plus en plus en liaison avec les médias de masse 4; ensuite, dans un tel contexte, la spécialisation dans un type d'activité (les technologies, les produits culturels, les services de communication) recule au bénéfice de stratégies composites; enfin, les échanges entre le secteur dit « gratuit » (c'est-à-dire celui où la rémunération passe par les services de télécommunication) et le secteur payant (c'est-à-dire fondé sur la production et la vente de produits consommables) ne cessent de se reconfigurer, obligeant les divers acteurs à passer des compromis par rapport à leurs modes de fonctionnement anciens.

Dans ces conditions d'incertitude généralisée, les discussions relatives à l'avenir des réglementations et aux règles internationales – celles qui définissent les normes techniques, celles qui régulent les marchés, celles qui contraignent les États, celles qui définissent les conditions de rémunération des acteurs – deviennent l'un des éléments déterminants de la stratégie des groupes. En effet, les changements qui interviennent dans ces réglementations conditionnent les positions de domination ou d'accès privilégié à la clientèle. Pour anticiper ces évolutions, les groupes tentent des fusions leur permettant d'associer les différentes composantes (technique, relationnelle, culturelle), mènent des actions tendant à comprendre, anticiper et

^{1.} Miége Bernard, Les industries du contenu face à l'ordre informationnel, Grenoble, PUG, 2000.

^{2.} Farchy Jœlle, La fin de l'exception culturelle, CNRS-éditions, 1999 ; internet et le droit d'auteur : la culture Napster, CNRS-éditions, 2003.

^{3.} Mæglin Pierre (sous la direction de), *L'industrialisation de la formation : l'état de la question*, Paris, CNDP, 1998.

^{4.} Jeanneret Yves et Patrin-Leclere Valérie, « *Loft Story I* ou la critique prise au piège de l'audience », revue *Hermès*, n° 37, Paris, CNRS éditions, 2003.

stimuler les usages, développent des moyens de connaître, de calculer, d'ajuster les informations relatives aux différents segments de clientèle solvable, tout en essayant d'obtenir des acteurs publics qu'ils financent les marchés potentiels non solvables.

Le secteur est aujourd'hui marqué par un réseau indissociable d'acteurs publics et privés, un continuum de pratiques privées, professionnelles et politiques, une interdépendance permanente des acteurs militants et des acteurs managériaux. Les prises de pouvoir hégémoniques de grands groupes coexistent avec l'arrivée de « nouveaux entrants » sachant s'adapter à ces conjonctures nouvelles, mais ayant souvent quelque difficulté à perdurer.

Une problématique

Les différentes entrées du glossaire proposent une approche des termes autour desquels tourne le débat – ceux qu'il met en avant comme ceux qu'il est nécessaire d'introduire pour repérer les enjeux – destinée à instituer un questionnement systématique, qui nous paraît nécessaire aujourd'hui. Nous indiquons ici quelques-unes des questions essentielles que pose le fait que se répande l'idée de « société de l'information ». Cette dernière partie de l'introduction est donc l'amorce d'une réflexion déployée dans l'ensemble du glossaire.

Une notion floue

La propagation de l'idée d'une société de l'information, puis la banalisation de son usage ont évidemment des effets de naturalisation : elles donnent l'impression qu'en désignant notre société comme « société de l'information », on « tient » quelque chose de précis, qu'on a mis le doigt sur le principe de changements qui nous étonnent ou nous inquiètent. C'est pourtant loin d'être évident, dans la mesure où les notions évoquées par une telle expression sont lourdes d'ambiguïtés, si bien que son apparente simplicité produit plus de confusion que de clarté.

Avant tout, on devrait s'interroger sur la notion même d'information. Au sens courant du mot, « information » est tout d'abord synonyme de « nouvelle ». Ce sens, lui-même associé à celui de « message » est quasi partagé dans d'autres langages : ce sont les « news » pour les anglophones, les « Nachrichten » pour les germanophones etc. Il est indissociable de la chose signifiée à son destinataire. Comme le soulignait déjà Bernard Voyenne ¹, « étymologiquement l'information signifie mettre en forme, forme désignant le contraire de ce qu'elle signifie aujourd'hui, c'est-à-dire

^{1.} Voyenne Bernard, L'information aujourd'hui, Paris, Armand Colin, 1979, p. 16.

l'essence ». Cette définition rejoint celle de Jean-Pierre De Loof et alii ¹ pour qui « l'information est ce qui forme, façonne, transforme un élément de la réalité et permet ainsi de la représenter ». C'est aussi dans cette optique, et bien avant l'invention de la presse, que les juristes utilisent le terme comme synonyme de « construction de l'ensemble des renseignements » utiles au bon fonctionnement de l'instruction judiciaire.

C'est avec Claude Shannon, puis avec le développement de l'informatique, que le mot a pris un sens différent en raison de sa formulation mathématique. La « quantité d'information » est, elle-même, liée à la mesure et au transport de signes et/ou signaux. Sous cette forme, l'information est exprimée en quantité de bits (binary digit), l'unité de mesure élémentaire d'information à la base du langage des ordinateurs ne peut avoir que deux valeurs distinctes (0 ou 1). De nos jours, cette conception de l'information tend à être transférée vers la notion de connaissance, dans la mesure où elle est aussi comprise comme une « fraction » de la connaissance. Cette acception relève d'une extension, fort hasardeuse, de la définition shanonnienne de l'information « réductrice de l'incertitude » qui a trouvé sa place dans la cybernétique avec les processus de rétroaction etc. Comme le précise Daniel Confland ², toute relation d'information est précédée d'une interrogation et vise à éliminer un doute.

Or, comme l'ont souvent souligné les théoriciens de la conception mathématique de l'information, cet usage très instrumental d'une notion strictement destinée au contrôle technique des signaux n'a pas vocation à s'appliquer aux formes sociales, médiatiques, culturelles de l'information. S'interroger sur l'information dans un contexte autre que purement mathématique ou machinique suppose se poser la question de la valeur ou de la pertinence de l'information. Pour Jean Meyriat ³, l'information n'a pas de valeur en soi. Elle n'acquiert cette vertu qu'en fonction des besoins qu'elle satisfait auprès de personnes ou de groupes de personnes. L'importance accordée à une information, et donc au support technique qui la collecte ou la transporte, est proportionnelle à l'importance du problème qu'elle aide à résoudre. Étant donné que cette dernière varie en fonction du contexte, il y a de fait des disparités dans la réaction à l'information selon la catégorie socioprofessionnelle, l'âge, le genre, le lieu d'habitation...

L'une des questions majeures qui traversent les débats sur la « société de l'information » tient précisément au fait que ces deux définitions de l'information (d'un côté un procédé technique de calcul des signaux, de l'autre un

^{1.} De Loof Jean-Pierre, Le Maignan Christian, Mazeas Claude, Les attentes des utilisateurs en information scientifique et technique, Paris, la Documentation française, 1978, pages 15.

^{2.} Confland Daniel, Économie de l'information spécialisée, valeur, usages professionnels, marchés, Paris, éditions ADBS, 1997, page 11.

^{3.} Meyriat Jean, « Information vs communication? », in Espace social de la communication (sous la direction d'Anne-Marie Laulan), Paris, Retz, 1986.

processus social de construction du sens), loin d'y être distinguées, paraissent pouvoir coïncider, ce qui relève d'une imposture. Ceci se traduit en particulier par une sorte de prétention générale des dispositifs informatiques à constituer, dans leur fonctionnement, le tout de la société, de la culture, du savoir. On observera que l'informatique, en tant que système technique, est très peu nommée dans les débats sur la « société de l'information ». C'est que l'équivalence entre le mode de traitement technique des informations (au sens cybernétique du terme) et leur usage social est postulée en permanence, sans être jamais interrogée.

Beaucoup des entrées de notre glossaire consistent donc à réintroduire des distinctions, à imposer une certaine prise en compte des médiations qui séparent et relient les processus techniques de la communication et sa dimension sociale, politique, culturelle. La notion de « technologies de l'information et de la communication » (TIC) est très gênante à cet égard ; le livre aussi était une telle technologie. Cette expression, et les débats qui l'accompagnent, n'aident pas à distinguer ce qui relève d'une approche sociopolitique de l'information et ce qui, au sein d'une telle approche, nécessairement déterminante, peut permettre de comprendre le rôle particulier de l'informatique. En posant que l'informatique, c'est l'information, et en donnant l'habitude de désigner la première sous le nom de la seconde, le débat rend peu à peu impossible le contrôle critique des projets informatiques.

Un thème idéologique

Que doit-on entendre par « de » dans « société de l'information » ? La préposition pose un lien fort entre société et information (informatique, technique, réseaux, etc.), mais n'en précise nullement la nature. L'idée de société de l'information nous dit, en somme, que notre société a quelque chose d'essentiellement lié à l'information, mais elle ne nous dit pas quoi. La société relève-t-elle de l'information, produit-elle de l'information, traite-t-elle de l'information ? Tout cela à la fois, semble-t-il. Mais alors, la simplicité de la formule ressemble fort à un simplisme. En effet, toutes les sociétés ont, de longue date, affaire avec l'information, ce trait ne caractérise nullement notre propre société. Et si ce qu'on nomme « les TIC » suscite de grands débats de nos jours, il faut se rappeler que ce n'est pas la première fois que des innovations techniques sont à l'origine de modifications profondes de la société. Hier, les inventions de l'imprimerie, de la machine à vapeur, de l'électricité, du télégraphe avec et sans fils etc. ont également été perçues comme des sources de révolution sociale.

Cependant, la définition d'une société comme la société de l'information pose un problème fondamental. L'avenir du développement repose principalement sur l'évolution et l'intégration des technologies de l'information et de la communication, minorant ainsi les conditions de création, d'appropriation et de transformation de l'information en « savoir » et sur le rôle des personnes dans leurs divers échanges relationnels. Nous sommes en pleine

tautologie dans la mesure où la « société de l'information » a toujours existé entre êtres humains. Ce qu'il convient de noter ici, c'est l'évolution technologique continue, l'existence des réseaux de collecte, de transmission, de stockage, d'accès et la convergence des modes de distribution de l'information du fait de la numérisation générale des signaux de toute nature faisant, par exemple, de l'écrit une image. La société est cependant devenue plus communicative par ses techniques et par ses modes de communication et caractérisée en conséquence par des échanges d'informations accrus car disponibles et accessibles au plus grand nombre.

La « société de l'information » apparaît ainsi comme une nouvelle idéologie, celle du miracle laïc des technologies sur lequel s'appuient de nombreuses promesses :

- l'opulence communicationnelle (au sens d'Abraham Moles) sans qu'on puisse en mesurer toutes les conséquences ¹;
- le leapfrogging: la diffusion des TIC permettrait d'accélérer le processus de développement des pays « en retard » et comblerait ainsi la fracture du développement; il s'agirait, grâce aux TIC, de « brûler les étapes du développement », de lutter contre la pauvreté, d'aller encore plus vite, d'abolir les frontières;
- la liberté généralisée de chacun : égalité dans l'accès à l'information et à la connaissance, transparence des sources, accroissement du potentiel créatif, ubiquité de l'existence réelle et virtuelle, etc.

De l'expression à l'inscription

Le problème ici débattu n'est pas seulement d'ordre intellectuel; l'emploi de l'expression « la société de l'information » n'est pas anodin. Son usage permanent, dans des discours et dans des situations extrêmement variées (techniques, économiques, politiques, sociales, scientifiques, etc.) imprime à ces discours comme une marque agissante. Cela conduit à rassembler ces propos, émis de points de vue distincts, pour en faire une vaste déclaration, selon laquelle « la société de l'information » adviendrait aujourd'hui et, par-là statuer sur une représentation politique et économique de la société.

La fréquence et le contexte de cet emploi pourraient être considérés comme de simples commodités, mais ils posent tout de même question. Tout d'abord, l'expression « la société de l'information » peut être, au vu de sa présence récurrente, du contexte référentiel constant, d'une convention d'usage, considérée comme un « syntagme figé » : ce terme désigne en linguistique les expressions toutes faites dans lesquelles chaque terme garde une part de sa valeur, mais se fond dans un ensemble indistinct. « Société de

^{1.} Moles Abraham, *Théorie structurale de la communication et société*, Paris, Masson, 1986, pp. 206-234. L'opulence communicationnelle sur laquelle se fonde les sociétés modernes appelle, selon cet auteur, une « écologie de la communication ».

l'information » ressemble, à cet égard, à d'autres formules comme « ressources humaines » ou « développement durable ».

Cette expression relève d'une forme particulière de présupposition : elle suppose et démontre en même temps l'existence de cette société nouvelle, à la fois totalement évidente et totalement indéfinie, dont elle prétend enregistrer purement l'existence. Les textes innombrables (internationaux, mondiaux, nationaux, locaux) qui annoncent « l'entrée dans la société de l'information » constatent l'existence de cette société tout en présentant comme une obligation le fait de la faire advenir. Dès lors, « la société de l'information » semble acquérir une valeur particulière d'universalité et renvoyer à une représentation partagée. Effet que renforcent les initiatives toujours reprises pour mettre en en scène cette société, prouver son effectivité et disséminer sans cesse les signes de son existence (production de rapports, programmes d'action, organisation de rencontres thématiques, expérimentations diverses...).

En somme, plus qu'une simple expression, « la société de l'information » s'apparente à une inscription par sa matérialité et par sa teneur. En se disséminant partout, en s'imposant peu à peu comme « figure imposée » de toute prise de position publique, de toute approche théorique, de tout modèle social, l'expression vit presque une vie indépendante des acteurs qui, par commodité, par souci de modernité ou simplement par nécessité, la propagent.

Les enjeux que recouvrent l'emploi, et davantage encore, l'affichage, la démonstration et l'imposition de l'inscription « la société de l'information » renvoient, ne l'oublions pas, au politique, c'est-à-dire à ce qui fonde l'exercice social du pouvoir et la construction d'un espace de l'être-ensemble. Établir comme une certitude inutile à discuter la rupture civilisationnelle induite par les transformations techniques, ceci à travers l'usage d'un signe quasi unique, participe à l'institution d'un dispositif discursif et communicationnel qui définit et aménage les modalités de réalisation politique du projet, le cadre des pratiques correspondantes.

Cette effectivité dispositive se vérifie dans l'actualité immédiate par le cadre éditorial dans lequel l'expression évolue et s'impose, celui du Sommet mondial de la société de l'information étant certainement l'exemple le plus patent : en effet, ce sommet peut être considéré à la fois comme un prolongement des logiques d'imposition de ce type de pensée et un stade nouveau de sa propagation, qui en fait le cadre obligé de toute prise de parole publique. Ce dernier impose non seulement toutes les règles d'intervention, mais encore oblige à se conformer à ce lieu commun lexical qu'est l'expression. Aussi n'est-ce pas la nature de ce qui est dit qui importe, mais bien le fait de participer à ce qui peut se dire dans un espace de discours contrôlé et borné. La présence régulière de l'expression engendre l'intégration dans un processus éditorial élargi et contribue à la création du dispositif de légitimation qui, en définitive, s'auto-alimente. C'est bien le régime social de

l'expression qui se définit alors dans ce dispositif de parole en plaçant tout acteur voulant s'exprimer sur la nature des changements sociotechniques dans une situation paradoxale. En effet, chacun se trouve alors pris, qu'il le veuille ou non, dans les rets du dispositif : quand bien même il s'efforce de se poser contre l'évidence de « l'existence » de « la » « société » de « l'information », il risque toujours de participer à un seul et même mouvement de pensée, celui qui réaffirme et tout à la fois promeut cette dernière.

Un paradoxe imposé à tous ?

Si nous avons approfondi dans les pages qui précèdent l'origine, la circulation, la teneur de l'expression « la société de l'information », c'est pour faire comprendre la situation très particulière dans laquelle sont placés aujourd'hui les acteurs de toute nature qui souhaitent s'exprimer sur les questions politiques sous-jacentes à cet immense dispositif de formatage du débat public.

L'une des postures – la plus confortable sans doute – consiste tout simplement à reprendre l'idéologie dont procède le modèle économique d'une société de flux informationnels, malgré toutes les ambiguïtés qu'elle comporte. Force est de constater que beaucoup de textes validés par la première phase du Sommet vont dans ce sens. On ne sera donc pas étonné de retrouver, dans ces documents, une variante des thèses postindustrielles, mais dotées d'un sens tout à fait nouveau, car fortement « appareillées » par un projet industriel et commercial de développement concurrentiel du marché des réseaux de télécommunication, absent des thèses des économistes postindustriels.

Pour les institutions engagées dans le processus du SMSI, l'expression « société de l'information » désigne une société dans laquelle l'information, en s'appuyant sur les possibilités offertes par les Technologies de l'information et de la communication (TIC), joue un rôle central dans la vie économique, sociale culturelle, et politique. Pour les participants du SMSI (phase de Genève), l'évolution du sens incluant la dimension sociale est devenue de plus en plus nette. Il s'agirait d'une « société à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, une société de l'information, dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent ainsi mettre en œuvre toutes leurs potentialités en favorisant leur développement durable et en améliorant leur qualité de vie, conformément aux buts et aux principes de la charte des Nations Unies ainsi qu'en respectant pleinement et en mettant en œuvre la Déclaration universelle des droits de l'homme » (cf. la déclaration de principe).

Depuis le début des années 60, la thématique de la « société de l'information » a été abondamment critiquée dans le contexte des réflexions sur la société postindustrielle, le développement et le rôle des services intellectuels

et l'explosion du tertiaire. Pour l'essentiel, les critiques ont souligné la surestimation du rôle des dispositifs d'information et de communication, comme la surestimation du rôle des médias, dans la constitution et le développement des sociétés. L'idée que le lien, ou le tissu social, pourrait être le fait uniquement d'activités communicationnelles semble en effet négliger le fait que les sociétés résultent d'abord des multiples pratiques des acteurs sociaux, individuels, collectifs, et de leur inscription dans les institutions héritées qui délimitent fortement le cadre de leurs actions. Les relations sociales et les rapports sociaux sont complexes, foisonnants et instables, en constante évolution et tension, et ils ne sauraient se réduire à des aspects spectaculaires, secondaires et superficiels. Il en est d'ailleurs de même pour les usages des machines à communiquer, les relations entre les propositions technologiques et les appropriations individuelles et collectives qui en sont faites.

Pour autant, il est frappant de constater que les critiques les plus virulents de cette expression « société de l'information », n'échappent pas à sa prégnance et à sa diffusion : les références à la « société de l'information », malgré toutes les précautions verbales (voir la distance tentée par l'expression « la » dite « société de l'information ») semble en passe de s'imposer, sinon dans le grand public, à tout le moins dans les milieux gouvernementaux, des médias et de la recherche. Quand la critique est obligée d'adopter les expressions qu'elle critique, il conviendrait sans doute de recadrer la perspective.

Ne faut-il pas refonder l'analyse, et les conditions mêmes de la critique pour tenir compte du nouveau contexte, et des mutations anthropologiques qui sont portées par l'émergence et le développement de cette nouvelle filière technologique?

Il faut donc reprendre à nouveaux frais, dans le contexte de la mondialisation des débats et dans la perspective du SMSI, la (les) perspective(s) critique(s) en partant de l'état actuel des questions et des pratiques sociales. En particulier, les thématiques liées à la « société de l'information », réseaux, communication universelle, connaissances et savoir distribués et accessibles... participent vraisemblablement à des processus de mise en acceptabilité des évolutions économiques et sociales. Ces processus prennent la forme de discours utopiques, et par suite permettent la diffusion de langages, d'objets et d'organisations qui bouleversent en profondeur les sociétés et les cultures – quel que soit le degré de validité du concept qui les sous-tend.

De la société de l'information aux sociétés du savoir ?

L'un des choix possibles, pour redéfinir, dans l'espace contraint qui vient d'être décrit, une perspective lucide, consiste à proposer une autre façon de poser la question. Alors que certains acteurs s'emploient à qualifier la société qu'ils veulent, à charger en quelque sorte la dite « société de l'information »

des enjeux qu'elle tend à ignorer – par exemple en parlant de « société de l'information solidaire » – l'UNESCO a choisi de déplacer la question, en remplaçant systématiquement la référence plus ou moins obligée à « la société de l'information » par une expression concurrente, d'une autre portée, « des sociétés du savoir ».

Ce geste consiste avant tout à rappeler que si notre langue distingue « information », « connaissance » et « savoir », c'est que mettre purement en équivalence ces notions, procède d'une simplification dangereuse. D'une manière générale, les technologies de l'information et de la communication facilitent l'accès à des données, à des documents et créent des situations de communication : ce qui ne signifie pas nécessairement créer de l'information utile et, encore moins, produire naturellement un échange de savoirs ou de connaissances. Il faut, pour cela, des processus particuliers, qui ne sont pas simplement technologiques : les données circulent, les documents se transmettent, l'information se partage, la connaissance s'acquiert, le savoir se construit. C'est l'affaire d'acteurs compétents et d'institutions qualifiées, comme les enseignants et l'école, c'est aussi l'effet des médiations culturelles et des activités sociales autour des savoirs que de permettre ces apprentissages et ces échanges de fond.

Ce débat terminologique (la société de l'information ou les sociétés du savoir), pose la double question de savoir si nous voulons une société homogénéisée ou une société respectueuse de la diversité des cultures et si nous considérons les machines à partir des processus techniques et industriels ou à partir des valeurs et pratiques humaines qui est en jeu.

La société dite « de l'information » est, dans ses formes réelles, celle du fossé numérique. Elle est technologique et technocratique. Face à ce modèle purement fonctionnel et industriel, viser à développer des sociétés du savoir – au pluriel – c'est vouloir s'intéresser aux contenus plutôt qu'à la connectivité, à l'usage et au partage du savoir plutôt qu'à son stockage, à la réflexion sur la mémoire des sociétés plutôt qu'à la course au temps réel. Le concept de sociétés du savoir promu par l'UNESCO se fonde sur les aspirations des hommes à plus de justice, de solidarité, de démocratie et de paix. Pour construire des sociétés du savoir, pour que le savoir, « devenu force motrice majeure de la transformation des sociétés », « contribue à réduire la pauvreté et à préserver la paix » (UNESCO), ce sont les enjeux humains, sociaux, culturels, politiques qu'il faut prendre en compte avant tout.

Le concept de « sociétés du savoir » repose sur une vision de la société propice à l'autonomisation qui englobe les notions de pluralisme, d'intégration, de solidarité, de participation. Il s'agit que l'utilisation des technologies, comme toute action à caractère politique et culturel, tienne compte des droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux principes de liberté d'expression, d'accès universel à l'information, d'égalité d'accès à l'éducation, de respect de la diversité culturelle : tous principes qu'une

simple logique de performance technique ou la confiance dans la logique du marché n'ont aucune raison de garantir naturellement.

Comme le mentionne Elisabeth Longworth, directrice de la division de la société de l'information à l'UNESCO ¹, il convient peut-être de s'interroger désormais sur l'objectif prioritaire : « Dans quel type de société voulons-nous vivre ? », et à quels besoins doivent répondre les outils que sont les TIC ?

Ce glossaire fait l'effort de remonter le cours des logiques technocratiques vers les questions sociales et culturelles. Il voudrait contribuer à redonner un sens vivant à quelques mots trop usés. Certains de ces mots représentent des valeurs constamment invoquées dans le débat, mais qu'il est nécessaire d'interroger; d'autres sont les termes régulièrement utilisés pour désigner les changements réels ou supposés de la société; d'autres concernent des objets autour desquels se livrent des batailles et se préparent des investissements; d'autres enfin, nous ont semblé devoir être introduits, parce qu'ils permettent de désigner, mieux que le vocabulaire couramment employé, ce qui se joue réellement pour l'avenir de la science, de la culture et de l'éducation.

Bernard Cornu, Jean-Louis Fullsack, Yves Jeanneret, Alain Kiyindou, Sarah Labelle, Christian Le Moënne, Françoise Massit-Folléa, Michel Mathien

Références bibliographiques

Farchy Joelle, La fin de l'exception culturelle, CNRS éditions, 1999.

Foray Dominique, L'économie de la connaissance, Paris, La Découverte, 2000.

Matellard Armand, Histoire de la société de l'information, Paris, La Découverte, 2001.

Mathien Michel, Économie générale des médias, Paris, Ellipses, 2003.

Mathien Michel (dir.), La société de l'information : entre mythes et réalités, Bruxelles, Bruylant, 2005.

Muet Pierre-Alain et Curien Nicolas, *La société de l'information*, rapport du Conseil d'analyse économique, Paris, La Documentation française, 2004.

Miège Bernard, (sous la direction de) « Questionner la société de l'information », revue *Réseaux*, n° 101, Paris, éditions Hermès, 2000.

Miège Bernard, Les industries du contenu face à l'ordre informationnel, Grenoble, Grenoble, PUG, 2000.

Neveu Erik, *Une société de communication?* Paris, Montchrestien, troisième édition, 2001.

Thépaut Yves, Pouvoir, information, économie, Paris, Économica, 2002.

Webster Frank, Theories of the Information Society, London/New York, Routledge, 2e édition, 1996.

^{1.} Longworth Elisabeth, « Editorial », Bulletin de l'UNISIST, volume 31, nº 2, 2003.

Questionner les mots

Accès

Pierre Mounier

Libre accès

RADUCTION très libre de la notion anglo-saxonne d'open access, le terme « libre accès » désigne une série d'initiatives émergeant à partir des années 90 dans le monde académique, et visant à garantir, que les résultats de la recherche scientifique soient accessibles à tous sans barrière économique, technologique ou légale.

Le mouvement pour le libre accès à l'information scientifique et technique est né de la rencontre entre une « tradition ancienne » (l'activité de publication scientifique) et une « technologie nouvelle » (l'internet), selon les termes de la déclaration de Budapest de 2002, qui apparaît aujourd'hui comme un des premiers événements où il s'exprime de manière concertée, après l'expérience de la *Public Library of Science* (Bibliothèque publique des sciences) l'année précédente. Et de fait, cette rencontre semble bien être le seul point commun, avec l'esprit qui l'anime, de la constellation d'initiatives et d'acteurs qui s'en réclament. Dans la mesure où le libre accès s'est historiquement constitué en réaction à l'évolution des politiques tarifaires pratiquées par la plupart des éditeurs de publications scientifiques, il est logique d'y retrouver les deux bouts de la chaîne de publication, perturbés dans leur activité par la nouvelle donne économique. Bibliothèques et chercheurs incitent donc leurs collègues à pratiquer l'auto-archivage, c'est-àdire la mise en ligne directe, sans médiation, des articles scientifiques, indépendamment du processus de publication dans les revues traditionnelles, ou à renouveler les pratiques de publication par la mise en place de revues (électroniques) en libre accès.

C'est la multiplicité des solutions préconisées qui est d'abord facteur d'ambiguïté. Car les « archives ouvertes » par exemple, peuvent difficilement être conçues autrement que comme complémentaires au processus d'édition traditionnel qu'elles ne remettent pas fondamentalement en cause. Ainsi l'*Open Archive Initiative* (Initiative archives ouvertes), souvent citée comme exemple de réalisation concrète favorisant l'*Open Access* (avec lequel elle est parfois confondue) ne donne accès qu'aux métadonnées des documents, et n'oblige en rien à rendre accessible le document lui-même vers lequel elles pointent. On peut donc très bien concevoir des archives « ouvertes » dont les documents ne font pas l'objet d'un libre accès. Par ailleurs, les structures d'édition se réclamant du libre accès, visant à court-circuiter les éditeurs commerciaux, résolvent souvent l'équation de leur viabilité économique en reportant sur les auteurs, ou les institutions qui les emploient, les coûts de

publication. Si l'accès à l'information est libre, l'accès à la publication de l'information l'est beaucoup moins.

Plus profondément, les termes mêmes utilisés, et leur remarquable instabilité (open access ou free access, « libre accès » ou « accès ouvert ») manifestent, replacés dans leur environnement, le caractère mouvant d'une redéfinition en cours des compromis et partages de pouvoir jusqu'alors stabilisés par le droit de propriété intellectuelle. Il n'aura en effet échappé à personne qu'il existe une similitude au moins de forme entre le « libre accès » et le logiciel libre (Free software), entre l'open access et les logiciels open source. Et les questions auxquels les deux milieux professionnels (académique et informatique) ont dû répondre, de manières différentes et à des moments différents de leur histoire, ne sont pas non plus sans similitudes: le verrouillage par les intermédiaires, appuyés sur le droit de la propriété intellectuelle, de la circulation de l'information dont elles ont un besoin vital. Différentes selon les types d'activité, les réponses prônent donc la liberté et l'ouverture. Mais jusqu'à quel point ? Car si les mouvements du logiciel libre ou open source autorisent la modification et la distribution du code, les initiatives se réclamant du libre accès restent globalement sur un palier inférieur, allant jusqu'à autoriser quelquefois la redistribution des textes, jamais plus.

Ce qui est en jeu dans cette différence, ce sont les conditions dans lesquelles les connaissances scientifiques sont produites. Quelques observateurs font en effet remarquer que la problématique de l'accès ignore la dimension épistémologique de l'activité scientifique ou ne l'aborde que par le biais du seul et réducteur facteur d'impact. Bien souvent, les démarches qui s'en réclament reviennent à garantir l'accès gratuit aux publications, sorte de programme faible du libre accès. Au-delà, apparaît clairement la nécessité de repenser la manière dont les collectifs scientifiques interviennent et s'articulent dans les processus de construction des savoirs et ce que les nouveaux modèles de publication peuvent leur apporter.

Références bibliographiques

Chartron Ghislaine, Salaün Jean-Michel, « La reconstruction de l'économie politique des publications scientifiques », *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 45, n° 2, 2000, [réf. du 1er novembre 2004], disponible sur internet :

 $(http://bbf.enssib.fr/bbf/html/2000_45_2/2000-2-p32-chartron.xml.asp).$

Guédon Jean-Claude, *In Oldenburg's Long Shadow: Librarians, Research Scientists, Publishers, and the Control of Scientific Publishing*, ARL Membership Meeting 2001, [réf. du 1^{er} novembre 2004], disponible sur internet: (http://www.arl.org/arl/proceedings/138/guedon.html).

Harnad Stevan, « Post-Gutenberg Galaxy : The Fourth Revolution in the Means of Production of Knowledge », Public Access Computer Systems Review, no 2, 1991.

Nature, Web focus forum on « Access to Literature », [réf. du 1er novembre 2004], disponible sur internet : (http://www.nature.com/nature/focus/accessdebate/library.html).

Voir aussi : droits de propriété littéraire et artistique, fracture numérique, gouvernance de l'internet, interopérabilité.

L APPARTENANCE à la « société de l'information » dépend de son accès. Cet accès est multiforme.

La notion d'accès renvoie à celle de passage. Dès lors il convient de définir les trois étapes incontournables qui garantissent ce passage. La première étape concerne les moyens énergétiques, la seconde les matériels, la troisième les connaissances de base.

Les moyens énergétiques ne dépendent pas de l'individu mais de la collectivité. Si l'accès à l'électricité semble évident en milieu urbain, il l'est moins dans des zones plus défavorisées ou enclavées où l'accès aux énergies dépendent des territoires. Cette contingence pointe l'inégalité d'accès des populations à la « société de l'information » dès le départ.

Quant aux matériels ils renvoient aux infrastructures des télécommunications, à la présence des ordinateurs et à la possession des logiciels.

Les infrastructures (réseau téléphonique, antennes de relais, connexions du type wi-fi, etc.) relèvent d'ordinaire des choix de la collectivité et non des individus.

Or on constate, notamment sur le plan local, que l'accès au haut débit de transmission des données divise les communes en deux groupes : celles qui peuvent offrir aux entreprises un développement optimal grâce au haut débit et celles qui les en privent. Une inégalité de fait se crée sur le plan économique par le biais des infrastructures préexistant à l'entrée en scène de l'utilisateur lui-même. Ainsi, dans les technopoles créées dans les différentes régions françaises, la vitesse de connexion a été et est encore un argument fort pour attirer de nouvelles entreprises. Tout comme les moyens énergétiques, la mise à disposition des matériels adéquats constitue donc une condition incontournable pour accéder au monde virtuel.

La troisième étape qui garantit l'accès à la « société de l'information » concerne les connaissances de base que l'utilisateur doit posséder.

Il peut se trouver en effet très vite en face d'une terminologie particulière, parfois difficile à comprendre, ce qui freine ses actions même s'il possède un matériel de pointe dans un environnement idéal. L'univers des connaissances informatiques est par lui-même difficile d'accès. Son opacité se double de la terminologie propre au fournisseur d'accès soucieux avec ses équipes marketing de marquer sa différence sur le plan linguistique aussi.

À toutes ces contingences, il convient d'en ajouter au moins deux autres. La première résulte des mises à jour des logiciels et des systèmes d'exploitation, obstacle supplémentaire qui exige une adaptation permanente de la part de l'utilisateur. La seconde renvoie aux problèmes des traductions, rendus encore plus aigus par la somme de documents brassés grâce aux

moteurs de recherche. Il n'est pas rare que l'utilisateur obtienne une information importante dans une langue qu'il ne comprend pas. Il doit alors recourir aux traductions assistées par ordinateur (TAO) qu'on lui propose. Ces traductions s'améliorent certes, mais leur marge d'erreur est encore grande.

L'accès à la « société de l'information » renvoie donc à un ensemble de conditions interdépendantes. Réunies, ces conditions transforment les données en informations pour les acteurs de cette société qui, en les échangeant, peuvent alors communiquer. L'accès serait-il la clé de la « société de l'information » ou seulement un paramètre normatif d'une nouvelle société ?

Une fois traité sous l'aspect matériel, l'accès pose sur les plans sociaux et culturels, des nouvelles questions auxquelles il est difficile, sinon prématuré, de répondre tant l'évolution technologique est rapide et le manque de recul évident

La concurrence acharnée entre les fournisseurs d'accès à l'internet tout comme les offres qu'ils proposent, créent des situations difficiles à saisir pour le non-initié; la société se trouve alors morcelée entre groupes qui ont ou non les moyens financiers ou de connaissance pour saisir ces situations. Une « société de l'information » qui se voudrait démocratique ne devrait pas connaître de tels soucis, ce qui est pourtant le cas. Par ailleurs, les groupes de discussion, les sites d'accès restreint, les forums, les *blogs*, etc. ne délimiteraient-ils pas de nouveaux groupes sociaux en miroir d'une société civile tout aussi fragmentée? Il est difficile de répondre à la question car ces groupes qui peuvent revêtir autant un aspect informel et éphémère que celui d'une communauté aux règles strictes avec son mot de passe tout en se modifiant rapidement, voire en disparaissant sans laisser de traces, ce qui n'est nullement exclu.

Quant à la place de la culture, une fois l'accès à une « société de l'information » obtenu, elle invite à la réflexion. Où sont, en termes numériques, les limites d'une culture à laquelle on aurait l'accès ? Comment garantir à l'échelle planétaire la qualité, la véracité sans oublier l'authenticité des informations que certains sites peuvent contenir ? En effet, sur un même sujet, les sites fourmillent sans qu'une quelconque unicité culturelle puisse être attestée ou identifiée permettant ainsi de dire que l'accès à une « société de l'information » implique aussi la participation à une aire culturelle qui reste – numériquement – à définir.

Références bibliographiques

Postman Neil, Technolopy, New York, Vintage Books, 1993.

Voir aussi : diversité culturelle, e-learning, fracture numérique.

Communauté

Divina Frau-Meigs

LA NOTION de communauté s'inscrit dans le débat sur la définition et le rôle de la société civile dans sa participation au débat démocratique. Ce débat est marqué par une nouvelle étape dans l'évolution républicaine libérale du bien commun et de sa redistribution dans la mondialisation. Des visions contradictoires, voire incompatibles, sont en effet en jeu dans l'appréciation de l'intérêt commun et des rôles relatifs de l'individu et de la société selon que la communauté est considérée comme une collectivité volontariste réunie par des droits inaliénables — vision des « associationnistes » de l'état de droit — ou un ensemble organique d'individus liés par une même identité, — vision des « communautaristes » de l'état de bien, pour prendre les positions les plus extrêmes.

Les multiples courants de ce débat traversent toute la société civile et ils rendent compte d'un déplacement important des idées de minorité et de désobéissance civile dans la mondialisation, depuis la fin des illusions du communisme, porteur d'un autre idéal encore de la communauté. La conception de la minorité comme élite (ayant gardé le pouvoir) a cédé le pas à celle de la minorité comme émanation de la base dans tous ses publics fragmentés et ses diversités spécifiques (mais écartée du pouvoir). La minorité s'est rattachée aux revendications de l'identité, pour s'exprimer en petites unités (de sexe, de race, de religion, de handicap, etc.) et réclamer des droits communautaires spécifiques, éloignés de l'intérêt commun. Toutes les politiques de l'identité de la planète, qui procèdent ainsi à des rattrapages sous la forme de discriminations positives (quotas, parités, etc.) répondent à cette exigence. À ce déplacement correspond celui du statut civique du citoyen et de ses horizons d'attente par rapport à l'État, qui doit donner attention et reconnaissance aux « communautés de vie », pour reprendre l'expression d'Amitai Etzioni, et arbitrer entre elles au cas où elles n'arrivent pas à un accord négocié.

Le conflit est donc ouvert avec les associationnistes, tenant de l'idéal démocratique hérité des Lumières qui sous-entend que la communauté est aveugle aux différences et attributs collectifs et individuels et que la loyauté entre citoyens est fondée sur l'adhésion aux valeurs universelles des droits de l'homme. Pour les communautaristes, au contraire, la communauté sous-entend que la loyauté entre individus est fondée sur leur adhésion identitaire. C'est assez incompatible avec la collectivité élaborée par l'état de droits libéraux, qui vise justement à affranchir le citoyen de l'appartenance au clan et du clientélisme attenant, pour lui donner la possibilité de choisir des valeurs basées sur la libre association politique et le pluralisme des idées, indépendamment de la fraternité raciale ou religieuse.

D'où l'intensité du débat actuel au sein de la société civile et ses possibles fractures autour des questions de communauté et d'identité. En filigrane, il ne s'agit pas moins que de décider des définitions politiques du bien commun mondial et des critères de redistribution des droits et des devoirs des citoyens. La société civile mondiale oscille donc entre deux visions d'elle-même, avec la séparation entre le peuple (demos) et l'ethnie (ethnos), le premier tirant son autorité de la souveraineté populaire inclusive, la deuxième tirant son autorité de la souveraineté communautaire et de liens culturels exclusifs. La première tend à la représentation, avec la recherche d'une majorité de consensus, la deuxième à la participation, avec la recherche d'un agrégat de minorités en demande de reconnaissance. L'État est tantôt vu dans une position de gouvernement (législatif, exécutif et judiciaire), tantôt dans une position de gouvernance (arbitrage entre acteurs aux intérêts spécifiques).

L'analyse politique actuelle se complique du fait que pour des raisons historiques, idéologiques mais aussi d'opportunité et de stratégie politique, les États se positionnent différemment par rapport à leur conception de la société civile. Certains ont tendance à soutenir *ethnos*, prenant en compte la démographie (la fausse minorité des femmes regroupée en *gender*) et la segmentation sociale (en minorités ethniques) qui constituent leur base électorale. D'autres tendent à soutenir *demos* et une représentation distributive, en congruence avec les représentations collectives majoritaires. Dans bien des cas, les clivages sectoriels et ethniques ont supplanté les clivages de classe, même si les recoupements peuvent se faire entre favorisés et défavorisés.

La polysémie de la notion de communauté donne lieu à d'autres failles, qui en font un véritable champ de bataille entre interprétations rivales, opposant les alter-mondialistes entre eux et les alter-mondialistes aux tenants d'un libéralisme social sans doute la nouvelle ligne de partage des forces des régimes à venir. Il est essentiel de toujours garder à l'esprit son contexte d'utilisation. Un activiste des droits communautaires l'utilise en pensant à une entité où s'organisent de véritables échanges et des relations de voisinage bien huilées et organiques. Sans doute l'oppose-t-il à l'État centralisateur dont il réfute l'autorité, demandant la dévolution des pouvoirs au local. Dans cette acception, la communauté est lieu d'inclusion et de cohésion sociale au sein d'un espace local identifié. Un activiste des droits minoritaires peut s'appuyer, au contraire, sur l'État (fédéral de préférence dans des grandes entités nouvelles comme l'Union européenne) comme garant des protections civiles données aux individus d'une communauté perçue comme un groupe ethnique aux liens culturels spécifiques. La communauté permet alors de préserver les avantages acquis par des individus dont l'identité de groupe reste fortement solidaire. Un tenant de l'État libéral y voit la manifestation d'un clientélisme de bénéfices acquis, voire assimile communauté à ghetto. Dans ce cas, le terme évoque davantage des images de fracture sociale et de violence que de solidarité. Enfin, un partisan convaincu de la révolution cognitive de l'internet y voit un réseau de pairs cooptés (peer network), réunis autour d'un projet temporaire, dans le partage collaboratif de l'intelligence distribuée des savoirs. La communauté est alors mobile et multiple et sert à proposer des modes de représentation et de participation où le rôle des individus varie selon les échelons de gouvernance et les alliances et solidarités entre partenaires multiples (multistakeholders). C'est autour de ce dernier cas de figure que se cristallise le débat sur la gouvernance de l'internet, le rôle de la société civile, la co-régulation et les partenariats multiples entre État, secteur privé et tiers état civil.

Références bibliographiques

Castells Manuel, The Information Era 2: the Power of Identity, Oxford, Blackwell, 1997.

Dworkin Ronald, Taking Rights Seriously, Cambridge (MA), Cambridge UP, 1978.

Etzioni Amitai, The Spirit of Community: Rights, Responsibilities and the Communitarian Agenda, New York, Crown, 1993.

Frau-Meigs Divina, Médiamorphoses américaines, Paris, Économica, 2001.

Mulhall Steven and Swift Adam, Liberals and Communitarians, Oxford, Blackwell, 1996.

Rawls John, A Theory of Justice, Cambridge (MA), Harvard UP, 1971.

Taylor Charles, Sources of the Self. The Making of Modern Identity, Cambridge (MA), Harvard UP, 1989.

Wieworka Michel, La Démocratie à l'épreuve : nationalisme, populisme, ethnicité, Paris, La Découverte, 1993.

Voir aussi : gouvernance de l'internet, médiation, société civile, usages.

Communication

Dominique Wolton

Par communication, il faut entendre essentiellement quatre phénomènes complémentaires qui vont bien au-delà de ce que l'on entend souvent par communication, identifiée aux médias.

La communication est **d'abord** l'idéal d'expression et d'échange qui est à l'origine de la culture occidentale, et par la suite de la démocratie. Elle présuppose l'existence d'individus libres et égaux. On devine les terribles batailles, menées depuis le XVII^e siècle, pour asseoir ces concepts inséparables du concept de modernisation.

C'est **aussi** l'ensemble des médias de masse qui, de la presse à la radio et à la télévision, ont considérablement bouleversé en un siècle les rapports entre la communication et la société.

C'est **également** l'ensemble des nouvelles techniques de communication, qui, à partir de l'informatique, des télécommunications, de l'audiovisuel et de leur interconnexion, viennent en moins d'un demi-siècle de modifier les conditions d'échange, mais aussi de pouvoir au niveau mondial.

C'est **enfin** les valeurs, symboles et représentations qui organisent le fonctionnement de l'espace public des démocraties de masse, et plus généralement de la communauté internationale à travers l'information, les médias, les sondages, l'argumentation et la rhétorique. C'est-à-dire tout ce qui permet aux collectivités de se représenter, d'entrer en relations les unes avec les autres, et d'**agir** sur le monde.

Ces quatre dimensions de la communication caractérisent donc aussi bien la communication directe que la communication médiatisée par les techniques ; les normes et les valeurs qui la promeuvent, autant que les symboles et les représentations qui animent les rapports sociaux.

De ce point de vue il n'y a pas de différence fondamentale entre information et communication; les deux appartiennent au même système de référence liés à la modernité, à l'Occident et à la démocratie. Si l'information a pour objet de mettre en forme le monde, de rendre compte des événements, des faits, et de contribuer directement au fonctionnement des sociétés complexes, elle est inséparable de la communication, qui, au-delà de l'idéal normatif d'échange et d'interaction, constitue le moyen de diffuser ces informations et de construire les représentations. Les deux sont inséparables.

Par communication il faut donc entendre l'ensemble des techniques, de la télévision aux nouveaux médias, et leur implication économique, sociale et culturelle. Mais aussi les valeurs culturelles, les représentations et les symboles liés au fonctionnement de la société ouverte et de la démocratie. L'angle choisi ici n'est donc pas la technique, mais la technique liée à la société. Il s'agit d'une analyse de la démocratie, à l'épreuve de la communication. Les principaux concepts de la démocratie sont passés au crible de la communication. C'est finalement par rapport à une conception anthropologique de la communication que les positions théoriques concernant la communication sont classées. Les quatre positions théoriques correspondent à une conception des rapports entre communication et société, à travers quatre sous-ensembles : l'individu, la démocratie, l'économie, la technique. Chacune des quatre positions implique donc un certain rapport de l'individu à la technique, à l'économie et à la démocratie. C'est en cela qu'une vision de l'information et de la communication recèle souvent une théorie implicite ou explicite de la société et des individus au sein de celleci. C'est en cela aussi, qu'il n'y a pas de position « naturelle » sur la communication, aussi bien en ce qui concerne l'image, la réception, la télévision, les nouvelles technologies... Pourquoi? Parce que la dimension anthropologique de la communication renvoie toujours à une vision du monde

Références bibliographiques

Barbero Jésus-Martin, Des médias aux médiations. Communication, culture et hégémonie, Paris, CNRS éditions, 2002.

Mattelart Armand et Michèle, *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte,

Mattelart Armand, La mondialisation de la communication, collection « Que sais-je ? », Paris, PUF,

Ramonet Ignacio, La tyrannie de la communication, Galilée, 1999.

Winkin Yves, Anthropologie de la communication, Paris, éditions du Seuil, 2001.

Voir aussi : diversité culturelle, médias.

Différence, différenciation

Christian Le Moënne

La TENSION extrêmement vive entre universalité des droits et droits à la différence délimite un champ de débats qui pointe le risque, au-delà de la question de l'accès universel, d'une uniformisation progressive des cultures, des valeurs et des modes de pensée et d'agir. Les normalisations techniques, organisationnelles, langagières portées par le développement de la « société de l'information » en feraient un programme concret et irréversible d'uniformisation culturelle de l'humanité, par la promotion des conceptions occidentales de la science, de la technique, des connaissances et savoirs légitimes, du développement économique, des droits politiques.

La question de l'uniformisation possible des cultures et des modes de vie est l'une des thématiques critiques les plus anciennes. Elle est au fondement des débats qui ont tenté de penser la civilisation après le désastre de la Grande Guerre. Spengler, Heidegger, Freud, Valery ou Muzil ont débattu passionnément de cette utopie noire : toutes civilisations feraient inévitablement naufrage, emportées sans frein dans le tourbillon de la décadence par la fatale logique du développement scientifique et technique. La crainte de voir le SMSI porter l'uniformisation et la destruction des langues et des cultures est alimentée par la spectaculaire diffusion mondiale des marques, entraînant une revendication de « no logo ».

Pour autant, cette question apparaît plus complexe que les déclarations critiques les plus sincères ne le laissent penser. Les processus informationnels et communicationnels ont un rôle qui, s'il n'est pas sans importance, est cependant pour l'essentiel secondaire dans le développement historique des sociétés et des civilisations par rapport aux multiples facteurs économiques, sociaux, politiques, scientifiques et techniques, institutionnels auxquels ils s'articulent et dont ils peuvent renforcer l'impact. À cet égard, l'expression « société de l'information » donne évidemment une vision exagérément schématique de ce qu'est le développement social.

Il semble également difficile de penser l'uniformisation sans penser dans le même mouvement la différenciation. L'humanité se caractérise en effet par sa capacité à inventer perpétuellement des formes sociales nouvelles, des modes de distinctions et « de différenciations subjectives et collectives ». De la même façon que les utilisateurs des langues du monde produisent en permanence mots et expressions nouvelles, de la même façon, les modalités sociales d'usage des technologies et des dispositifs techniques produisent en permanence des différences signifiantes, du sens, de l'information, des connaissances, des formes anthropologiques et culturelles nouvelles.

Les processus de différenciation sont émergents et instables, le plus souvent discrets et peu perceptibles. Ils sont ainsi plus difficiles à appréhender que les processus d'altération des différences, de dislocation des formes de vie et des traits culturels.

L'importance accordée, dans le processus de préparation du SMSI, à la question des différences culturelles et des possibilités d'accès pour tous accentue la tension entre les tendances à l'uniformisation et les tendances à la différenciation, entre identité et différence. Cette tension se combine à celle qui tend à opposer différenciation et identité conçue comme répétition du même, institutionnalisation.

Pour autant, les possibilités d'intervention et de détournement des différentes logiques de contrôle suggèrent la possibilité d'un processus de débats et d'initiatives plus large que les plus pessimistes ne semblent le penser.

Références bibliographiques

Deleuze Gilles, *Différence et répétition*, Paris, PUF, 1966. Simondon Gilbert, *L'individuation psychique et collective*, Paris, Aubier, 1989.

Voir aussi : accès, diversité culturelle, usages.

Dispositif

Yves Jeanneret

CE TERME, lié à l'action de **disposer** (arranger, combiner) a été employé de longue date comme nom ou adjectif dans des domaines divers comme la médecine ou le droit. Il est devenu courant dans le domaine technique au XIX^e siècle pour désigner un ensemble complexe d'appareils liés à une fonction.

Dans le domaine de l'information, de la communication et des médias, c'est le terme le plus couramment employé pour désigner l'ensemble des substrats matériels de la communication. On parle en ce sens de **dispositif médiatique**, de **dispositif télévisuel**, de **dispositif éditorial**: dans chacun des cas, c'est pour souligner que la communication suppose une organisation, repose sur des ressources matérielles, engage des savoir-faire techniques, définit des cadres pour l'intervention et l'expression. La notion de dispositif porte en elle l'idée que l'outil de communication n'est pas neutre, à cet égard on peut l'opposer aux notions de « support » ou de « canal ».

Les débats sur la « société de l'information » consistent, pour une bonne part, en des interprétations des effets de modifications affectant des dispositifs médiatiques. Un lecteur attentif des textes émanant du Sommet de Genève (déclaration de principes, plan d'action) constatera même, que ceux-ci ne cessent de préconiser, en solution à des questions politiques et culturelles, l'invention et la propagation de dispositifs. À certains égards, le programme de créer la « société de l'information » consiste à transformer des questions politiques en solutions dispositives.

L'intérêt pour les dispositifs permet de s'affranchir d'une approche de la communication réduite à la relation, au contenu, aux signes pour prendre en compte le poids des ressources matérielles et techniques, mais aussi l'intervention des acteurs qui mettent en place et contrôlent ces ressources : ainsi des études qui portent sur la construction en mosaïque de la presse écrite, analysent les circuits de l'image télévisée, décrivent les effets de l'information en continu, analysent les contraintes des logiciels de traitement de texte ou du code HTML. La place occupée aujourd'hui par l'analyse des dispositifs médiatiques dans les sciences de la communication témoigne d'une technicisation et d'une industrialisation croissantes de ce secteur, où toute intervention d'un acteur est de plus en plus **médiatisée** par des conditions matérielles et sociales : par exemple, le témoignage sur le quotidien l'est par l'émission de plateau, le témoignage au JT (journal télévisé), le reality show ou la page perso, après l'avoir été par le courrier des lecteurs. Elle est également liée au fait que les dispositifs, de plus en plus complexes, rendent tous les médias dépendants de leurs sources de financement, en particulier publicitaire. Mais l'histoire des transformations du livre (du volumen au codex ou du manuscrit à l'imprimé) est aussi une analyse de dispositifs. En outre, même si la tentation est récurrente, à chaque époque, de prophétiser une mutation totale des systèmes, c'est bien le mélange et l'hybridation entre les dispositifs qui prédomine inévitablement.

À cet égard, une bonne part des débats actuels sur la dite « société de l'information » portent sur le poids des dispositifs de communication et la question de savoir en quoi ces derniers constituent, d'un côté des contraintes, d'un autre des ressources, pour les individus, la politique, la culture. Cette question ne sera bien posée que si, plutôt que de définir les dispositifs médiatiques émergents (informatique, réseaux, télécommunication) comme de purs vecteurs d'information, on s'emploie, comme pour le livre, la télévision ou le téléphone, à comprendre comment ils fonctionnent, comment les normes et les formats qu'ils comportent influencent les formes de la communication, comment ils s'associent avec d'autres dispositifs plus anciens. Si la communication en réseau paraît s'affranchir des dispositifs lourds des *mass media*, elle n'est possible qu'en utilisant des outils d'écriture, de recherche, de diffusion qui sont industrialisés.

La question n'est pour autant pas simple, car si la notion de dispositif est clairement heuristique, puisqu'elle nous conduit à regarder de près comment procèdent les changements, en termes de contextes, procédures, matières, ordres, elle peut être entendue en bien des sens. Dans l'ingénierie. le dispositif (device) désigne souvent le composant d'un système, strictement lié à une fonction, alors que dans l'analyse sociale des pratiques de communication, cette dimension technique est comprise dans le sens plus large d'une mise en ordre des signes, des relations et des pouvoirs. Enfin, dans la tradition critique, la notion de dispositif, héritée de Michel Foucault, tend à décrire un ordre social où s'exerce, par le discours et par le regard, un contrôle des corps, alors que les débats contemporains en sémiotique (science des signes) tendent, au contraire, à faire du dispositif un ensemble de conditions de la communication qui, loin de la contraindre strictement, ne prennent tout leur sens qu'interprétés et appropriés par les acteurs sociaux : si bien que, derrière le terme commun de dispositif, peuvent se cacher des conceptions assez différentes, voire opposées, du rôle de l'information et de la communication dans la société.

Références bibliographiques

Foucault Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975. Jacquinot Geneviève et Monnoyer-Smith Laurence, (sous la direction de) « Le dispositif », revue *Hermès*, n° 25, Paris, CNRS éditions, 1999.

Jost François, *La télévision du quotidien : entre réalité et fiction*, Bruxelles, De Bœck-INA, 2001. Mouillaud Maurice et Tétu Jean-François, *Le journal quotidien*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989.

Schaeffer Pierre, Machines à communiquer (volume 1 : Genèse des simulacres, volume 2 : Pouvoir et communication), Paris, éditions du Seuil, 1972.

Voir aussi: communication, information, médias.

Diversité culturelle

Anne-Marie Laulan

LA DÉCLARATION de principe et le plan d'action adoptés à Genève lors de la première phase du SMSI ont reconnu le caractère fondamental pour la société de l'information du respect et de la promotion de la diversité culturelle et linguistique.

La célèbre « fracture numérique » dont la réduction est une priorité du SMSI est tout autant culturelle que technique; par conséquent, il serait vain d'envisager un développement durable si la dimension culturelle n'était prise en compte. Prenons même le pari du risque d'inversion du monopole technologique actuel, quand de grands pays émergents, tels le Brésil, la Chine ou l'Inde proposeront des logiciels, normes, protocoles, correspondant à leurs cultures, leurs valeurs, leurs systèmes juridiques. Déjà, lors du premier comité préparatoire de la deuxième phase du SMSI, en juin 2004, une longue interruption de séance avait eu pour origine des revendications fortes venues des représentants de la société civile réclamant, au nom des droits humains et de la démocratie, diverses formes d'expression linguistique et la défense de la diversité culturelle. Rappelons au passage les préoccupations traditionnelles de l'UNESCO à l'égard de la protection du patrimoine culturel mondial, qu'il soit matériel ou immatériel, et ses combats plus récents en faveur de la diversité culturelle et de la biodiversité, également menacées par les mêmes processus économiques de mondialisation.

Du côté occidental, l'opinion publique n'a longtemps retenu que les combats de la France pour autoriser (sur le plan économique) une exception culturelle en faveur du cinéma, de l'art etc., quand les soucis de gestion et de rentabilité du système libéral mondial induisent des mécanismes impitoyablement liés aux seules lois du marché. Mais de nos jours (depuis Seattle) s'opère une prise de conscience mondiale de l'opposition entre les systèmes de valeurs qu'impose la toute puissante Organisation mondiale du commerce (OMC) et les méthodes et habitudes de création, production, diffusion, échanges variés que pratiquent depuis des siècles les différentes communautés humaines, tant rurales qu'urbaines, tant sous des formes de biens culturels visibles que sous des formes immatérielles ¹. Au souci du maintien de ces modalités culturelles s'ajoute celui de la disparition accélérée des langues. Or l'existence séculaire de grandes aires linguistiques (lusophones, hispanophones, russophones, etc.) manifeste autant de visions du monde, permet aux peuples concernés d'appréhender et de construire

^{1.} Lire par exemple, sous le titre « Sensibilités malgaches » l'article d'Eugène Régis Mangalaza consacré à une forme d'art appelée la « parole ficelle » : revue *Hermès*, Paris, CNRS éditions, n° 40, 2004.

leur futur, de limiter les effets néfastes de la rationalisation liée à la mondialisation économique. En favorisant les identités culturelles, les communautés linguistiques sont également un facteur de paix, de dialogue dans l'acceptation des différences.

Lors de la première phase du Sommet mondial, nombre de pays non occidentaux ont ressenti une nouvelle menace néo-colonialiste par l'imposition « universelle » et non négociée d'un rapport à la connaissance et au savoir selon des modalités et des normes (cognitives tout autant qu'économiques) hégémoniques. La « fracture » technologique réveille douloureusement le souvenir des ruptures déjà connues dans le passé.

Certes, les torts, sévices et souffrances infligés par les conquérants font désormais l'objet d'inventaires dont l'historique est recueilli dans des musées, pendant que des juristes calculent le montant et la forme des mécanismes de « réparation ». Mais nul ne peut oublier que les exactions de jadis sont à l'origine de l'écart qui continue de se creuser entre l'Occident, héritier financier et politique qui en bénéficie, et le reste du monde. C'est pourquoi la question de la diversité culturelle entre désormais dans le domaine du droit. Lors du Sommet de Johannesburg, tout comme l'eau ou l'énergie, elle est proclamée « quatrième pilier du développement durable ». Bien au-delà du respect des patrimoines, la protection juridique des cultures définit pour chaque être humain le droit de puiser dans la sienne les ressources nécessaires à son identité, ses relations sociétales, sa créativité.

Notons le passage d'une conception « patrimoniale » de la culture à une acception beaucoup plus anthropologique, telle que la concevait Max Weber. Il ne s'agit pas de réifier la culture par un inventaire des biens (d'ailleurs, proclame l'UNESCO, la culture n'est pas une marchandise comme les autres 1), mais de traduire juridiquement le respect pour les droits de **chacun**, en matière de liberté, de diversité, mais aussi de responsabilités. La déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO, 2001) entre dans une phase active de définitions de droits et obligations (assortis de sanctions) qui devrait aboutir à une convention adoptée par tous les États membres, en 2005. La protection de la diversité est entendue au plan universel, en référence à l'égalité de droit entre toutes les personnes. C'est bien le moyen le plus efficace de s'opposer aux effets standardisants de la mondialisation économique. Mais c'est aussi une protection contre toute dérive communautaire puisque toute revendication (d'une association, d'une collectivité) ne serait légitime que pour s'exercer au profit des droits de tout individu, sans considération d'âge, sexe, nationalité. Laissons chaque lecteur imaginer les charges idéologiques et économiques qui obèrent la rédaction du texte de la future convention...

^{1.} Colloque international sur le thème « La culture : une marchandise pas comme les autres ? », 14-15 juin 1999, organisé par la Commission française par l'UNESCO en coopération avec l'UNESCO.

Curieuse coïncidence des calendriers, la deuxième phase du Sommet se déroulera juste après la prochaine conférence générale de l'UNESCO dont l'adoption de la convention sera l'un des temps forts. Verra-t-on se réduire significativement la fracture numérique si les modalités d'apprentissage, l'usage de logiciels libres, l'adoption de normes négociées permettent d'envisager un partage des savoirs dans le respect des diversités culturelles ? Indiscutablement, les deux problèmes sont indissociables, car l'universalité d'accès aux savoirs exige corrélativement la diversité des formes sociales d'échanges, tant culturelles que linguistiques. « La » société de l'information ferait-elle courir à l'humanité le danger de se perdre dans l'uniformisation ?

Références bibliographiques

Gournay Bernard, *Exception culturelle et mondialisation*, Paris, Presses de sciences politiques, 2002. *Les civilisations dans le regard de l'autre*, actes de colloque de l'UNESCO et de l'EHESS, Paris, 2001.

Pérez de Cuéllar Javier, *Notre diversité créatrice*, rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement, Paris, UNESCO, 1995.

Francophonie et mondialisation, revue Hermès nº 40, Paris, CNRS éditions, 2004 (voir en particulier la première partie, consacrée aux enjeux juridiques et politiques de la culture).

Le plurilinguisme dans la société de l'information, colloque organisé par la Commission française pour l'UNESCO, Paris, 2001.

Voir aussi : différence, fracture numérique, mondialisation.

Domaine public

Divina Frau-Meigs

La QUESTION du domaine public se pose avec acuité dans la « société de l'information » car l'information relève des œuvres de l'esprit et elle affecte toutes les catégories de la pensée, tous les secteurs du savoir. Or les œuvres de l'esprit ont fait l'objet d'une législation, par le biais de la propriété intellectuelle, qui est désormais en tension instable avec le domaine public. Cette législation, créée par la France à l'époque de la Révolution, pour reconnaître et rémunérer le travail des artistes et inventeurs est considérée comme une avancée des droits de l'homme. Toute reproduction ou rediffusion d'une œuvre, notamment audiovisuelle ou numérique, y est soumise, jusqu'à ce qu'elle tombe dans le domaine public (plusieurs dizaines d'années après la mort du créateur). Parallèlement, un autre modèle s'est développé aux États-Unis, sur la base du libéralisme, où la propriété intellectuelle a été progressivement incorporée dans une logique industrielle, par le biais de l'usage économique et commercial des inventions, les créateurs pouvant aliéner leur droit contre rémunération financière.

Avec le temps, les intermédiaires et partenaires industriels entre les créateurs et les usagers se sont multipliés ; ils ont organisé et obtenu la maîtrise de la gestion des droits et de leur exploitation, que les artistes leur ont délégué. Avec l'accélération du développement des TIC, l'équilibre entre les trois acteurs, – créateurs, industriels, usagers – s'est rompu. D'une part, les industriels ont étendu le champ et la durée des droits et du *copyright* (jusqu'à 90 ans dans le cas de certaines sociétés, dont celles qui produisent des logiciels) ; d'autre part, les usagers ont trouvé des stratégies de contournement, par le *peer to peer* (comme dans le cas de Napster et les téléchargements gratuits de morceaux musicaux) ; enfin les créateurs, notamment ceux produisant des brevets industriels dont la formation et une partie importante du financement proviennent de fonds et d'institutions publiques, se sont sentis dépossédés de leur production.

Alors que « la société de l'information » est censée ouvrir à la connaissance, développer les réseaux d'intelligence distribuée, démocratiser l'accès au savoir, l'étendre aux pays en développement par transferts rapides, l'évolution économique semble lui opposer un démenti régulatoire. Ainsi les Accords sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) définissent-ils le domaine public par la négative, recensant tout ce qui doit dépendre des droits de la propriété intellectuelle ; il reste au domaine public les informations officielles, les dépôts d'archives et de bibliothèques, certains résultats de la recherche et certaines idées dont l'expression n'est pas protégée. La propriété intellectuelle s'est inscrite résolument dans les négociations commerciales internationales de l'OMC.

De fait, ces accords, auquel il faut ajouter les traités de l'OMPI de 1996 ont conduit à une marchandisation quasi-totale de la propriété intellectuelle et à des empiétements importants sur le domaine public tant national qu'international, un des enjeux pour le numérique étant le sort des métadonnées, ces éléments descriptifs et fonctionnels permettant d'accéder aux réseaux et d'y naviguer en accès libre.

L'opinion publique mondiale en a saisi l'ampleur quand elle a appris que le brevetage et sa commercialisation pouvaient s'étendre désormais au vivant (le génome, les plantes de la forêt amazonienne) et aux productions et savoirs traditionnels des peuples indigènes (pour l'industrie pharmaceutique notamment). Et ce, indépendamment des territoires et des États. Ce sentiment d'une privatisation du patrimoine mondial de l'humanité a été également très ressenti par la communauté des chercheurs, des archivistes et des bibliothécaires, sensibles aux questions de l'accès en premier chef. Ils dénoncent le détournement des promesses démocratisantes des TIC à des fins de pouvoir et d'enjeux stratégiques transnationaux. Ils ont suscité des mouvements comme le *copyleft* et lancé des appels comme l'initiative de Budapest ou la déclaration de Berlin sur les archives ouvertes et l'accès aux publications scientifiques.

Ces questions sont soulevées dans le cadre du SMSI où sont en présence les intérêts divergents de certains États et des grandes entreprises internationales privées (comme AOL ou Microsoft) appuyées par leurs lobbies, d'une part, et ceux de la société civile et de certains pays en développement, d'autre part. Les premiers évacuent toute restriction à la propriété intellectuelle sous peine de geler la dynamique de la création et de la production et la société civile tandis que les seconds se préoccupent des implications de ces restrictions sur leur évolution. Les premiers s'en tiennent à une séparation formelle entre information et connaissance, leur enjeu portant sur l'exploitation de gisements de données, comme les schémas de circuits intégrés, les copyrights sur les logiciels et les productions audiovisuelles. Les seconds rattachent l'information à la connaissance, au bien public mondial et à la dimension culturelle de l'identité et de l'appartenance à la communauté; ils voient dans l'extension du domaine public au cyberespace un moyen de préserver l'accès au savoir pour les plus pauvres et d'assurer le pluralisme de l'information et de la connaissance.

Le débat sur le domaine public et son développement est aussi lié à l'évolution de la propriété des médias et des services de l'information. Convergence, concentration et numérisation, dans un contexte de déréglementation et de privatisation, tendent à modifier les industries culturelles. Cette évolution est perçue comme un danger pour les besoins locaux en développement durable et pour les capacités d'autonomisation des individus dans leurs sociétés. D'où la montée d'un modèle alternatif de la propriété intellectuelle, de type code source ouvert, qui se veut un modèle participatif, d'échanges directs entre créateurs et usagers. Des mouvements comme celui des logiciels libres

ou des *creative commons* se proposent d'assurer des espaces non-propriétaires à la création et à l'évolution des TIC.

La tendance à venir laisse présager d'un rééquilibrage des forces en présence et de l'extension du domaine public international au cyberespace, afin qu'il demeure ouvert à ses deux extrêmes, celui des créateurs et celui des usagers, pour permettre des synergies nouvelles et une démocratisation accrue de l'accès à la connaissance.

Références bibliographiques

Betting Ronald, Copyrighting Culture. The Political Economy of Intellectual Property, Westwiew Press, 1996.

Lessig Lawrence, The Future of Ideas: The Fate of the Commons in a Connected World, New York, Random House, 2001.

Quéau Philippe, La planète des esprits. Pour une politique du Cyberespace, Paris, Odile Jacob, 2002. Rifkin Jeremy, The Age of Access. The New Culture of Hypercapitalism Where All of Life is a Paid-For Experience, New York, Putnam, 2000.

Voir aussi : accès, droits de la propriété littéraire et artistique, espace public de l'internet, gouvernance de l'internet.

Droits de propriété littéraire et artistique

Philippe Chantepie

EPUIS l'entrée dans l'ère numérique, le droit d'auteur, ou *copyright* en langue anglaise pour une traduction infidèle reflétant deux droits qui ne coïncident que partiellement, tout comme l'ensemble des droits de propriété littéraire et artistique des auteurs, interprètes, producteurs et diffuseurs sont l'objet d'une compétition économique des grands groupes de communication d'autant plus forte que les nouveaux moyens de reproduction et transmission semblent remettre en question les modèles éprouvés depuis au moins un siècle quant à la maîtrise de la circulation des œuvres et au contrôle des revenus issus de leur exploitation, lesquels sont non seulement le salaire des auteurs mais aussi l'ingrédient indispensable au financement de la création. Au même moment, et les phénomènes sont liés, les réseaux numériques accroissent le désir du plus grand nombre d'accéder aux œuvres, favorisent potentiellement le développement de la diversité culturelle en s'affranchissant de certaines contraintes qui limitaient la diffusion des œuvres dans leurs manifestations matérielles, mais autorisent aussi des usages à grande échelle qui méconnaissent les droits de propriété littéraire et artistique.

Depuis la convention de Berne (1886), ces droits ont connu une extension et un renforcement constants de leur protection juridique dans les pays industrialisés et, plus récemment, à travers les accords ADPIC, dans l'ensemble des États membres de l'OMC. Cette tendance traduit la prise de conscience de la valeur intrinsèque des créations immatérielles dans la « société de l'information » ou dans « l'économie du savoir ». C'est aussi la réponse générale fournie au changement de nature des œuvres numérisées, jamais seulement vécu par les détenteurs de droits comme une opportunité mais toujours aussi comme une menace.

Tout produit des industries culturelles, devenu contenu numérique devient un bien non-rival, c'est-à-dire que sa consommation ne limite pas celle d'autrui, à l'instar de la télévision ou de la radio hertziennes. Hyper-reproductibilité et expansion infinie sur les réseaux sont désormais les caractéristiques des contenus numériques qui cessent de donner prise à certaines des formes classiques d'appropriabilité des revenus au profit des titulaires de droits : vente d'exemplaire de disque, entrée en salle de cinéma, etc.

Depuis la fin des années 80, des traités OMPI de 1996 à la directive européenne relative aux droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information de 2001, en passant par le *Digital Millenium Copyright Act* américain, le respect de ces droits à l'ère numérique a été exclusivement conçu sur le modèle économique de la télévision payante qui permet une appropriabilité directe des revenus : la distribution des contenus numériques doit donc être soumise à une protection technique dont le contournement est juridiquement sanctionné. La nécessaire extension de la protection juridique à des mesures techniques de protection des droits de propriété littéraire et artistique semble donc avoir été envisagée de manière uniforme pour toute exploitation de tout contenu numérique sur tous les réseaux. Légitime pour les investissements culturels, pour les créations à coûts fixes élevés comme le cinéma, ce modèle de financement de la culture est cependant partiel et très marginal des modes de consommations culturelles, notamment de la musique. C'est pourquoi, les plates-formes de téléchargement de musique ont non seulement à assurer la distribution de fichiers numériques d'œuvres mais aussi à offrir de véritables services aux consommateurs.

L'alliance souvent anticipatrice et, mais réactive des droits de propriété littéraire et artistique au monde numérique est d'autant plus scellée que la valeur des contenus (œuvres musicales et cinématographiques, éditions ou programmes audiovisuels) est le vecteur du développement de la société de l'information. Ils sont donc, sous la forme de portefeuilles de droits, l'objet d'une concurrence très vive entre les multinationales de l'infotainment, et comme levier de marketing, le principal outil des industries convergentes de l'électronique grand public et de l'informatique ainsi que des télécommunications et d'accès à l'internet. Nécessaires au financement d'industries fragiles, car de prototypes, et soumises sans cesse à un fort aléa de production alors que les coûts fixes sont élevés et indivisibles, les droits de propriété littéraire et artistique sont désormais placés à la rencontre d'industries fondées sur l'économie des réseaux qui se développent sur des stratégies de conquête de public pour jouer des effets clubs et d'avalanche qui les renforcent. Ils peuvent y trouver autant un formidable ressort pour de nouvelles exploitations qu'un risque de dévoration et de dévalorisation des œuvres dont on a déjà constaté qu'elles pouvaient revêtir le statut peu enviable de produit d'appel à des baladeurs, des supports d'enregistrements, des magnétoscopes numériques, etc., voire à la fourniture d'accès à 1'internet

Pour le public, les droits de propriété littéraire et artistique, mode à la fois puissant et fragile de financement de la création dans la société de l'information, forment une limite énigmatique de l'accès aux œuvres et aux savoirs. À l'heure de la mondialisation et de l'universalité des techniques numériques interopérables et potentiellement ouvertes, se comprennent mal les phénomènes d'enclosures : de la propriété industrielle sur les médicaments, aux fichiers numériques si aisément accessibles sur les réseaux pair à pair (P2P). En premier lieu, ces transformations des contenus numériques et ces enjeux industriels ne concernent directement aujourd'hui qu'une partie réduite de la population mondiale et le plus souvent pour des œuvres qui traduisent peu les traditions culturelles locales ou nationales. En

second lieu, ces évolutions destinées aux intérêts directs des industries de la communication numérique (télécommunications, informatiques, logiciels, industries culturelles...) intéressent peu les États et les peuples aux industries culturelles absentes ou natives. Enfin, elles ne répondent que modérément aux nécessités d'accès aux savoirs essentiels de la diversité des publics et des besoins de développement.

Protecteurs des créateurs et de leur rémunération, conditions indispensables à l'émergence et au développement des industries culturelles, et plus largement de l'économie de la connaissance au XXIe siècle, les droits de propriété intellectuelle dans la société de l'information sont souvent l'objet de polémiques, tiraillés qu'ils sont entre l'objectif de financement de la création et de la protection de la valeur de celle-ci et l'objectif d'accès au plus grand nombre des œuvres de l'esprit.

Voir aussi : accès, gouvernance de l'internet, réseaux, usages.

Éducation et complexité

Michel Mathien

Dans les conclusions positives des démarches suscitées par le SMSI, les TIC contribuent à favoriser la redécouverte du « social » et de la « relation » dans toutes leurs dimensions. Celles-ci ne sont pas seulement virtuelles, loin de là. L'introduction de nouveaux usages ne se décrète pas. Il lui faut une conviction partagée et des moyens, donc du dialogue et de la négociation dès le début.

Ceci a d'ailleurs été réaffirmé avec clarté dans le rapport au Congrès des États-Unis de décembre 2000 des parlementaires Bob Kerrey et de Johnny Isakson, *The Power of the Internet for learning. Moving from Promise to Practice* ¹. Ce rapport officiel préconise des investissements appropriés auprès des enseignants, surtout des fonds publics pour la recherche en « sciences de l'éducation », dont l'évaluation des modalités des acquisitions des connaissances et les relations enseignants-enseignés... S'il ne manque pas de pertinence concernant le pays *leader* de l'économie mondiale et des TIC, il ne clarifie pas la distinction entre « bien public » et « bien marchand ». Le problème de fond demeure avec l'ambiguïté de la revendication de la libéralisation accrue des marchés et, en même temps, l'appel à la citoyenneté et à l'engagement dans l'action bénévole...

En France, les collectivités territoriales ont chacune, de la commune à l'État, pris des responsabilités dans le dispositif de l'e-learning, notamment dans les moyens et équipements... Mais avec les TIC, à l'instar de l'e-cartable ou de l'e-book, peut-on favoriser les moyens sans rapport avec les usages et l'éducation aux usages, donc en premier lieu avec les « formateurs » ou les « enseignants » ? Notamment dans le primaire et le secondaire ? Quelles conclusions tirer sur le plan de l'apprentissage requis du langage et de l'écriture puis des modes de raisonnement etc. ? En France, sur le plan des constats et malgré les expériences, nous sommes encore assez pauvres sur ce point. Dans toutes les perspectives ouvertes et, parfois bien engagées sur le terrain de l'action, quelles évaluations sont-elles déjà faites pour apprécier les engagements nouveaux à effectuer en termes de résultats et de prospective ? Une telle question ne peut que conduire à envisager une harmonisation dans l'observation distanciée et non partisane, donc à des outils appropriés de mesure et d'évaluation.

Pour avancer dans l'examen d'un usage nouveau qui se banalise progressivement, le pragmatisme nécessaire au début ne saurait demeurer la règle permanente et empêcher l'élaboration d'une connaissance fondée sur

^{1.} Document disponible de 185 pages sur le site du congrès (www.webcommission.org – December 2000).

l'observation. Or, convenir de l'effectivité de la connaissance dans les échanges en matière d'évaluation des pratiques au sein des communautés concernées (professionnels, chercheurs, usagers etc.) devient de plus en plus indispensable bien que, par rapport au sujet, cela soit déjà paradoxal ¹.

En effet, nous savons encore peu de choses de façon assurée ² sur :

- les apprentissages des TIC et sur les transferts de connaissances qu'elles permettent;
- les aspects cognitifs (hors contrôle d'évaluation), ergonomiques (dont les processus de dialogue), culturels et sociaux de leurs usages.

Par rapport au premier aspect, la connaissance des savoirs relatifs à « l'acquisition des savoirs via les TIC » en est encore à ses débuts. Notamment par niveaux de scolarisation et par niveaux de compétences pratiques. autrement dit du « mode d'emploi » de l'ordinateur, des logiciels et des processus d'accès à l'information. Ou'en est-il des résultats pédagogiques effectifs et des connaissances contrôlées ? Par rapport au second, les interrogations demeurent. Comment accède-t-on à un site via un moteur de recherche ou comment lit-on un Cdrom, comment joue-t-on? Comment apprend-on? Ou'adviendra-t-il des pratiques de lecture et d'écriture etc.? Dans son livre, L'Accès du savoir en ligne, Jacques Perriault ne ménage pas ce type d'interrogations pour lesquelles il n'y a pas de réponses définitives ou de certitudes fondant une « connaissance » au sens scientifique du terme ³. Nous sommes encore loin du stade de la capitalisation des savoirs, acquis et reconnus, tenant compte de l'ensemble des facteurs utiles et nécessaires pour une « mémoire de la connaissance la plus scientifique qui soit » sur le sujet. D'où l'importance, sur ce point comme sur d'autres, d'envisager avec les secteurs de la recherche concernés, la création d'observatoires nationaux et internationaux indépendants.

Pour revenir aux projets de la démarche du SMSI, de la phase de Genève à celle de Tunis, les évolutions mises en œuvre et analysées dans le cadre d'un dialogue accentué entre tous les acteurs, la reconnaissance réciproque des cultures, des civilisations et de tout ce qui mérite en elles respect et considération sont à prendre en considération ⁴. Sur ce plan, l'éducation ne saurait faire table rase du passé ou de l'histoire dans sa dimension plurielle.

^{1.} Se reporter, par exemple, à l'étude réalisée par la Maison des sciences de l'homme de Poitiers, en France, et coordonnée par Jean-François Rouet, sur le sujet de l'apprentissage qui relative, à bien des égards, les projections et fantasmes sur les bienfaits des TIC : Cent fenêtres sur l'Internet. Une étude des représentations et des usages des technologies de l'information et de la communication dans le grand public. Janvier 2000-décembre 2002.

^{2.} Sur la problématique de la connaissance, la parution du numéro consacré à « la critique de la raison numérique » de la revue *Hermès* du CNRS vient à point nommé, *Hermès*, n° 39, Paris, CNRS éditions, automne 2004.

^{3.} Perriault Jacques, *L'accès au savoir en ligne*, Paris, Odile Jacob, 2002. L'auteur est, au sein de l'Association française de normalisation, président de la commission responsable des normes et standards en ligne.

^{4.} *Cf.* la déclaration universelle de la conférence générale de l'UNESCO sur la diversité culturelle du 2 novembre 2001.

Le mouvement étant engagé, il s'agit de l'adapter et de le contrôler par rapport à ses promesses. Le rapport au Congrès des États-Unis évoqué avait bien montré, enquêtes à l'appui, que « les TIC ne sont pas la panacée pour l'éducation ». Le sont-elles pour toutes les autres activités humaines ? La question mérite d'être systématiquement posée. L'avenir, selon ce document, n'est plus dans le « hard » mais dans la « technologie intellectuelle de l'information et de la communication », autrement dit, dans « l'intelligence humaine ». Cette expression, en l'occurrence, n'a pas son usage exclusif dans les TIC. En effet, ce que l'on perçoit de l'évolution de nos sociétés ne va certainement pas dans le sens de la simplification et d'une vision commune de « la société de l'information », même quand elle devient « sociétés du savoir ». Ceci est un constat majeur de la phase de Genève sur lequel la société civile a fortement été insistante dans sa propre déclaration.

Voir aussi : éducation aux médias et aux TIC, e-learning, usages.

Éducation aux médias et aux TIC

Divina Frau-Meigs

LA NOTION de *e*-éducation (*e*-*learning*) a été mise en avant dans le SMSI, comme un des vecteurs de développement des connaissances. Les États la conçoivent avec une focalisation sur les nouvelles technologies tandis que les acteurs de la société civile ont plutôt privilégié une approche combinée, incluant l'éducation aux médias traditionnels. Ils estiment qu'une connaissance pratique et critique des processus de transmission des connaissances qui caractérisent ces supports, est indispensable, indépendamment des contenus scientifiques et techniques qu'ils peuvent véhiculer.

L'éducation aux médias et aux TIC n'en est plus à ses balbutiements dans le monde, où différents modèles et expériences coexistent, au carrefour de la communication audiovisuelle, des infrastructures de télécommunication et de l'éducation. À l'échelon de la gouvernance mondiale, rien n'est encore harmonisé, ce qui peut s'avérer un frein au transfert de connaissances et d'expériences.

Un état des lieux ¹ rapide, médias et TIC confondus, montre :

- un recentrage assez consensuel de l'éducation aux médias, où coexistent les pratiques de protection et de participation, en concurrence et en complémentarité à des degrés variés selon les pays;
- un accord sur les buts (développer l'esprit critique, favoriser le projet de l'apprenant, contribuer au développement durable) mais une très grande variation sur les concepts, les théories et les cadrages cognitifs. Le manque de réflexion sur la modélisation de l'éducation aux médias dans un contexte transnational mène à l'adoption fréquente de concepts et de schémas issus d'instances confirmées, comme le *British Film Institute* (accent sur la fiction) ou le Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (accent sur l'information), au détriment d'approches et de sensibilités plus locales;
- une grande diversité de moyens, de méthodes, d'acteurs et de contextes, qui est une ressource locale d'importance, mais avec de grosses disparités et un manque d'appui des pouvoirs publics;
- un impact marginal des actions menées qui ne sont pas suffisamment diffusées et valorisées et sont encore perçues comme une intrusion par une partie importante du corps enseignant;

^{1.} L'état des lieux dressé ici s'appuie sur une enquête mondiale concernant l'éducation aux médias menée par l'UNESCO, avec l'aide de la Communauté européenne (sous la direction du professeur David Buckingham, 2002, UNESCO, 2002).

 une méfiance persistante à l'égard des nouvelles technologies et de leurs promesses, conduisant les éducateurs à encore donner la préférence au *low* tech plutôt qu'au high tech (perçu comme induisant des blocages et des coûts prohibitifs).

Malgré les progrès constatés, une impression générale de stagnation perdure, doublée d'une grande incertitude quant à la place que l'éducation aux médias et aux TIC doit occuper : discipline à part, trans-discipline, domaine au sein d'une discipline classique ou encore formation tout au long de la vie, comme le prônent les documents du SMSI ?

Si la tentation est forte d'envisager une éducation aux médias intégrée, qui travaille dans le continuum des médias anciens et nouveaux, quelques décalages persistants doivent être bien identifiés pour être dépassés.

L'éducation aux médias est orientée sur les contenus et les spécificités des divers supports (sons, images, écrits...) ainsi que sur les représentations véhiculées et leurs apports rationnels et émotionnels. L'éducation aux TIC est davantage ancrée sur les processus, les modes de connexion et d'accès, le parcours et les apports cognitifs. En outre, l'éducation aux TIC tend à se faire par le biais des TIC, ce qui n'est pas le cas de l'éducation aux médias, qui n'implique pas nécessairement une prise en main des outils. Dans tous les cas, l'éducation ne doit pas être confondue avec l'utilisation, degré zéro de l'appropriation, et doit viser les médias de manière générale, qu'ils soient classiques ou nouveaux.

Alors que les TIC se propagent dans une optique graduée de sensibilisation, acquisition et approfondissement, l'éducation aux médias semble se faire dans d'autres disciplines, sans intégration ni progression pédagogique particulière, comme si elle ne nécessitait pas, elle aussi, la prise en compte de ces trois niveaux de développement intégré. Dans les deux cas, le manque d'une approche disciplinaire structurée et graduée est aggravé par l'incompatibilité entre les temporalités, les structures et les cycles d'apprentissage trans – ou multi – disciplinaires de l'éducation aux médias et ceux du système scolaire actuel.

Les politiques nationales et régionales présentent des décalages dans leur traitement différencié des médias et des TIC. Les politiques concernant l'audiovisuel sont essentiellement liées aux contenus, avec des objectifs culturels et nationaux affichés, tandis que les politiques concernant l'informatique sont liées aux tuyaux et à l'infrastructure des télécommunications.

Elles ne sont pas d'ordre à faciliter la convergence entre les divers supports et les divers médias, en termes juridiques, politiques et économiques. En outre, ce que la réalité oppose à la promesse, c'est l'empilement des technologies (le livre n'a pas été éradiqué par l'ordinateur) et leur complémentarité démocratique.

Les décalages et les différences entre missions et fonctions des instances scolaires et médiatiques (sans compter les instances régulatrices) ne sont pas mauvais en soi. Cependant s'ils sont trop criants par rapport à la réalité et à aux attentes de la société civile (notamment les jeunes et les femmes), ils peuvent s'avérer contre-productifs. La quête actuelle d'une situation de corégulation, bien comprise, au sein de la gouvernance mondiale, nécessite de s'appuyer pleinement sur l'ensemble des acteurs concernés.

Les hésitations terminologiques sont révélatrices des enjeux sous-jacents : la tentation est de jouer sur l'approche techniciste et d'ajouter un nouveau vocable « *e*-éducation » (ou « éducation numérique »), au risque de reconduire les blocages constatés ; certains évoquent « éducation durable », pour marquer le changement d'échelles et de paradigme ; « éducation aux médias » a le mérite d'insister sur les contenus, les compétences et les processus tout en soulignant que l'internet et les autres supports numériques sont des vecteurs d'information et de culture en continuité et complémentarité avec les vecteurs classiques.

Dans le scénario dominant autour de la « société de l'information » qui est l'utopie globalisante à l'œuvre au SMSI, l'éducation aux médias et aux TIC propose un modèle alternatif d'éducation intégrée, de type ouvert et collaboratif, dans une perspective de développement durable.

Il n'est pas adoptable en tant que tel, chaque société étant invitée à y mettre sa touche personnelle et à procéder à sa propre vitesse. Il est clair cependant qu'un processus d'hybridation est en cours, entre le modèle industriel national hérité du XIX^e siècle et fondé sur des savoirs disciplinaires et le modèle postindustriel numérique et transnational qui se met en place au XXI^e siècle, fondé sur des compétences transversales. De la fusion des deux naissent à la fois les problèmes actuels et les promesses de pluralisme culturel pour la construction de réelles sociétés des savoirs partagés.

Références bibliographiques

Dahlgren Peter, Television and the Public Sphere. Citizenship, Democracy and the Media, London, Sage, 1995.

Ferry Jean-Marc et De Proost Séverine (sous la direction de), *L'école au défi de l'Europe. Médias, éducation et citoyenneté postnationale,* Bruxelles, éditions de l'université de Bruxelles, 2003.

Frau-Meigs Divina, « Media Regulation, Self-regulation and Education: Debunking Some Myths and Retooling Some Working Paradigms », C. van Feilitzen (ed.). Media Education: Protect or Promote? Goteborg (Sweden), Goteborg University Press, 2004, 9-24.

Servaes Jan et François Heinderyckx, « The 'new'ICTs environment in Europe: closing or widening the gaps? », Telematics and Informatics 19 (2002), 91-115.

Tardif Jean, Intégrer les nouvelles technologies de l'information : quel cadre pédagogique ? Paris, ESF, 2000.

Voir aussi : e-learning, médias, TIC, usages.

E-learning

Bernard Cornu

Comment exprimer en français ce que signifie « *e-learning* »? Le plus souvent on utilise le terme « *e-*formation ». Mais toute traduction est en fait une interprétation et ce terme prend une telle place dans le vocabulaire actuel de la formation qu'il mérite qu'on s'y arrête.

De manière très générale, e-learning pourrait désigner l'apprentissage par le biais d'outils et de ressources numériques et électroniques. Mais il ne s'agit pas simplement d'artifices technologiques : e-learning apparaît en même temps qu'émergent de nouvelles conceptions de l'enseignement, de la formation, de l'apprentissage. Le « glossaire » du site (http://elearningeuropa.info) (Commission européenne) le définit ainsi : « Utilisation des nouvelles technologies du multimédia et de l'internet afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation à travers l'accès à distance à des ressources et des services, ainsi qu'à des collaborations et des échanges ». La technologie a apporté le réseau, l'internet, et le *e-learning* se développe au sein de dispositifs accessibles sur l'internet (« campus numériques », « universités virtuelles »...). Le terme *e-learning* désigne l'enseignement, la formation, l'apprentissage, par le biais d'ordinateurs, de logiciels, de l'internet, de ressources disponibles sur un support comme le Cdrom ou de ressources « en ligne » accessibles sur le réseau, d'outils de communication (courriel, forum, visioconférence, etc.).

Une première idée dans *e-learning* est d'apprendre au moyen d'outils informatiques. C'était il y a quelques années l'EAO l'enseignement assisté par ordinateur. Le véritable outil est alors le logiciel utilisé, qui porte avec lui une stratégie pédagogique, une conception de l'apprentissage. On se souvient des logiciels d'EAO très fermés, enchaînant questions et apports théoriques, exercices et entraînements. Mais la technologie a évolué. Elle a introduit la possibilité de travailler à distance, à plusieurs, où on veut, quand on veut. Dans *e-learning*, il y a l'idée que l'on peut gérer différemment le temps et l'espace et travailler à plusieurs. Le *e-learning* a principalement été introduit dans le monde de la formation en entreprise, comme un moyen de pallier les difficultés de temps, de lieu, de distance. C'est, au début, un dispositif technologique. Mais en se développant, il a entraîné un développement pédagogique, qui lui confère toute sa richesse.

La technologie a aussi apporté l'interactivité : celui qui apprend n'est pas un simple consommateur, il est un acteur du processus. Il interagit avec les ressources et les outils. Mais il interagit également avec l'enseignant, même si celui-ci est parfois très « virtuel », et il interagit avec les autres apprenants (c'est le concept de « classe virtuelle »). Ainsi, *e-learning* comporte l'idée d'un enseignement à la fois individualisé et « collaboratif ». L'interaction fait partie du *e-learning*.

Le *e-learning* met l'accent plus sur l'apprentissage que sur l'enseignement : il place celui qui apprend au cœur du dispositif, il en fait l'acteur principal : c'est celui qui apprend qui interagit avec le dispositif de *e-learning*, c'est lui qui gère son rythme, son temps, son parcours, qui utilise et produit des ressources. Le *e-learning* donne à l'enseignant un rôle primordial, non seulement de conception de ressources pour le *e-learning*, mais principalement d'accompagnement et de « tutorat », de médiation. Contrairement à ce que certains ont pu penser, le *e-learning* ne remplace pas l'enseignant : bien au contraire, il renforce son rôle ! Le *e-learning* ne réduit pas non plus les coûts : il les déplace.

L'évolution actuelle n'est plus de remplacer l'apprentissage en « présentiel » par un apprentissage à distance. Elle consiste à trouver complémentarité et équilibre entre ce qui se fait à distance et se qui se fait en présence. On parle maintenant de *blended learning* pour désigner l'apprentissage dans un dispositif alliant des activités à distance et des activités en présence de l'enseignant et éventuellement d'autres apprenants.

Ainsi, dans *e-learning*, on trouve les notions de virtuel, d'enseignement à distance, d'enseignement ouvert, d'enseignement individualisé, d'accompagnement interactif, d'accompagnement synchrone ou asynchrone, de contenus adaptés, eux-mêmes interactifs. Le *e-learning* soulève des enthousiasmes, mais aussi des réticences. Est-ce une mode, est-ce l'emprise de la technologie sur la pédagogie, est-ce un appauvrissement des contenus et de la pédagogie ? Les détracteurs du *e-learning* parlent... « d'e-llusion »! On le voit, *e-learning* est un concept pédagogique, plus que technologique!

Références bibliographiques

Charlier Bernadette, Godinet Hélène, Wallet Jacques, NTIC et éducation; cours de licence en Sciences de l'éducation, campus FORSE, 2002 (http://www.sciencedu.org/).

Voir aussi : réseau, TIC, usages.

Françoise Thibault

UNESCO préfère parler de « sociétés du savoir » plutôt que de « société de l'information » en cela elle reconnaît la diversité des processus de transmission et d'appropriation des savoirs qui ne peuvent uniquement reposer sur un primat technologique. Parce que les technologies de l'information et de la communication recèlent de grandes potentialités pour la

création et la diffusion des savoirs, l'interaction entre l'homme et la technique est rendue, plus encore aujourd'hui, complexe et fondamentale pour l'éducation. La compréhension et une plus grande maîtrise de cette interaction sont au cœur des attentes portées par la société civile et les gouvernements dans les débats du SMSI. Encore faut-il que les mots eux-mêmes permettent de l'appréhender, en particulier lorsque des termes comme *elearning* qui, très lié au développement des réseaux de communication, ont tendance à minorer les rôles de l'activité humaine et des compétences nécessaires à l'usage des techniques (Monique Linard, 1990) au bénéfice du simple déploiement des technologies de l'information et de la communication dans les sphères éducatives.

L'usage du terme e-learning

Contrairement à d'autres notions (cours par correspondance, télé-enseignement, formation ouverte et à distance, université virtuelle, campus numérique, etc.), l'expression *e-learning* s'est répandue en France à partir des années 2000 sans avoir été traduite. C'est à la fin des années 90 qu'elle a commencé à s'imposer en Amérique du Nord pour désigner un enseignement à distance utilisant l'internet. Début 2000, « l'acception du terme s'élargit lorsque l'administration Clinton l'utilise pour donner les couleurs de la nouveauté à la révision de son plan quadriennal TICE. [...] E-learning désigne alors la totalité du champ des technologies utilisées en classe comme à distance » (Alain Chaptal, 2002).

En mars 2000, la Commission des communautés européennes lance *l'Initiative e-learning* sur la base de la définition élargie établie par l'administration Clinton. Le *e-learning* est défini comme « *l'utilisation des nouvelles technologies multimédias et de l'Internet, pour améliorer la qualité de l'apprentissage en facilitant l'accès à des ressources et des services, ainsi que les échanges et la collaboration à distance ». En deux ans, la Commission produit tout un ensemble de textes qui s'inscrivent d'emblée dans la continuité de la politique éducative nord-américaine avec pour objectif, au niveau de l'enseignement supérieur, de rattraper ce qui est considéré comme un retard. Repris par une instance habilitée à s'exprimer sur l'éducation depuis le traité de Maastricht, le terme <i>e-learning* permet, par son emploi, de donner une existence à une politique éducative d'introduction généralisée des TIC dans l'éducation et la formation ¹. Cette politique vise tout à la fois le développement des équipements informatiques et des réseaux, le soutien à une industrie du contenu et du logiciel, la formation

^{1.} Cette orientation apparaît d'autant plus décisive au niveau de la Commission que l'ensemble des textes sur le e-learning prend soin de s'inscrire dans le prolongement et de se référer aux textes plus anciens relatifs à l'éducation : résolution du conseil du 6 mai 1996 sur les logiciels éducatifs ; conclusions du Conseil du 22 septembre 1997 sur l'éducation et les TIC; conclusions du conseil européen de Lisbonne; rapport sur les objectifs concrets des systèmes d'éducation. Plan d'action « Apprendre dans la société de l'information » (1996-1998). 1996 : année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

des enseignants et le repérage des « bonnes pratiques » pédagogiques. Bien qu'apparemment moins focalisée sur le déploiement technologique que le plan de l'administration Clinton, l'initiative européenne, partiellement analysable au travers des indicateurs de suivi qu'elle a mis en place, a fait jusqu'alors la part belle à l'informatisation des institutions éducatives qui finit par être le garant de l'amélioration recherchée de l'accès savoirs.

Évolution des expressions « universités virtuelles » et « campus virtuels »

Ces syntagmes tout droit venus des États-Unis ont été traduits littéralement en français. L'idée d'**université virtuelle** doit beaucoup aux **communautés virtuelles** inventées, dans les années 1970, par les chercheurs en informatique de la côte ouest américaine et popularisées dans leur acception la plus extensive par Howard Rheingold (Patrice Flichy, 2001). Critiquant radicalement l'évolution de l'institution universitaire que les forces libérales tendent, pour eux, à transformer en entreprise, ils ont partagé la conviction que seuls les réseaux pouvaient permettre de sauver l'essentiel de ce qui fait l'intérêt de l'université ¹ à savoir l'échange entre les personnes et la construction collective des savoirs et ont défendu la création de **campus virtuels**.

À partir du milieu des années 90, l'université virtuelle a pris un tout autre sens. Elle a désigné un espace de collaboration entre le secteur public et privé, construit avec les technologies de l'information et de la communication et susceptible de générer des profits impressionnants en offrant des formations souvent professionnalisantes à un public jugé illimité. On a vu se multiplier, sur le territoire nord-américain ou en Australie, les annonces très « marketing » de création de consortiums associant des universités, des entreprises, des opérateurs de télécommunication voulant créer des universités et des campus virtuels.

En France, le concept d'université virtuelle a eu peu d'écho. Un numéro de la revue *Les Cahiers du numérique* paru en 2000 le situe prudemment « à l'intersection de trois espaces : l'espace des possibilités, l'espace des technologies, l'espace de la pédagogie ».

^{1. «} L'université doit désormais affronter la possibilité d'être transformée par la culture du cyberespace générée par ses centres de calcul et ses réseaux. Tandis que l'imprimerie annonça l'extinction des institutions monacales et la naissance de l'université moderne, le cyberespace pourrait dissoudre les campus actuels faits de briques et de mortier dans une culture de la connaissance décentralisée, un réseau de sites "virtuels" d'échanges intellectuels qui rendra obsolètes les anciens bâtiments couverts de lierre, de même que les frontières institutionnelles et politiques, créant une chose similaire à la vision qu'avait H.G. Wells d'un cerveau mondial » in Childers Peter, Delany Paul, 1994.

Les deux acceptions des « campus numériques »

Popularisée par un premier appel à projets lancé en juin 2000 par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, l'expression, campus numériques, fait, moins que les deux précédentes, référence à une situation extra-nationale – sinon pour s'en distinguer. Si les universités sont encouragées à se regrouper et à engager des partenariats avec le secteur privé, elles doivent respecter les cadres réglementaires nationaux en matière de formation et ne peuvent se limiter à une offre de contenus pédagogiques accessibles en ligne. La notion (relativement floue) de service à l'étudiant est au centre du projet. En dehors des critères administratifs, trois types d'activité sont exigés des établissements : l'ingénierie pédagogique, l'intégration de ressources numérisées hors ligne ou en ligne et la logistique. La place faite aux outils est secondaire et la notion de dispositif de formation constitue le cadre de référence : l'objectif majeur consiste, en 2000, à « élaborer une offre de formation ouverte et à distance et porter cette offre aux niveaux national et international » et en 2001, à « promouvoir une offre de formation supérieure ouverte et à distance ». Un ensemble de mesures d'accompagnement est programmé pour aider à la transformation des pratiques pédagogiques universitaires.

En perdant son orientation restreinte à un dispositif spécifique de formation tel que celui de l'enseignement essentiellement à distance, l'expression « campus numérique » a changé significativement de sens en 2002 puisqu'elle a désigné, dans le dernier appel à projet, toute formation de l'enseignement supérieur conçue avec les technologies en vue d'individualiser les parcours ¹. « Campus numérique » est devenu la traduction française du e-learning de l'enseignement supérieur prôné par la Commission européenne. Ce changement de sens s'est accompagné d'un affaiblissement de l'intérêt porté par les responsables nationaux de l'opération à l'évolution des formes pédagogiques. La production de ressources a primé sur les dispositifs de formation et les mesures d'aide à la transformation des pratiques ont progressivement été abandonnées.

Saisis par la puissance du mouvement d'informatisation et de mise en réseau des institutions éducatives, l'évolution du sens des mots incarne des conflits dont l'issue laisse pour l'heure une place restreinte à la pensée de l'activité humaine. Il revient aux débats engagés notamment dans le cadre du SMSI, de repenser « les relations entre hommes et machines pour faire des TIC de véritables médiateurs de connaissances » (Monique Linard, 1996).

^{1.} Cf. http://tice.education.fr/EducNet/Public/superieur/campus

Références bibliographiques

Chaptal Alain, Comme le berger qui criait au loup, http://hal.ccsd.cnrs.fr/docs/00/00/18/47/PDF/Chaptal

Childers Peter, Delany Paul, 1994, « Wired World, Virtual Campus: Universities and the Political, Economy of cyberspace », in Work and Days, 24/4 Spring/fall.

(accessible en ligne: http://www.sfu.ca/delany/)

E-learning. Penser l'éducation de demain, communication de la Commission, Commission des Communautés européennes, Bruxelles, 24 mai 2000, p. 10.

Flichy Patrice, L'imaginaire d'internet, Paris, La Découverte, 2001.

Linar Monique, *Des machines et des hommes, apprendre avec les nouvelles technologies*, Paris, L'Harmattan, 1990, (nouvelle édition réactualisée, Éditions Universitaires, 1996).

Oillo Didier, Barraqué Patrice, *Universités virtuelles, universités plurielles, in Les Cahiers du numérique* (volume 1-n° 2-2000), Paris, Hermès Lavoisier, p. 21.

Rheingold Howard, « Virtual Communities », Whole Earth Review, 1987, trad. Addison-Wesley France. 1995.

Voir aussi : éducation aux médias et aux TIC, TIC, usages.

Espace public de l'internet

Christian Lupovici

AFFIRMATION d'un espace public de l'internet est une nécessité fonctionnelle autant que juridique. En effet, l'internet a créé un espace mondial d'information et de culture qui, à la fois par son histoire et sa technologie, revêt des caractéristiques d'un bien commun. L'internet comme espace public prend sa légitimité dans son histoire où dès sa naissance et tout au long de son développement l'initiative publique a été très forte. Pour l'internaute cette idée d'espace public est confortée par son mode de gestion technique et de normalisation (IETF, ICANN, W3C). Pourtant il y a une constante tension entre l'internet comme espace public et l'internet comme espace privé, qui se développe à mesure du succès de ce moyen de communication ¹.

La visibilité et l'accès universel donné aux informations qui y sont « exposées » pose d'emblée la question du statut de l'espace dans lequel elles circulent.

Le droit des créateurs d'information rencontre avec l'internet, un nouvel environnement qui oblige la législation à s'adapter en tenant compte des besoins et des attentes des citoyens qui naviguent sur le réseau et utilisent ces informations ².

Par ailleurs l'économie, l'administration comme la culture dépendent désormais très largement de la puissance de ce réseau. Aussi la question aujourd'hui est essentiellement de déterminer comment une information mise sur l'internet a une destination publique et quelles peuvent en être les restrictions. Pour cela il faut analyser les principales caractéristiques de l'internet.

L'internet, un espace de communication

L'internet est un espace où l'on va chercher librement de l'information qui y est accessible. On peut considérer que les informations qui sont mises en accès sur l'internet sont de fait « publiées », puisqu'elles sont offertes aux

^{1.} Y a-t-il un domaine public de l'internet ? Atelier-débat du 6 mai 2004 animé par Michael Thévenet. Deuxième université de printemps de la FING (Fondation internet nouvelle génération) http://fing.org/universite/article.php3?id_article=119
Site consulté le 8 janvier 2005.

^{2.} Les droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information. Colloque organisé par la Commission nationale française pour l'UNESCO, 28-29 novembre 2003, Paris, Bibliothèque nationale de France. http://www.unesco.org/comnat/france/
Site consulté le 8 janvier 2005.

utilisateurs qui peuvent les trouver grâce aux moteurs de recherche. Ce sont donc des informations rendues publiques, indépendamment du fait qu'elles soient accessibles librement ou de façon contrôlée ou qu'elles soient accessibles gratuitement ou de façon payante. Les informations sont mises en « exposition pour être découvertes et consultées, voire télé-déchargées.

L'internet, un espace hypertextuel

Les liens hypertextes sont l'essence même de l'internet et c'est ce fonctionnement par liens d'une information à une autre, d'un fichier à l'autre, d'un site à l'autre qui donne à l'internet cette structure de réseau maillé où les informations sont non seulement interconnectées, mais aussi solidaires. Ce maillage de liens entre les informations fait de l'internet un réseau global où l'information ne peut plus se concevoir comme autonome. Il est dès lors légitime, dans la philosophie même du réseau, de faire référence à un site, à un fichier, à une information simplement en posant un lien depuis son propre élément d'information vers l'élément cité. Le Forum des droits de l'internet (www.foruminternet.org) a reconnu la légitimité juridique de tels liens sans autorisation préalable (s'il n'y a pas d'indication explicite contraire) à condition de ne pas masquer l'origine de l'information l

L'internet, un espace public de navigation

On peut définir par « espace public de navigation » de l'internet tout l'espace qui peut être parcouru par un internaute qui suit les liens de site en site et de document en document. Pour appartenir à cet espace il suffit d'être relié par un lien au moins au reste du réseau. C'est le processus suivi par les robots des moteurs de recherche. Cette libre navigation fait partie de l'essence même de l'internet et de ce fait il ne peut exister d'espace privé que dûment protégé ou déconnecté du réseau. L'internet se présente, par défaut, comme un espace public de navigation.

Voir aussi : domaine public, droits de propriété littéraire et artistique, gouvernance de l'internet, normes.

^{1.} Le Forum des droits sur l'internet. Hyperliens, statut juridique : recommandation rendue publique le 3 mars 2003. http://www.foruminternet.org/telechargement/documents/reco-hyli-20030303.htm Site consulté le 8 janvier 2005.

Fracture numérique

Jean-Louis Fulssack, Alain Kiyindou, Michel Mathien

LA FRACTURE numérique est la traduction de l'expression américaine : Digital Divide.

Phénomène de polarisation par rapport à la dimension universelle de la mise en œuvre de la « société de l'information », elle désigne le fossé entre ceux qui utilisent les potentialités des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour leur accomplissement personnel ou professionnel et ceux qui ne sont pas en état de les exploiter faute de pouvoir accéder aux équipements ou de compétences.

Ce « fossé numérique » ne se traduit pas seulement par la séparation entre le Sud et le Nord. L'appartenance ou non au « réseau des réseaux » produit d'autres types d'inégalités qui sont aussi sources d'insécurité. Ce sont les césures entre États connectés ou non au sein de mêmes ensembles régionaux, entre régions riches et peuplées et régions pauvres et isolées, entre groupes sociaux et/ou ethniques, entre hommes et femmes, entre les citoyens dotés du capital économique et culturel nécessaire et ceux qui ne le sont pas, entre les cultures présentes sur la « toile » et les autres. La « société de l'information » se construit sur fond de clivage, coupure ou déchirure entre ceux qui en font déjà partie et ceux qui ne sauraient s'y inscrire. La question est de savoir comment établir précisément le constat d'une telle séparation.

La fracture numérique peut être **mesurée** selon la technique du « serpent numérique » inspirée des marges de fluctuations monétaires. Pour Abdoulaye Wade, président du Sénégal, l'espace de la société d'information standard se trouverait entre la marge inférieure, en dessous de laquelle se trouvent les sociétés exclues de fait de l'information (le Sud) et la marge supérieure, située au niveau des pays qui ont atteint ou frisent la saturation (États-Unis par exemple). ¹

Si cette tentative de définition donne une idée de la séparation des mondes, elle ne prend pas en compte les disparités à l'intérieur d'un même pays, d'une même région, voire des ménages. En outre, elle repose uniquement sur des données quantitatives excluant ou minorant les autres éléments contextuels. Nous connaissons les limites de ce mode d'observation et/ou de catégorisation en « connectés » et « non connectés » qui considère qu'une connexion est celle d'un ménage et un compte e-mail celui d'un individu.

^{1.} Abdoulaye Wade, « Fossé numérique et solidarité numérique », Le Monde, 7 mars 2003.

L'Union internationale des télécommunications a établi, quant à elle, un indice d'accès numérique (DAI) prenant en compte des variables comme l'accessibilité financière, l'existence d'infrastructures, le niveau d'éducation, la qualité des services... Les pays sont classés en quatre catégories selon leur niveau d'accès (excellent, bon, médiocre ou faible). Les États-Unis d'Amérique n'apparaissent qu'en onzième position, les dix premiers de la liste étant des pays asiatiques et européens (la France étant classée vingt-troisième).

La fracture numérique revêt différentes **formes** et concerne à la fois l'accès, l'usage, le contenu et la prise de décision.

Dans son acception la plus courante et dans la plupart des débats sur la « société de l'information », la fracture apparaît comme une délimitation entre territoires connectés et territoires non connectés... Mais, depuis quelques années, suite aux démarches menées dans les pays occidentaux afin de réduire la fracture entre les milieux rural et urbain, d'autres disparités sont apparues, liées à la capacité d'accès à des connexions haut débit et illimitées.

Outre le fait que les technologies ont rarement été utilisées telles que les inventeurs les avaient imaginées, les usagers se les approprient de manières différenciées. C'est à ce niveau que se situe la fracture par l'usage. La complexité des TIC et l'interactivité qu'elles permettent occasionnent des niveaux d'usages qui s'appuient sur les différences culturelles et économiques. L'expression de « non connectés absolus » fait référence à ceux qui ne disposent d'aucun accès physique au réseau et celle de « non connectés relatifs » à ceux qui, bien que disposant d'accès, ne savent pas se servir « efficacement » des outils.

En matière de contenu, seule compte l'information utile et appropriable. L'abondance d'informations sur l'internet est donc plus une illusion entretenue qu'une réalité effective. En effet, les contenus réellement utiles restent peu nombreux. Ce vide ou faible usage de l'internet explique en partie la fracture numérique (loi du mort kilométrique).

Enfin, une fracture souvent ignorée est celle qui sépare les « maîtres du réseaux » des autres, c'est-à-dire ceux qui contrôlent l'internet, qui en régulent l'usage et les autres.

Par ailleurs, on peut distinguer plusieurs **approches** de la fracture numérique, ultra-libérale, citoyenne et militante, et hyperréaliste.

Selon l'approche ultra-libérale qui attribue les inégalités aux imperfections des marchés, la fracture numérique serait due à un rythme trop lent du progrès technique et à une pénétration insuffisante des marchés. Les politiques devraient être axées sur une libéralisation accrue des marchés des télécommunications et des services en ligne, censée faire diminuer les coûts pour les offreurs de services et les consommateurs, favorisant ainsi l'accès et les usages.

Au cœur du SMSI, l'approche citoyenne part du principe que l'accès de tous à l'internet est indispensable. Les débats et actions menés dans ce

cadre rappellent ceux sur les inégalités sociales des années 70, les prises de positions sur les questions du sous-développement et de la réduction de la pauvreté en Europe, non encore réglées à ce jour.

Enfin, pour les tenants de l'approche hyperréaliste, la fracture numérique n'existe pas en tant que telle, elle n'est que le miroir d'inégalités sociales préexistantes qui se transforment avec l'expansion des TIC. Dans cette perspective, la fracture numérique s'inscrit dans le prolongement et l'amplification de l'exclusion économique et sociale et, à l'instar des autres problèmes liés à l'essor de l'internet, elle est une question de société plutôt que de technologie.

L'« e-inclusion » telle que proposée pour réduire la fracture numérique, consisterait à établir des passerelles (*digital bridges*) qui relieraient les différents territoires, ce qui nous ramène à l'édification du « village global » de Marshall McLuhan.

Cet engagement dans la lutte contre la fracture numérique est guidé par l'argument du *leapfrogging* (saut d'étapes). La diffusion des TIC permettrait d'accélérer le processus de développement des pays « en retard ». Cette vision, qui apparaît de plus en plus irréaliste, a longtemps été partagée par de nombreuses organisations internationales comme le Bureau international du travail pour lequel, les TIC permettraient de « brûler les étapes du développement » et de lutter contre la pauvreté, propos que l'on retrouve dans la déclaration de principes du SMSI.

Appelé à traiter une grande série de thèmes relatifs à l'accès, l'infrastructure, les services et applications, le cadre réglementaire et l'appropriation des TIC, le SMSI a pour ambition principale de réduire la « fracture numérique » et, au-delà, de mettre les TIC au service du développement et notamment de la réalisation des objectifs de la déclaration du millénaire de l'ONU ¹. C'est donc la volonté politique des États pour réduire cette fracture en leur propre sein qui est en question.

Faute de solution, deux mondes parallèles, aux systèmes de communication distincts ², pourraient ainsi exister, la fracture numérique apparaissant finalement comme « une superposition de différentes disparités nationales et internationales : fractures géographique, énergétique, technologique, linguistique, éducative et culturelle, mais surtout sociale et économique » ³.

Voir aussi : accès, usages.

^{1.} Assemblée générale des Nations unies, « déclaration du millénaire », 13 septembre 2000.

^{2. «} The network society is creating parallel communications systems: one for those with income, education and literally connections, giving plentiful information at low cost and high speed; the other for those without connections, blocked by high barriers of time, cost and uncertainty and dependent upon outdated information », UNDP Report 1999, p. 63.

^{3.} *In* « La diversité culturelle et la pluralité linguistique dans la société de l'information », conférence régionale Europe-Amérique, Bucarest 7-9 novembre 2002, Atelier du vendredi 8 novembre, p. 7.

AUJOURD'HUI les technologies de l'information et de la communication sont indispensables au fonctionnement de l'économie mondiale. Toutefois, selon le Bureau international du travail, leur quasi-totalité n'est produite que par 15 % de la population mondiale et plus de la moitié de la population mondiale n'a jamais utilisé de téléphone. En 2002, 80 % des utilisateurs de l'internet se trouvent dans les pays les plus riches et les femmes internautes sont partout minoritaires (25 % dans l'Union européenne). L'éventail des taux d'équipement avec ces technologies varie considérablement selon les pays. L'Union internationale des télécommunications donne quelques repères (pour l'année 2001) grâce à l'indice composite de diffusion des TIC:

- pour le nombre de lignes téléphoniques, l'indice est de 73 pour la Norvège, de 67 pour les USA, de 56 pour le Japon et pour la France, de 14,9 pour le Brésil, de 3,20 pour l'Inde, de 0,34 pour le Bangladesh et de 0,18 pour le Niger;
- pour le nombre d'utilisateurs de téléphone mobile, l'indice varie de 70 % pour la Norvège à 0,01 % pour le Niger;
- pour le nombre d'ordinateurs individuels, l'indice est de 58 aux USA, de 50 en France, de 11 au Brésil, de 0,08 au Niger;
- enfin, le nombre d'utilisateurs de l'internet est, en milliers : 4 905 en Norvège, 3 465 aux États-Unis, 293 au Brésil, 176 en Chine, 49 en Inde, 9 au Mali.

Il y a plusieurs raisons à ces inégalités. Les pays du Sud n'ont pas de ressources économiques pour créer des infrastructures, pour les entretenir et pour les tenir à la hauteur des innovations technologiques incessantes. Bien des pouvoirs politiques locaux craignent d'être déstabilisés par une montée en puissance trop rapide des équipements et des usages.

Le terme de « fracture numérique », en anglais *Digital Divide*, recouvre trois aspects :

- Le premier sens de « fracture numérique » désigne les inégalités d'infrastructure et d'utilisation qui s'entremêlent souvent. L'adjectif « numérique » englobe les télécommunications, les ordinateurs, l'utilisation de l'internet, le téléphone numérique et, par extension, le téléphone analogique. Les cartes de trafic sur la planète sont éloquentes. Les trafics majeurs se situent dans l'hémisphère Nord, entre les États-Unis, l'Europe et l'Asie du Sud Est. L'Amérique du Sud est peu irriguée, l'Asie centrale, bien moins encore ; l'Afrique, pratiquement pas, à l'exception de l'Afrique du Sud.
- Le second sens du terme renvoie à la fracture sociale, dont il désigne un des symptômes. Pour autant l'accès à l'informatique ne signifie pas que les bénéficiaires sont mieux nantis lorsqu'ils y ont accès, en fonction notamment du niveau de vie et du sexe. Dans la Caraïbe ou l'Inde, par exemple,

un grand nombre de femmes travaillent dans des centres de télé-accueil (250 000 pour l'Inde en 2001). L'Inde compte de plus en plus d'informaticiens qualifiés et, pour la première fois en 2003, le chiffre d'affaire indien de la production logicielle a dépassé celui des États-Unis. Il reste toutefois à vérifier l'accroissement de bien-être qu'apporte cette informatisation des services à distance dans un climat de concurrence entre pays quant à la protection sociale et au niveau des salaires.

– Le terme de fracture numérique a un troisième sens qui désigne une inégalité qui mériterait plus d'attention que celle qu'on lui porte. Il concerne la disparité des aptitudes sociocognitives et socioculturelles des acteurs concernés, quels que soient les pays, à maîtriser les procédures de traitement numérique. Leur pratique en effet requiert des compétences en formalisation, en expression, en résolution de problème, en interprétation des résultats et des dysfonctionnements qui ne sont pas également réparties chez les utilisateurs et qui ne sont pas forcément améliorées par les politiques actuelles d'éducation et de formation continue.

Le terme, enfin, a eu dans les dernières années un effet mobilisateur, notamment dans la montée en puissance de l'intérêt des pays du Sud pour le Sommet mondial sur la société de l'information. À ce terme négatif, les pays du Sud opposent celui de « solidarité numérique » qui a été avancé lors du Sommet de Genève en 2003.

Voir aussi : accès, réseau, TIC.

Gouvernance de l'internet

Loïc Damilaville

DEUX grandes visions de la gouvernance de l'internet ont émergé à l'occasion du SMSI : une vision « internationale » et une vision « intergouvernementale ». Chacune possède ses avantages et ses inconvénients intrinsèques, mais il faut aussi les considérer en fonction des besoins auxquels elles doivent répondre.

Dans la vision « internationale », les acteurs de la gouvernance sont les représentants des acteurs privés, et/ou les représentants de structures à but non lucratif, et/ou les représentants des « utilisateurs » (terme un peu réducteur pour désigner la « société civile »). Ils agissent entre pairs, sur des thématiques resserrées, au nom de l'efficience et apparemment en dehors de toute dimension politique. Ce modèle « fondateur » de la gouvernance de l'internet a été un bon modèle de croissance.

Par la suite, les problèmes ont acquis une dimension à la fois globale (planétaire) et transversale (aspects techniques, mais aussi économiques, juridiques, sociétaux, et *in fine* politiques) avec le développement fulgurant de l'internet. Les experts d'hier ne peuvent répondre à toutes les questions posées par la multiplication du nombre des internautes et la diversification des usages de l'internet : une solution technique « idéale » peut facilement entrer en conflit avec certaines législations locales et devenir impraticable ; autrement dit la gouvernance de l'internet est sommée de s'adapter aux modes de « gouvernance » qui existent dans le « monde réel » et aux principes classiques de légitimité politique.

À cela s'ajoute la revendication d'un meilleur équilibre dans la maîtrise du système de nommage et d'adressage (le système Racine est sous le contrôle du *Department of Commerce*; politiquement, juridiquement et administrativement parlant, l'ICANN est une organisation dépendante des États-Unis).

La vision « intergouvernementale », quant à elle, associe plusieurs gouvernements sur un mode paritaire, pour dégager la gestion de la « Racine » de ses enjeux géopolitiques actuels, en mettant en place une gestion collective (ou collégiale ?) de cette ressource de plus en plus vitale pour tous.

Ce modèle s'inscrit ainsi dans une lecture cohérente de l'histoire de l'internet : les problématiques n'étant plus aujourd'hui seulement d'ordre technique, un petit groupe d'experts non responsables devant la collectivité ne peut plus assumer seul toutes les dimensions de la gouvernance. Pour éviter tout risque de capture ou de dérapage, les gouvernements doivent s'associer pour intervenir en tant que garants du bon fonctionnement des mécanismes de gouvernance, mais aussi comme interfaces régaliennes avec les contraintes posées par le « monde réel ».

Le modèle intergouvernemental comporte également ses limites : lenteur dans les processus de traitement des problèmes, risque de « surpolitisation » de questions essentiellement techniques, défaut d'expertise des fonctionnaires nommés pour s'occuper de questions complexes, défaut de responsabilité de l'administration devant la communauté des internautes. Or l'histoire a montré que ce sont des communautés qui ont créé l'internet. Leur exclusion du processus de gouvernance pourrait signifier un risque d'affaiblissement du rythme de développement ou même de stagnation du média ; un risque de voir se développer des comportements hostiles à un système « gouvernemental » ou des comportements alternatifs donnant naissance à des « zones grises » au sein même de l'internet.

En résumé

L'internet s'est créé grâce à la mise en commun d'expertises pointues mises au service de l'intérêt général. Sa montée en puissance a globalisé les enjeux et les a aussi rendus transversaux. Le modèle « international » a, en soi, atteint ses limites dès lors que l'internet devenant une ressource stratégique pour tous, son « administration » est devenue un enjeu politique, sociétal etc. Un modèle « mono-gouvernemental » est à l'œuvre dans la gouvernance actuelle. Un modèle intergouvernemental pourrait assumer la dimension politique dans un cadre non conflictuel pérenne. En revanche, il présente lui aussi certaines limites, en termes d'expertise et de capacités à interagir avec les « piliers » de l'internet que sont les acteurs privés et les utilisateurs.

Vers un modèle idéal ?

Compte tenu de ce qui précède, un compromis intéressant serait une forme de modèle intergouvernemental qui associerait les acteurs privés (opérateurs et utilisateurs) à la gouvernance, les gouvernements ayant ici pour missions :

- de garantir le respect de certaines règles entre les autres acteurs de la gouvernance, et en particulier un équilibre des forces entre sphères économique et sociétale;
- d'assumer la dimension politique nouvelle de la gouvernance, en veillant à ce que les autres acteurs puissent assumer dans les meilleures conditions les dimensions économiques, sociétales, techniques, etc. qui les concernent.

En termes d'organisation, ce modèle pourrait être structuré sur la base de grandes régions (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie, Afrique) qui chacune réunirait tous les acteurs, gouvernementaux, économiques et sociétaux de la gouvernance et puisse aussi bien répondre aux besoins collectifs à l'échelle planétaire qu'aux besoins de chacun des acteurs. L'échelon régional semble être pertinent pour adapter la gouvernance de l'internet à des situations très disparates en termes d'infrastructures et de connectivité, d'intensité et de variété de pratiques, d'environnement législatif, culturel et linguistique.

Il s'agit de respecter les grands principes de stabilité, sécurité et fiabilité tout en promouvant un internet « pour tous », vecteur de développement cohérent de toutes les sphères concernées. ¹

Voir aussi : interopérabilité, normes.

Françoise Massit-Folléa

Entre modestie politique (il est de plus en plus difficile de gouverner les États, les villes, voire les consciences) et déni de la politique (c'est le marché ou l'opinion qui gouvernent), la notion de « gouvernance » renvoie étymologiquement à l'art de naviguer ² dans un monde incertain. Quel que soit le flou de ses origines, l'expression a fait florès quand le FMI et la Banque mondiale ont exigé des pays en développement une « bonne gouvernance » comme condition première de l'aide au développement.

La gouvernance désigne une manière de gouverner plutôt que les finalités de l'action politique. Elle repose sur une égalité supposée des parties prenantes (à savoir l'État, le marché et la société civile), la valorisation de la négociation pour fabriquer du consensus, l'attention portée aux procédures plus qu'aux sources effectives de pouvoir. Appliqué à l'internet, le terme « gouvernance » s'est imposé en raison d'une double imposture : la première consiste à laisser croire que l'architecture du réseau des réseaux est tellement décentralisée « par nature » qu'il ne s'y exerce aucun autre pouvoir que celui des utilisateurs ; l'autre que le caractère international de l'internet le met au-dessus des lois, dans un espace virtuel extra-territorial. Cette fiction issue des premiers âges de l'internet a perduré malgré l'avènement de ses usages de masse (navigation sur le web, messagerie électronique, chats, peer-to-peer et e-commerce). Jusqu'au milieu des années 90, les structures « dirigeantes » de l'internet étaient limitées aux organismes associatifs en charge de son évolution et de sa coordination techniques. Aujourd'hui le cœur de l'internet (le système des adresses IP et des noms de domaines) relève de l'ICANN (internet corporation for assigned names and numbers) et les contenus qui circulent sur la toile sont soumis aux législations et traités en vigueur (droit des personnes, droit des marques,

^{1.} Référence : contribution du collège international de l'AFNIC (Association française pour le nommage internet en coopération) au SMSI, juillet 2003. (http://www.afnic.fr/afnic/international/smsi) (document pdf en trois langues incluant un tableau synthétique).

^{2.} La racine grecque des mots « gouvernail » et « gouvernement » est présente dans le néologisme « cyberspace ».

lutte contre le spam ¹, la cyberdélinquance, le racisme ou la pornographie, etc.).

Le processus du SMSI a progressivement pris la mesure de cette question, au point d'y consacrer plusieurs articles de la déclaration de principes et du plan d'action, adoptés à Genève en décembre 2003 ², et de confier à un groupe de travail *ad hoc* le soin d'en « *proposer* (d'ici Tunis) une définition pratique, d'identifier les questions d'intérêt général qui s'y rapportent et d'élaborer une compréhension commune des sphères de responsabilité respectives des gouvernements, des organisations internationales et intergouvernementales et d'autres enceintes existantes, ainsi que du secteur privé et de la société civile, à la fois des pays développés et des pays en développement ».

En effet, d'une part, la gouvernance technique assurée par l'ICANN pose problème du fait qu'elle est assurée par une association de droit privé, liée au seul gouvernement des États-Unis jusqu'en 2006 ³, et que le fonctionnement de cette instance n'est ni tout à fait conforme à sa limitation technique, ni franchement ouvert et équitable. D'autre part, au fur et à mesure que les usages de l'internet se répandent et se diversifient, la régulation de ce dispositif sociotechnique concerne des acteurs de plus en plus nombreux, étatiques, non étatiques ou supra-étatiques et elle recèle un mélange instable de réglementation, d'autorégulation, de corégulation et de régulation internationale.

Bien que les controverses autour de l'ICANN restent vives, l'époque récente, et en particulier depuis le choc du 11 septembre 2001, voit les problèmes de contrôle des contenus s'ajouter à ceux de la gestion des ressources techniques. Des questions anciennes comme le droit à la communication et à la connaissance, la propriété intellectuelle, les contenus illicites, la défense des territoires, les modèles économiques, sont confrontées à de nouveaux défis. Des questions nouvelles sont posées, concernant par exemple la redéfinition du domaine public, les identités numériques ou la diversité culturelle et linguistique. Du fait que l'internet est désormais, sinon un « bien commun », en tout cas une ressource essentielle partout et pour tous, sa fiabilité comme sa disponibilité doivent être garanties.

En fait, les régimes, les domaines et les mécanismes de la gouvernance de l'internet ne peuvent être analysés et maîtrisés qu'en croisant trois types de normativité: aux normes juridiques, il convient d'associer celles de l'architecture technique (qui composent le « langage », voire la « loi » du réseau) et les conduites sociales, terreau de l'appropriation ou du rejet de l'innovation. Assurer à la fois la stabilité et la croissance du réseau, la compétitivité des entreprises et la souveraineté des États, la création et la distribution équitables des ressources, la garantie des libertés fondamentales des

^{1. «} Spam » ou « pourriel », mots qui désignent les courriers électroniques non sollicités.

^{2.} Articles 48, 49, 50 de la déclaration de principes et § 13b du plan d'action.

^{3.} Par le biais d'un Memorandum of Understanding avec le Department of Commerce.

citoyens et de leur sécurité, c'est le vaste programme d'une politique mondiale des technologies de l'information et de la communication.

Sans préjuger des conclusions des travaux en cours ¹, on peut penser qu'une solution ne peut advenir que dans la triple perspective :

- d'un accord explicite sur la nature des questions qui peuvent être traitées dans les institutions existantes;
- d'une instance de gestion plus démocratique de l'architecture technique de l'internet;
- du renforcement des capacités de tous à faire de la « société de l'information » une véritable « société de la communication ».

Références bibliographiques

Berleur Jacques et al., « Gouvernance de la société de l'information », in Cahiers du centre de recherches Informatique et Droit, n° 22, Bruxelles, Bruylant/Presses universitaires de Namur, 2002.

Delmas Richard et Massit-Follea Françoise eds., « La gouvernance d'internet » *in* revue *Les Cahiers du numérique*, volume 3 – n° 2, Paris, Hermès Lavoisier, 2002.

Voir aussi : réseaux, usages.

^{1.} Qui devront très probablement se poursuivre bien au-delà du Sommet de Tunis.

Haut débit

Françoise Massit-Folléa

CETTE EXPRESSION technique désigne la capacité de transport électronique d'information, mesurée en terme de « bande passante » (nombre de bits par seconde, bps).

Les définitions chiffrées sont variables suivant les acteurs, mais on estime communément qu'il y a haut débit au-delà de 2 mégabits par seconde. Une définition orientée « usages » veut que l'on dispose du haut débit lorsqu'il n'est plus nécessaire de se préoccuper de la vitesse de sa connexion (le seuil peut donc dépendre des usages).

On assiste à une croissance régulière de l'offre technologique (pour les particuliers, du premier modem à 56 k au très répandu ¹ ADSL à 1Mbps, voire 6 Mbps, ou de RENATER I à RENATER III -2,5 gigabits – pour le réseau public d'enseignement et de recherche). Celle-ci est la fois proposée et tirée par l'accroissement du nombre des utilisateurs de l'internet (100 millions mi-1998, 600 millions aujourd'hui, soit 1/10^e de la population mondiale) et la diversification des usages.

Les modalités d'accès à l'internet se diversifient : aux systèmes filaires (ADSL, câble et réseaux métropolitains sur fibre optique) s'ajoutent des systèmes sans fil (satellite, wi-fi, wiMax, laser) ou même les systèmes mobiles (mobiles troisième génération tels que l'UMTS, etc.). Combinées avec les terminaux nomades, au premier rang desquels le téléphone portable, et développées en direction des « objets communiquants », ces infrastructures élargissent considérablement la palette des usages actuels et futurs de l'internet.

On notera toutefois un élément peu connu du grand public : les connexions sont souvent asymétriques (c'est le cas en ADSL et pour le satellite), c'est-à-dire que le débit montant est inférieur au débit descendant. Ce dispositif a été conçu en vertu de l'idée que l'internet aurait pour vocation d'avenir la distribution de contenus multimédias (webcasting sur le modèle du broadcasting), perspective qui se renforce avec l'arrivée de la télévision par ADSL. Or la connaissance des usages montre que, tout comme pour le téléphone autrefois ou le minitel il n'y a pas si longtemps, une technologie de communication prend son essor en tant qu'infrastructure d'échanges et non de consommation : aujourd'hui la première application en termes de trafic internet n'est pas le web mais la messagerie électronique, de même que la

^{1.} Avec plus de 80 % du territoire couvert en 2004, la France est dans le peloton de tête européen.

bande passante est largement occupée par les échanges pair à pair (P2P) de fichiers sons ou images.

Le haut débit est certainement un concept industriel d'avenir : si une bonne infrastructure a pour première caractéristique de pouvoir se faire oublier, une connexion haut débit est effectivement plus rapide mais aussi plus fluide (permanente et fiable) que l'accès classique. Outre l'évolutivité (le haut débit d'une période devient le standard de la période suivante), une de ses autres caractéristiques est l'adaptabilité (par exemple, les besoins des particuliers ne sont pas ceux des entreprises, les opérateurs audiovisuels privilégient les flux et les opérateurs télécoms, la disponibilité de la ligne). De manière générale, il tend à favoriser l'expansion du nombre des internautes, et pas seulement dans les pays développés.

En conséquence le haut débit est dans le monde entier une question importante de politique publique ¹ pour des motifs à la fois économiques (compétitivité industrielle et scientifique) et sociaux : le comblement de la fracture numérique passe aussi par un développement équilibré des territoires, entre zones urbaines et zones rurales, entre pays industrialisés et pays en développement.

Références bibliographiques

Cassette Bruno, *Le développement numérique des territoires*, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), Paris, La Documentation française, 2002.

Kaplan Daniel (sous la direction de), *Hauts Débits*, ACSEL (Association pour le commerce et les services en ligne) et FING (Fondation pour l'internet nouvelle génération) éd., 2002.

Voir aussi : accès, fracture numérique, TIC, usages.

^{1.} Cf. pour la France le site (www.hautdebit.gouv.fr).

Information

Yves Jeanneret

ENSEMBLE du glossaire ne suffit pas à définir la notion d'information, tant est étendu le spectre de ses usages et de ses significations possibles aujourd'hui. On pointera seulement ici quelques-uns des problèmes que pose l'extension considérable de la notion.

S'il y a des théories de l'information, celle-ci a d'abord son histoire, histoire plurielle liée aux entreprises diverses des hommes pour avoir prise sur le monde. Les médias nomment « information » les récits d'actualité ; la recherche industrielle se nourrit d'information spécialisée ; les ingénieurs développent des « systèmes d'information » ; les économistes font de l'information un avantage concurrentiel ; les militants de la démocratie électronique défendent l'accès, etc. Il n'est pas rare que dans chacun des cas la définition retenue de l'information soit considérée comme la seule véritable...

Par-delà cette diversité, le souci de penser l'information de façon rigoureuse, en termes de pratiques (du document, de la lecture), de techniques (de représentation, de stockage, de diffusion) et de besoins (d'échange, de pensée, de pouvoir) est ancien. Il s'est s'organisé depuis des millénaires, à travers les disciplines documentaires du livre, de la lecture et du classement. Depuis deux siècles, l'information tend à s'organiser en professions, dotées d'un corps de pratiques. Dans la presse, la distinction entre information et opinion est devenue une norme dès le XIXe siècle; la documentation poursuit, depuis le début du XXe siècle le projet d'extraire l'information du livre; l'ingénierie est volontiers baptisée, au début du XXIe siècle, « technologie de l'information ».

Le projet de fonder une « science de l'information et de la documentation » spécifique s'est affirmé sous l'impulsion d'acteurs comme Larousse (1817-1875), Dewey (1851-1931), Otlet (1868-1944), Meyriat (1921-). Le point de départ en a été de dissocier l'information, construction sociale et intellectuelle, de l'ensemble des objets matériels qui, en circulant, la conditionnent sans la définir. On doit aux spécialistes de cette science d'avoir posé que l'information ne circule pas (elle n'est pas un objet) mais qu'elle se redéfinit sans cesse (elle est une relation et une action). Ce projet est lié, dès la fin du XIX^e siècle, au développement d'une recherche à visée industrielle et au rêve d'un savoir planétaire. Mais plutôt que tout assimiler par l'idée d'un « système d'information » (idée plus récente dont le succès est dû aux développements informatiques) ces auteurs distinguent méthodiquement entre le support, le document, l'information et le savoir : effort de distinction qu'il faut redécouvrir aujourd'hui.

Ainsi abordée, l'information n'est pas une pure fonction technique : c'est un geste social qui donne, selon les époques et les contextes, un pouvoir de fait aux uns ou aux autres. Le Sommet mondial sur la société de l'information est un épisode de cette histoire. En effet, l'information ne se définit pas seulement dans l'abstrait, elle s'organise dans le concret. Les recherches sur l'information visent l'efficacité et se traduisent par la mise en place de dispositifs: la bibliothèque, la fiche, la base de données, le tableur, le « web sémantique ». C'est pourquoi elles sont fortement investies par la politique, la technique et l'économie. Tout système documentaire engage une relation entre savoir et pouvoir : il n'est que de penser aux nomenclatures disciplinaires, aux pratiques matérielles à l'école, aux réseaux de recherche, aux normes et standards internationaux, à l'instrumentation géopolitique des images, à la course au scoop, à la guerre des portails. C'est pourquoi la montée des traitements techniques (numérisation des documents, développement des systèmes d'indexation, outils de gestion et de coopération dans le travail, etc.) doit être abordée en termes de conflits, de négociation, de décision, de spéculation, autant qu'en termes de diffusion ou de rationalisation. Certains acteurs privés déstructurent ou déplacent des médiations traditionnellement assurées par un corps spécifique de professionnels. L'industrialisation de l'information définit des contraintes et des marges de manœuvre, entre marketing et culture.

Face à ces mutations, les recherches analysent l'information comme une pratique sociale complexe, intégrant les dispositifs techniques dans un ensemble d'enjeux et de médiations ; elles mesurent l'écart entre idéaux et pratiques, entre systèmes et savoirs, entre savoirs et pouvoirs. Elles prennent en compte la matérialité des dispositifs et les conceptions de la culture qu'ils incarnent et chosifient. Elles font place aux usages et aux résistances des acteurs. Elles mettent l'accent sur l'importance d'une culture sociale de l'information, seule capable de donner sens aux systèmes techniques.

Peut-on parler, au-delà de ces études, d'une théorie de l'information ? On a beaucoup cru, à une certaine époque, à une telle théorie, capable à son tour d'informer toutes les sciences (la biologie, l'anthropologie, la documentation, l'économie) : tout, du fonctionnement de l'organisme à la diplomatie internationale, en passant par les scènes de ménage, pourrait être décrit sous la forme d'un système d'information et de ses régulations *(feed-back)*. Il fallait pour cela généraliser aventureusement le travail des ingénieurs, qui avaient des visées bien précises : Shannon souhaitait rendre les télécommunications plus robustes, Wiener voulait piloter des automates, Kolmogorov cherchait des moyens de compacter un programme informatique. Ce qu'ils nommaient « information » était un concept précis, limité, permettant de contrôler une machine opérant sur une forme, en conservant certains de ses caractères quantifiés.

Le succès de la prétendue « théorie de l'information » générale n'est peutêtre qu'un « coup » de marketing intellectuel. La naïveté de ce point de vue étonne aujourd'hui. Avec le temps, ce qui était un rêve est devenu une idéologie, ancrée dans des dispositifs techniques et économiques, asservie par un modèle politique et social, où l'augmentation des échanges, la technicité des procédures et la confiance dans la capacité des sociétés et des marchés à s'organiser spontanément sont censées régler les comptes de l'histoire.

Ce qui reste aujourd'hui du rêve d'une théorie générale de l'information est la complexité que son échec a fait apparaître. Représentant la société comme un système en régulation permanente, elle a buté sur l'existence des conflits, des dissymétries, des pouvoirs qui travaillent la communication. Invitant à regarder toute culture comme un flux de données, elle a menacé la mémoire qui lui donne une durée. Prétendant ramener la valeur de l'information à un calcul, elle a achoppé sur la diversité des critères qui font de l'information sociale une construction toujours singulière et provisoire. Cherchant à ramener toute construction intellectuelle à une somme de ressources, elle est passée à côté de la dimension publique et éditoriale de toute œuvre. Sophistiquant le code, le réseau et le programme, elle a rendu nécessaire le recul qui définit la teneur de l'interaction sociale.

Beaucoup de recherches reviennent aujourd'hui à l'étymologie du mot « information » (qui vient du latin *forma*, le moule) en donnant une place déterminante aux formes, aux formats et aux configurations matérielles dans l'analyse des pratiques sociales, professionnelles, politiques. Le caractère politique des disciplines et des dispositifs informationnels tient sans doute à cette capacité de mise en forme des échanges de toute nature, où l'informatique, cette technologie de propagation des formes, joue un rôle essentiel : ce rôle ne peut toutefois être justement pondéré que si le fait d'écrire à l'avance (de « pro-grammer ») les pratiques est confronté à la réalité des pratiques elles-mêmes.

Références bibliographiques

Cacaly Serge (sous la direction de), Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation, Paris, Nathan, 1997.

Delahaye Jean-Paul, Information, complexité et hasard, Paris, Hermès, 1995.

Jacob Christian et Giard Luce (sous la direction de), Des Alexandries : I Du livre au texte ; II : les métamorphoses du lecteur, Paris, BNF, 2003.

Jeanneret Yves, *Y a-t-il (vraiment) des technologies de l'information?* Villeneuve-d'Ascq, Presses du Septentrion, 2000.

Juanals Brigitte, La culture de l'information, Paris, Lavoisier, 2003.

Laulan Anne-Marie, La résistance aux systèmes d'information, Paris, Retz, 1985.

Le Coadic Yves-François, Usages et usagers de l'information, Paris, ADBS-Nathan, 1997.

Le Mœnne Christian (sous la direction de), « Systèmes d'information organisationnels ? », Sciences de la société, nº 63, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003.

Paul Virginie et Perriault Jacques (sous la direction de), « Critique de la raison numérique », revue *Hermès*, n° 39, Paris, CNRS éditions, 2004.

Voir aussi : communication, dispositif, médias.

Dardo de Vecchi

Un point de vue terminologique

LA DÉFINITION de la notion polysémique d'information dépend du point de vue retenu. Ainsi, on peut dire qu'une information est un type de données – c'est-à-dire d'éléments de base disponibles – comportant des contenus. La définition se heurte, pour être établie, à la détermination non seulement du domaine de connaissance où la notion s'applique mais aussi à sa finalité : de l'info pour qui ? Du point de vue linguistique et plus largement sémiotique, « l'information est ce qui est neuf, inattendu » (Klinkenberg, 1996 : 56). C'est cet aspect qui rend les informations si importantes. Le contenu exprimé par un moyen langagier quel qu'il soit devient un apport pour celui qui le recherche, le reçoit ou l'obtient. Par ailleurs, ce contenu est à sens unique, en conséquence de quoi l'information est à penser en termes de diffusion. Ainsi posée, l'information est située de manière stratégique par rapport à la notion de communication et de « société de l'information ».

En résumé, une information est un type de donnée qui apporte au récepteur un contenu nouveau, dans la mesure où elle est comprise et acceptée grâce à un langage quel qu'il soit.

L'information étant l'apport d'un contenu nouveau par un émetteur, si la prise en compte par un récepteur de données informationnelles, une fois reconnues et comprises, provoquent en retour l'émission de nouvelles données dans les mêmes conditions de compréhension, on peut alors parler de communication.

En effet, il est peu probable qu'on puisse parler de communication si les parties concernées n'ont pas en commun une « zone d'échange » où la communication se produit. Alors que l'information est une diffusion unidirectionnelle, la communication est au moins bidirectionnelle. On retrouve là le sens du mot latin *communicatio*: mettre en commun, partager, recevoir en commun, entrer en relation avec quelqu'un, être avec l'autre.

Relativement aux théories de l'information et de la communication, on rappellera la remarque d'Emmanuel Dion : « Signalons dès à présent que, assez bizarrement, les deux termes "théorie de l'information" et "théorie de la communication" sont indifféremment employés pour désigner exactement la même chose, à savoir le travail fondateur de Shannon et ses nombreux développements. Shannon lui-même préférait "théorie de la communication", mais l'usage a consacré "théorie de l'information" ». (Dion, 1997 : 11).

En résumé, la communication est un phénomène d'échange d'informations grâce à des moyens linguistiques partagés par les participants.

Corollaire de ces deux approches, la « société de l'information » est une société dont la clef de voûte est la dépendance – permanente, incontournable et irréversible – à la diffusion et, selon les cas, à l'échange de données.

La « société de l'information » ne peut **advenir** que si les zones d'échange où la communication a lieu sont fluides, ce qui dépend des capacités langagières, intellectuelles, matérielles, technologiques, etc. des parties concernées (c'est-à-dire de leurs accès à la zone d'échange). Ces zones d'échange, par exemple les groupes de discussion, peuvent se multiplier à l'infini.

Plus les connaissances d'une société augmentent, plus se multiplie l'utilisation des signes linguistiques, investis de valeurs différentes pour des objectifs différents. Leur polysémie explose, les mots ne suffisant plus à supporter de manière univoque un seul contenu à partager.

Le mot devient terme et se situe ici et maintenant avec une valeur particulière, dans un domaine d'utilisation particulier (communauté ou connaissance). Les langues se spécialisent et les contenus qu'elles véhiculent deviennent moins abordables aux non initiés. On comprend alors pourquoi, sur l'internet, outil de base de la « société de l'information », le nombre de glossaires, lexiques et dictionnaires qui explicitent ces termes augmente sans cesse. Toute communauté (virtuelle ou non) développe des habitudes linguistiques qui la cloisonnent malgré elle par la création d'une frontière linguistique.

Lorsqu'un moteur de recherche comme Google le 19 août 2004 à 15 h 10 affiche 4 285 199 774 pages recensées, il indique par là le nombre de possibilités pour l'utilisateur, membre de cette « société de l'information », d'accéder aux contenus et éventuellement d'obtenir de l'information. À charge pour lui de communiquer avec l'émetteur, le concepteur, le créateur de ces pages s'il le souhaite.

Dans ce cadre, si la « société de l'information » consciente d'elle-même se donne comme objectif la communication entre ses membres, elle doit pouvoir leur garantir (par-delà les moyens financiers, technologiques, etc.) les moyens linguistiques d'intégrer les zones d'échange, en créant un continuum linguistique d'accès d'une zone à l'autre. C'est dans ce sens qu'opèrent les dictionnaires en ligne comme par exemple l'Eurodicautom de la Commission européenne ou le *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office de la langue française du Québec.

En résumé, la « société de l'information » serait une société dépendant du transit de données compréhensibles qui apportent des contenus nouveaux dans des zones d'échange compatibles entre les différents membres.

Références bibliographiques

Cabré Maria-Teresa, *La terminologie*, Paris, Armand Colin, 1998.

Dion Emmanuel, *Invitation à la théorie de l'information*, Paris, éditions du Seuil, 1997.

Genelot Dominique, *Manager dans la complexité*, Paris, INSEP consulting, 2001.

Klinkenberg Jean-Marie, *Précis général de sémiotique*, Bruxelles, DeBœck, 1996.

Prigogine Ilya, *La fin des certitudes*, Paris, Odile Jacob, 1997. *Le Grand dictionnaire terminologique* (OQLF): http://www.granddictionnaire.com/ *Le Trésor de la langue française informatisé* (TLFi): http://atilf.atilf.fr/tlfv3.htm

Voir aussi : accès, diversité culturelle, normes.

Informatique

Dominique Cotte

En inventant le mot « informatique » par le biais de la contraction entre « information » et « automatique », Jacques Arsac a certainement rendu un service à la langue française, mais il n'est pas sûr, qu'il ait contribué (sans le vouloir) à éclairer le débat scientifique. En effet, la langue anglo-saxonne, en parlant de computer science, science du calcul, montre bien où cette discipline puise ses racines : non pas dans une illusoire capacité à représenter la pensée ou « l'information », mais dans celle de décomposer des ensembles signifiants (textes, mots et signes alphabétiques, images, sons) en des micro-composants représentables par une suite de valeurs binaires et donc calculables.

Les informaticiens ont l'habitude de se réjouir de la « transparence » de leurs applications, alors que le dispositif qui relie les « couches basses » des programmes et les résultats visibles à la surface des écrans est en fait totalement opaque pour le non initié.

Celui-ci imagine mal la série de transformations complexes qui s'intercale entre la base technique proprement dite et l'application informatique visible, saisissable par les interfaces, qui concerne un nombre croissant et déjà considérable de nos actions quotidiennes (communiquer, écouter, acheter, commander, lire, écrire, travailler, jouer...). Il en résulte souvent une confusion entre l'appréhension de l'informatique à travers ses usages, qui est perçue à travers un prisme fonctionnel, et l'informatique comme mode de calcul et de traitement d'une série d'instructions appelées de façon erronée « informations ». Ainsi voit-on souvent à la fin de lettres de candidatures ou de *curriculum vitae* de non-techniciens, la mention : « *Connaissances en informatique* (word, excel, internet) ». Nul ne prétendrait posséder des « connaissances en électricité » au prétexte qu'il sait manier un interrupteur.

Or, justement, savoir manier, sous la forme d'un architexte logiciel, une série d'applications informatiques qui vont de la prise d'une commande d'un billet de train sur une borne interactive à la consultation de bases de données scientifiques sur l'internet, ne signifie aucunement avoir une conscience, ni même une représentation correcte des systèmes à l'œuvre en arrière-plan; pas plus en ce qui concerne les infrastructures matérielles, serveurs, réseaux et autres dispositifs techniques, qu'en ce qui concerne l'exécution logique des commandes des programmes (qui, dans le grand public sait réellement **comment** fonctionnent les moteurs de recherche sur l'internet et **pourquoi** apparaissent tels ou tels résultats?)

En amont de cette « informatique » accessible par le grand public, se situent des « systèmes d'information », dont le rôle pourrait être ici un peu

comparé à la machinerie complexe d'une centrale électrique, au fonctionnement invisible pour le particulier, mais indispensable pour lui permettre de manipuler sans y penser, interrupteurs et prises de courant. D'ailleurs, de même que c'est dans l'absence, la panne (ou la grève), que se révèle à la conscience collective l'importance du dispositif caché, de même le « bogue », le dysfonctionnement vient rappeler qu'il existe au-delà des interfaces d'accès, une combinaison de dispositifs techniques sophistiqués. Mais ce n'est pas qu'une dimension technique qui est cachée, car la technique n'est pas indépendante d'un mode social d'organisation ni de choix d'infrastructures qui ne sont pas neutres socialement.

Sur le plan des représentations des modes d'organisation et de travail, l'informatique oblige à **modéliser**. Même si une certaine sociologie du travail a montré que les acteurs savaient ré-introduire des espaces de liberté dans les structures les plus rigides, l'informatique vient renforcer la contrainte liée à l'organisation de l'entreprise moderne. Fils de l'organigramme, le « schéma directeur » vise à construire et planifier un modèle d'organisation qui ne donne théoriquement pas de place à l'imprévu, à l'imagination, au bricolage. Pourtant, cette prétention vient buter sur les rapports de force, les enjeux de pouvoir, l'imagination nécessaire à la résolution des difficultés. L'informatique vise donc un inaccessible modèle, qu'elle espère approcher sans jamais l'atteindre réellement. En cherchant toujours une réponse technique aux problèmes, elle génère une instabilité chronique de ses systèmes, instabilité qui assure la permanence et la prééminence de la « tribu informatique » en tant que groupe, mais contribue à désorienter les utilisateurs (« ça ne marche pas, c'est la faute à l'ordinateur »).

Sur le plan des contenus représentés (les « informations »), l'informatique oblige à structurer, à hiérarchiser et donc à exclure. En tant qu'expression d'un **calcul**, elle consacre le triomphe d'une forme de logique formelle pour laquelle le mode de raisonnement est plus souvent le « ou bien/ou bien » que le peut-être. Elle exclut le doute fécond, la pensée en mouvement, la réflexion dialectique.

Ceci n'est pas un problème **en soi**, à condition de comprendre, d'accepter et de maîtriser ces limites, en considérant qu'il y a un « au-delà » du traitement informatique qui nécessite le recours à d'autres modes de représentation.

Références bibliographiques

Arsac Jacques, *Les machines à penser*, Paris, éditions du Seuil, 1987. Breton Philippe, *Histoire de l'informatique*, Paris, La Découverte, 1987. Breton Philippe, *La tribu informatique*, Paris, Anne-Marie Métailié, 1990.

Voir aussi : éducation aux médias et aux TIC, e-learning, usages.

Interopérabilité

Michel Arnaud

INTEROPÉRABILITÉ permet à plusieurs systèmes, qu'ils soient identiques ou radicalement différents, de communiquer sans problème. Elle est cruciale dans de nombreux domaines tels que l'informatique, la médecine, l'électrotechnique, l'aérospatiale, les réseaux ferroviaires et d'une manière générale les applications industrielles. Il y a une certaine ambiguïté autour de ce terme du fait qu'il peut être entendu de manière purement technique alors qu'il permet l'interconnexion des bases de données donnant un contrôle accru des flux d'information. Mais pour tirer profit de l'interopérabilité de systèmes convenablement connectés, il convient de savoir interpréter les informations complexes qui en sont issues, ce qui est de plus en plus une affaire de spécialistes, maîtrisant annuaires et métadonnées.

Par exemple, dans le cas de l'Alliance atlantique, l'interopérabilité technique est la condition *sine qua non* pour que les systèmes communiquent entre eux, mais elle n'est pas suffisante : l'interopérabilité entre les forces militaires est le résultat d'échanges entre les personnels qui s'entraînent à cet effet. L'interopérabilité procédurale vise à définir un ensemble de règles à respecter dans les échanges d'information, la préparation et la conduite de la manœuvre entre forces alliées. L'interopérabilité des personnels vise à s'assurer que ceux-ci, isolés ou en corps constitués, peuvent répondre efficacement aux tâches qui leur sont confiées dans le cadre de structures intégrées. Des entités économiques mondiales se structurent grâce aux facilités offertes par les réseaux sécurisés. Au sein des entreprises, l'interopérabilité entre les différents systèmes de gestion permet une approche intégrée : à l'ère de la globalisation des échanges économiques, les dispositifs d'intelligence économique font fi des frontières des États.

Des enjeux sociétaux apparaissent, liés à l'accès public aux services administratifs en ligne. L'un des grands défis pour l'évolution du web est de le rendre accessible aux personnes qui ont des besoins spécifiques, comme les personnes défavorisées ou handicapées. Le projet de carte de vie quotidienne impose l'interconnexion de bases de données, jusqu'à présent gérées séparément. L'identité numérique transforme nos relations à l'administration, posant la question de la protection des données personnelles. Le projet d'identifiant humain unique pour tout apprenant en ligne a été discuté à l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le projet de *e-portfolio* européen implique d'interconnecter les profils individuels de compétences et de connaissances avec des procédures de validation intégrées.

Assurer l'interopérabilité technique conduit à respecter un certain nombre de normes d'interfaces. Ces documents techniques définissent des exigen-

ces, parfois accompagnées de recommandations optionnelles. Si la norme est correctement écrite, deux systèmes qui satisfont à ses exigences dans la manière dont fonctionnent leurs interfaces, peuvent dialoguer sans problème. Il convient de différencier une norme d'un standard de fait produit par un groupe d'industriels. La norme est établie par un organisme indépendant en l'occurrence l'AFNOR (Association française de normalisation) pour la France et l'ISO pour le monde, et est le fruit d'un consensus national ou international obtenu par des négociations impliquant toutes les parties. Un standard de fait peut être propriété d'un industriel tandis qu'une norme vise à ne pas l'être. La tentation des industriels d'imposer leurs standards de fait comme normes internationales est omniprésente car les enjeux commerciaux sont considérables : la décision de transformer un standard de fait en norme d'interface s'effectue sous la pression des grands utilisateurs avant acheté en majorité un équipement estimé plus performant en regard des exigences opérationnelles, ce qui donne une prééminence commerciale aux industriels propriétaires de ces standards. Les consortiums d'industriels se constituent pour arriver à un consensus entre eux et préparer ainsi les standards d'interfaces. L'*Open Mobile Alliance* (OMA), regroupant 380 membres spécialisés en solution de mobilité, a établi une liste de dix nouveaux standards prévus pour faciliter l'interopérabilité entre les différents terminaux mobiles (téléphones portables, smart phones, PDA...).

Par opposition à ces consortiums d'industriels, notons le rôle du W3C (World Wide Web Consortium) qui rédige des standards de fait ouverts et gratuits (comme par exemple, http, html, XML). Comme l'IETF, ISOC, OASIS, le W3C a un processus collaboratif de rédaction des standards. Ceux-ci sont d'abord publiés, parfois à l'état de brouillon. Les essais d'implémentation permettent d'en trouver les failles et d'en corriger les défauts avant qu'ils ne deviennent des recommandations officielles. Tout un chacun a la possibilité d'étudier ces documents et de tenter de développer un système conforme à ces spécifications. De plus, le fait que la rédaction soit relativement ouverte à la communauté évite de voir publiés des standards qui ne satisfont qu'une minorité qui détiendrait un pouvoir de décision sur leur contenu.

L'article 6 de la proposition de directive européenne sur les brevets logiciels prétend défendre l'interopérabilité en imposant une limite à la mise en application des brevets. Mais ceci est d'une aide minime pour obtenir l'interopérabilité lorsque les interfaces sont brevetées : l'interopérabilité est uniquement possible en obtenant une licence valable pour le brevet. Par contre, le concept de norme ouverte tel qu'il est indiqué dans le plan d'action du SMSI (C6 13p) correspond à une vraie interopérabilité, documentée et libre de droits. Le processus d'élaboration de normes ouvertes d'interfaces facilite les dispositifs d'échanges entre développeurs et pédagogues sous forme de forums, dans le cadre d'une gouvernance souple et réelle, avec prise en compte du rôle de la société civile. Il permet une plus grande flexibilité des processus de développement informatique et une

meilleure adaptation au contexte local des besoins exprimés. Les normes ouvertes peuvent ainsi favoriser une répartition plus équitable des compétences, participer au rééquilibrage des rapports de force dans les flux de communication et être un des éléments clés des dispositifs de biens publics à l'échelle mondiale.

Références bibliographiques

Arnaud Michel, « Les TIC, alternatives à la mondialisation », revue *Hermès*, n° 40, Paris, CNRS éditions, 2004.

Perriault Jacques, Arnaud Michel, Juanals Brigitte, « Les identifiants numériques humains, éléments pour un débat public », *Les Cahiers du numérique*, volume 3, Paris, Hermès Lavoisier, 2002.

Voir aussi : accès, gouvernance de l'internet, normes.

Marché « global » et « Global corporation »

Michel Mathien

ÉCONOMIE des télécommunications a rencontré celle des médias producteurs historiques d'information et de biens culturels grâce à l'ensemble des technologies électroniques et numériques permettant de passer d'un type de support de communication à un autre. C'est ce que l'on a appelé la convergence. Cette rencontre a aussi bénéficié d'un mouvement qui a marqué l'évolution générale de l'économie libérale à compter des années 70 et qui en a constitué un élément important de son propre contexte.

Selon bien des argumentations exprimées à ce sujet, la compétition économique pousse à développer les techniques et les usages qu'elles génèrent pour instaurer une « société de l'information ». Celle-ci s'inscrit dans la perspective tracée par la formule ayant fait florès : « Think global, act local ». En effet, ce qu'elle désigne, à la suite de Philip Kotler ¹, a ouvert la voie aux stratégies mixtes affinant à la fois la segmentation « locale » des marchés mondiaux et l'approche holistique désignée par le mot « global ». Dans son acception d'origine, ce mot se traduit non seulement par « mondial » mais aussi par « total » au sens du « tout » de l'analyse systémique. Dans le domaine de la communication, comme dans le reste de l'économie postindustrielle, le mouvement de « marketing global » – désigné par cette formule à partir de l'article de Theodor Levitt de 1983 – trouve sa place dans les stratégies d'expansion des entreprises ². Theodor Levitt y démontrait que la technologie, de plus en plus présente et puissante dans le développement des communications et des transports, poussait l'économie vers l'uniformisation des besoins et l'homogénéisation des marchés. Pour les entreprises de l'économie libérale, ceci se traduisait par la recherche accrue des économies d'échelle dans la production, la distribution, le marketing et la gestion ³. Cette impulsion s'appuyait sur l'attrait de la modernité comme moteur du développement économique et source de profits. Elle avait pour conséquence de réduire les préférences nationales et d'accroître la concurrence sur la base du meilleur rapport qualité-prix et de produits de plus en plus standardisés car de plus en plus universels. En tant que relais de cette

^{1.} *Cf. « Global Standardization. Courting danger », in Journal of Consumer Marketing,* vol. 3, n° 2, 1986; la formule de Kotler s'inscrivait alors dans la polémique avec Levitt sur la « mondialisation ». Voir note suivante.

^{2.} In « The Globalization of markets », in Harvard Business Review, mai-juin 1983.

^{3.} Cette recherche a été à l'origine de la vague des fusions-acquisitions, prélude à la « bulle boursière » (voir introduction et TIC). Mathien Michel, *op. cit.*, chapitre 2, pp. 51-52.

orientation, les acteurs économiques actuellement dominants dans le champ des TIC pourraient donner à celle-ci une forme d'apothéose avec « la » société de l'information.

Considérer le monde comme un « grand marché » ne signifiait pas pour autant la fin de toutes les différences et, encore moins, celle de la segmentation des marchés. Au contraire, une telle approche la renforcait par l'identification à plus grande échelle de clientèles plus ou moins proches et auxquelles il était devenu possible de vendre des produits et services appropriés dans le monde entier. À la différence de la multinationale classique. l'entreprise mondiale devait s'adapter aux différences nationales et « traiter le monde comme s'il représentait un nombre plus faible de marchés normalisés [...] ». Si le développement de la « firme mondiale » (the Global corporation) s'est réalisé avec un retard certain dans le secteur de la communication et de ses techniques les plus avancées, il s'est finalement engagé en s'appuyant sur les ressorts classiques de la gestion et de la rentabilité financière. Dans cette perspective cependant, et dans la mesure où la recherche des économies d'échelle s'avère chaque fois possible, on remarquera que l'évolution d'une telle firme impliquera la clarification de ses relations aux différences actuelles des cultures et des modes de vie. À supposer que cette perspective soit universellement souhaitée ou souhaitable, ils sont loin d'être uniformisés ou normalisés! Dans l'expansion du territoire « global » faisant fi du « local » et de ses frontières (dans tous les sens de ce mot : administratif, géographique, culturel, linguistique...), le grand « marché des idées » – avec les services d'échanges communicationnels liés aux TIC – peut-il être appréhendé comme celui des biens matériels?

Nous ne pouvons laisser la question ainsi en suspens sans évoquer, avec un brin de malice eu égard aux débats contemporains, le constat fait, voici plus de soixante ans, par le fondateur de la cybernétique. Beaucoup, en effet, s'y réfèrent, à bon ou mauvais escient, pour en faire « le » fondateur de la « société de l'information ». Dans Cybernétique et société, Wiener avait précisé ¹ que son ouvrage était « destiné à des Américains vivant dans le milieu américain ». Et de poursuivre : « Les questions d'information y sont appréciées selon un critère standard américain : une chose vaut, comme une marchandise, parce qu'elle rapporte sur le marché libre. Telle est la doctrine officielle d'une orthodoxie à laquelle, pour un habitant des États-Unis, il devient de plus en plus périlleux de résister ». Et d'ajouter en référence au contexte de son époque : « Peut-être serait-il utile de remarquer que cette doctrine ne représente pas une base universelle de valeurs humaines ; qu'elle ne correspond ni à la doctrine de l'Église, qui recherche le salut de l'âme, ni à celle du marxisme, pour lequel une société n'a de valeur que par la réalisation d'idéaux spécifiques du bien-être humain. Le sort de l'information dans le monde typiquement américain est de devenir quelque

^{1.} Cybernétique et société, op. cit., p. 292. L'argumentation ne manque pas d'à propos de nos jours.

chose qu'on peut vendre ou acheter. Ce n'est pas à moi d'ergoter sur la moralité ou l'immoralité, la grossièreté ou la subtilité de cette attitude mercantile. Mais j'ai le devoir de démontrer qu'elle conduit à l'incompréhension et au maltraitement de l'information et des notions qui en dépendent ». Et de continuer sa démonstration au sujet du droit de brevet!

Références bibliographiques

Dubois Bernard, Kotler Philip, Delphine Manceau, *Marketing management*, Paris, Pearson Éducation, onzième édition, 2000.

Voir aussi : dispositif, différence, mondialisation, usages.

Médias

Divina Frau-Meigs

DANS LE DÉBAT sur la société de l'information et malgré leur importance politique, économique et fonctionnelle, les médias ont longtemps été absents de l'ordre du jour du SMSI, car ils soulèvent l'épineuse question de la liberté d'expression au niveau mondial ainsi que celle de la propriété des médias. En effet, les médias contemporains se sont développés pour répondre à un certain nombre de fonctions relatives au traitement de l'information et à la liberté d'expression. Positionnés à la jonction de l'espace politique et de l'espace économique, ils participent au transfert d'information entre ces deux sphères à la fois rivales et alliées et se trouvent donc pris dans des stratégies tantôt partagées, tantôt oppositionnelles. Ce double jeu est décrit par Jurgen Habermas, comme intrinsèque à leur rôle dans l'espace public où l'interaction humaine se concentre, dans « l'agir communicationnel ». Pour que l'interaction soit efficace, il faut qu'elle soit intégrée dans une dynamique d'échange de messages où les personnes peuvent changer de rôle et passer d'informant à récepteur et vice versa, ce qui peut bousculer les hiérarchies et les sources d'autorité.

Les analyses classiques des médias leur attribuent trois fonctions principales : **observation** (surveillance de l'environnement et de ses événements), corrélation (création du lien social et du consensus par débat d'opinion) et transmission (socialisation aux normes et aux croyances d'une culture). Ces fonctions ont été reconfigurées et étendues du fait de l'émergence de nouveaux médias, des avancées technologiques et de l'impact conjugué de l'internationalisation des échanges et de l'extension des fusions entre entreprises multinationales. Dans le contexte des pratiques médiatiques actuelles, trois nouvelles fonctions sont à considérer : transaction, distraction et acculturation. Le développement économique de l'information comme ressource industrielle et prestataire de services donne de la valeur ajoutée à la capacité d'innovation du pays. La distraction (ou divertissement) a pris de l'extension dans la sphère du loisir et des services, avec un impact en retour sur le traitement de l'actualité comme infotainment. L'acculturation a pris le relais de la transmission, en fonctionnant en interne comme en externe, par propagande douce ou dure, selon les cas.

Ces nouvelles fonctions, dont certaines existaient à l'état latent et potentiel dans les précédentes, s'appuient sur les mutations récentes du système économique des médias caractérisé par des critères d'accès aux marchés et la mise à disposition de biens et de services destinés à une société civile perçue tantôt comme un ensemble de consommateurs tantôt comme un ensemble d'usagers et de participants.

Ces fonctions ont été développées par des modèles de régulation qui ont évolué avec l'émergence de chaque nouveau média. Le plus ancien est le modèle de **la presse indépendante**, s'appuyant sur le support des journaux, dont la liberté d'expression est très grande, et qui se justifie par les fonctions d'observation et de corrélation. Avec la téléphonie a émergé le modèle du **transporteur public**, avec des obligations de diffusion qui lui font activer les fonctions de corrélation et de transaction en priorité. Avec l'arrivée des médias audiovisuels, la gestion des ressources médiatiques s'est fondée sur deux modèles en concurrence, celui du **service public** sous tutelle de l'état (en Europe) et celui de **l'administration par délégation** (aux États-Unis) et des partenariats privé-public avec de grands réseaux de diffusion. Elles ont servi les fonctions de corrélation, de transmission et d'acculturation en priorité. Les médias suivants, câble et satellite, ont hérité de modèles régulatoires hybrides entre transport et gestion de biens publics.

Avec l'arrivée de l'internet, ces modèles sont tous possibles, car le support est multi plate-forme. Mais de ce fait même, un modèle régulatoire extérieur aux médias traditionnels est apparu, celui du forum public, faisant référence à toutes sortes de lieux de libre expression, comme la rue, sans doute par contagion avec la métaphore des échanges conviviaux du type « bavardoirs », sur les messageries du réseau des réseaux. Avec le média multipoint et ouvert semble se confirmer l'émergence d'une fonction supplémentaire, celle de participation de la société civile dans les processus du traitement de l'information et de la liberté d'expression. Elle est en développement dans la communauté mondiale, sous la forme du mouvement autour de l'open source et des logiciels non-propriétaires, qui plaide pour une intelligence distribuée de l'information et du savoir, dans le but du développement durable et du bien commun mondial. Elle fait partie des nouveaux environnements culturels et des nouveaux enjeux de la société de l'information telle qu'ils se profilent depuis 2001 dans le monde. Mais elle est en gestation et ne correspond pour le moment à aucune régulation concernant les médias.

Toutes les nations du SMSI peuvent se positionner sur l'échiquier formé par les axes des modèles et des fonctions, avec des niveaux d'hybridation et d'intégration différents selon les supports, les cultures et les niveaux de développement technique. Cependant certaines relations privilégiées entre modèles, fonctions et supports peuvent expliquer que, malgré la promesse de la convergence numérique, les supports traditionnels ne soient pas supplantés par les nouveaux, la réglementation se fasse encore par supports distincts et les fonctions, avec leurs nécessités sociales spécifiques, ne s'atrophient pas mais au contraire se multiplient.

Cependant au sein du SMSI, le secteur privé tend à ne faire valoir que le modèle du **transporteur public** au détriment des autres, et ainsi à se concentrer sur l'infrastructure plutôt que sur les contenus et à valoriser les fonctions de transaction et de distraction, propices aux intérêts commerciaux. La

société civile a scindé la question des médias en deux : la reconnaissance des droits à la communication, qui affecte les contenus, à la manière du modèle du **service public** et de **l'administration par délégation**, et la légitimation des médias communautaires indépendants face au mouvement de concentration des industries des médias, avec le mouvement des logiciels libres, de *l'open source* et du **forum public**. Elle s'appuie ainsi davantage sur les fonctions de corrélation et de transmission. Dans tous les cas, elle rejette la solution d'un modèle unique et convergent, qui tendrait à favoriser la pensée unique.

Références bibliographiques

Frau-Meigs Divina, Médiamorphoses américaines, Paris, Économica, 2001.

Frau-Meigs Divina, Du journalisme en Amérique, Bruxelles, DeBœck-INA, 2005.

Gurstein Michael (ed.), Community Informatics: Enabling Communities with Information and Communication Technologies, London, Idea publishing, 2000.

Habermas Jurgen, *Théorie de l'agir communicationnel* (trad. Ferry), Paris, Fayard, 1987 (première édition 1981).

Herman Edward et McChesney Robert, *The Global Media : The New Missionaries of Corporate Capitalism*, London, Cassel, 1999.

Lasswell Harold, « The Structure and Function of Communication in Society », Lyman Bryson (dir.), The Communication of Ideas, New York, Harper & Row, 1948.

Rodriguez Clemencia, Fissures in the Mediascape: An International Study of Citizens' Media Cresskill, NH, Hampton Press, 2001.

Taylor Charles, Sources of the Self. The Making of the Modern Identity, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1993.

Voir aussi : éducation aux médias et aux TIC, société civile.

Valérie Patrin-Leclère

PIERRE angulaire de ladite société de l'information, les médias de masse (presse écrite, radio, télévision, cinéma) sont paradoxalement peu présents dans le processus préparatoire et les débats du SMSI. Ils sont si abondamment utilisés (le temps qui leur est globalement consacré est en augmentation constante), si abondamment commentés par les usagers (ils occupent une place primordiale dans la transmission des savoirs et notamment dans la construction de « l'opinion publique ») et si fondamentaux dans la recherche en sciences de l'information et de communication (l'analyse des discours médiatiques et du journalisme constitue un champ de prédilection, à tel point que « penser la communication » et « penser les médias » semblent souvent se substituer l'un à l'autre), qu'ils s'imposent avec une évidence trompeuse. À force d'en être usager, chacun sait bien ce que sont les

médias et pourtant on est bien en peine de leur trouver une définition vraiment satisfaisante.

Une tendance très généralisée, directement perceptible dans l'usage qui est fait de l'adjectif « médiatique », consiste à confondre médias de masse et médias, alors que les premiers ne sont qu'une partie de cet ensemble bien plus vaste que constituent les seconds. Cette réduction conduit par exemple les professionnels du marketing et de la communication à distinguer les « médias » du « hors-médias », comme si un moyen de communication non mass-médiatique, comme un courrier adressé à des millions de consommateurs, une exposition ou un voilier sponsorisés, ne pouvait pas être un média de communication.

En restreignant les médias aux seuls médias de masse, on ne s'intéresse pas aux supports dans leur matérialité, on se focalise sur les entreprises **instituées en médias** qui les produisent (la rhétorique du *Monde*, l'espace de débat public sur RTL, la course à l'audience sur TF1). On perd de vue tout un pan des métamorphoses médiatiques contemporaines, au moment même où se produit une **transformation massive d'espaces en médias** sous l'effet de l'extension des stratégies de communication des organisations : comment la ville est transformée en média dès lors qu'elle est investie par les stratégies de communication de collectivités territoriales et d'associations, comment les magasins sont utilisés en tant que médias par les enseignes, comment les livres sont investis en « nouveaux » médias pour reconstruire une histoire d'entreprise, etc.

La distinction courante entre médias et nouveaux médias, les premiers devenant alors « traditionnels » sinon « anciens », repose sur un postulat assez proche, puisqu'un des projets est de mettre en opposition l'usage prétendument « collectif » des médias de masse et l'usage prétendument « individuel » des médias informatisés. Ce découpage isole les médias issus du rapprochement entre les techniques de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel, et construit du même coup une rupture théorique alors que l'observation permet de saisir aussi des continuités, des transformations, des transferts, des emprunts intermédiatiques. C'est notamment le cas quand des médias « traditionnels » créent des sites internet qui les prolongent sans entraîner leur disparition.

Ce découpage n'est pas très satisfaisant non plus quand on s'intéresse aux modes de fonctionnement des médias dits non informatisés, car il apparaît que les techniques de l'informatique y jouent un rôle essentiel, qu'elles soient visibles ou le plus souvent invisibles. Dans le « vieux » média radio par exemple, la numérisation de l'enregistrement, du montage, et du son vient actuellement compléter des pratiques organisationnelles et d'écriture encadrées depuis les années 60 par des logiciels.

En définitive, les médias sont souvent pensés soit comme des objets techniques (ils sont alors le pluriel de « medium », qui désigne le canal de trans-

mission des informations), soit comme des objets sociaux et des entreprises culturelles (un espace de débat des intérêts publics et privés et/ou le dévoiement des instances traditionnelles de la démocratie sur un marché médiatique soumis aux contraintes marchandes).

Pour tenir compte de la diversité des formes et des pratiques, il semble utile de proposer cette définition basique : un média est un support de médiation d'un public restreint vers un public large, que cette médiation soit immédiate ou non. C'est un dispositif technique, économique (financier et organisationnel) et social, qui procède de stratégies d'acteurs, notamment éditoriales, et produit certains types d'usage. De ce point de vue, un site internet est un média au même titre qu'un journal de presse écrite. Un média est un objet investi par des stratégies de communication.

Références bibliographiques

Balle Francis, Les médias, collection « Que sais-je ? »Paris, PUF, 2004.

Voir aussi : dispositif, information, médiation.

Médiation

Yves Jeanneret

LA SOCIÉTÉ de l'information serait-elle une société sans médiation ? Une société qui mettrait en contact, directement, grâce à des appareils plus ou moins magiques, l'esprit avec l'esprit, l'être avec l'être, la liberté avec la liberté, le désir avec le désir ?

On a souvent observé que les projets menés au nom de la « société de l'information », comme beaucoup d'autres depuis fort longtemps, visent à supprimer les intermédiaires entre les hommes. Estaunié ne définissait-il pas la « télécommunication » (il avait inventé le mot en 1903), comme « l'ensemble des moyens électriques de transmettre la pensée à distance » ? On ne cesse d'attribuer, depuis deux siècles notamment, à des dispositifs la capacité à permettre la communication directe entre les hommes, ces dispositifs étant toujours nouveaux, car il est nécessaire pour le maintien de cette illusion qu'elle se renouvelle sans cesse, chaque vague d'innovation chassant l'autre. La prochaine « société de l'information » nous débarrassera inéluctablement des intermédiaires et des obstacles actuels. Demain, on connecte gratis.

En réalité, la médiation ne disparaît pas, mais certains intermédiaires tendent à disparaître (les économistes parlent de « désintermédiation ») en même temps que de nouveaux intermédiaires apparaissent : « pourvoyeurs d'accès », « portails », etc. La vraie question que pose ce fantasme de rendre la société immédiate et directe, c'est le sort qu'une telle société veut donner à tous ces intermédiaires par lesquels vivent aujourd'hui la culture et la cité : les éditeurs, enseignants, bibliothécaires, vulgarisateurs, guides, militants, représentants, par lesquels les idées se propagent et s'entrechoquent. Doivent-ils disparaître, perdurer, muter ? Une démocratie sans médiateurs serait-elle encore une démocratie ? Pourquoi serait-il préférable que les hommes se passent de ceux d'entre eux qui s'emploient à les relier, à les relayer, à les confronter ?

La situation actuelle présente d'ailleurs un caractère paradoxal. En même temps que les médiations sont rejetées par l'utopie technicienne, le terme de « médiation » connaît un succès sans précédent. Il est omniprésent dans l'analyse scientifique (sociologie des médiations, sciences politiques, sciences de l'information et de la communication) mais aussi dans la vie politique (médiateur de la République) médiatique (médiateur du Monde, Hebdo du médiateur), culturelle (médiateurs scientifiques, médiation culturelle), sociale voire policière (médiateurs urbains). Ce succès du terme pourrait indiquer un besoin d'intermédiaires et de tiers, une conscience de la complexité de certains phénomènes, plutôt qu'un contenu défini.

De ses origines religieuses (les anges et les prêtres sont médiateurs entre Dieu et les fidèles) et juridiques (la médiation est la tentative de conciliation dans un procès) le terme conserve plusieurs de ses valeurs : évoquant une image topologique (le médium, c'est le milieu entre deux points) il peut comporter l'idée d'intermédiaire (la communication passe par des objets et des agents), de compromis (le social procède d'une entente), de travail (la culture procède de transformations).

Dans les théories relatives au rapport entre information et société, l'idée de médiation n'a cessé de se transformer dans les dernières décennies. Les théories « classiques » de l'information, issues d'un modèle technicien (celui de la transmission), convoquent une idée forte de médiation, qui a été explicitée par Abraham Moles : la différence des cultures entre experts et profanes demande un travail d'adaptation, qui relève de médiateurs professionnels, aptes à traduire une culture dans une autre. C'est la mission assignée aux vulgarisateurs, et plus généralement aux médias.

Cette fonction-médiation a été critiquée comme une illusion intéressée par les sociologues de la culture et des institutions. Bourdieu aborde les médiations, non comme une transmission volontaire des idées, mais comme un processus d'intériorisation de normes et de comportements qui nous conduisent à adopter certaines pratiques comme si elles étaient naturelles. Après une telle critique, se sont multipliées les études qui montrent la construction par divers acteurs d'un ensemble complexe de médiations diverses, des chaînes d'acteurs et d'objets capables de créer peu à peu les solidarités qui permettent à des objets comme une théorie scientifique, un projet technique ou une pratique musicale de devenir légitime et de se propager en un réseau social. Parallèlement, le fait de s'intéresser à toutes les pratiques qui font circuler de fait les idées et les savoirs dans la société a permis de mieux comprendre la richesse et la dimension créative du travail des médiateurs (entendus ici moins comme des intermédiaires que comme des acteurs de la transformation culturelle), vulgarisateurs, bibliothécaires, éditeurs, journalistes, enseignants, militants, experts, etc. On passe ainsi, graduellement, d'une idée générale de la médiation à la compréhension d'un ensemble très divers de médiations.

On peut penser toutefois que l'inventaire des pratiques ne suffit pas à comprendre l'importance des médiations dans l'institution de la culture et de la société. La médiation est aussi ce qui distingue une société d'une simple collection d'individus, c'est un « tiers » symbolique (ensemble de valeurs, de pratiques partagées, de lieux de mémoire) qui d'une certaine façon transcende le quotidien des échanges. Par exemple, une classe n'est pas seulement une relation entre des jeunes et un adulte, cette relation est placée sous le signe et dans le cadre d'une institution, l'école et d'un ensemble de finalités, la culture et ses modes d'institution et de transmission. Un conseil municipal dit « électronique » n'est pas seulement un forum entre des gens qui expriment des impressions sur la vie d'une ville, il concerne, ou devrait

concerner, l'intérêt général de citoyens et l'avenir d'un développement territorial.

Toutes ces questions sont en débat aujourd'hui, ou devraient l'être et ce débat engage nécessairement les trois dimensions ici évoquées de l'acte de médiation : son substrat technique (quels dispositifs ?), ses procédures politiques et professionnelles (quels acteurs, quels métiers, quels lieux ?), son sens culturel et social (quelles valeurs, quels principes ?). L'informatisation des médias induit de fait des transformations puissantes dans l'économie des médiations (qu'on pense par exemple à la bibliothèque face au numérique ou au contrôle des canaux d'image dans les guerres). Mais ces transformations paraissent invisibles parce que le « réseau » est présenté systématiquement comme une disparition des intermédiaires — ce qu'il n'est en aucun cas.

L'une des grandes questions politiques posées par les dispositifs liés à la « société de l'information » est de savoir si ces standards de fait régleront seuls la question des intermédiaires et celle du tiers, où si l'enjeu de ces transformations peut être discuté.

Références bibliographiques

Debray Régis, Transmettre, Paris, Odile Jacob, 1997.

Hennion Antoine, La passion musicale : une sociologie de la médiation, Paris, Anne-Marie Métailié, 1993

Lamizet Bernard, Les lieux de la communication, Liège, éditions Mardaga, 1992.

Voir aussi : dispositif, information, réseau(x).

Marie-Françoise Le Tallec

Modes alternatifs de règlement des différends

DE NOMBREUX mécanismes existent afin de permettre aux individus de régler leur litige en dehors du système traditionnel de justice publique. Qualifiées couramment de « médiation », de « conciliation » ou d'« arbitrage », ces méthodes font généralement intervenir un tiers « neutre », distinct des parties afin de résoudre le différend.

On considère que ces mécanismes qualifiés de « modes alternatifs de règlement des différends » recouvrent tout processus permettant de trouver des solutions acceptables par des parties en litige en dehors des procédures judiciaires traditionnelles (d'où le terme « *alternatif* »). Ils ne se substituent pas à celles-ci mais doivent permettre de « vider les conflits » de leur substance à la satisfaction des parties.

On notera que l'expression « mode alternatif de règlement des différends » n'est pas toujours communément acceptée : on peut ainsi rencontrer le terme de « mode alternatif de règlement des litiges », de « modes alternatifs de règlement des conflits », de « résolution amiable des conflits ». La distinction entre le « conflit » et le « litige » est encore source de débat juridique en France, le terme « différend », plus neutre, semble plus proche du concept anglo-saxon de « dispute ». En effet, les Anglo-Saxons utilisent les expressions d'« Alternative Dispute Resolution » (ADR) ou de « Online Dispute Resolution » (ODR) pour ce qui est des modes alternatifs de règlement des différends existant « en ligne ».

Ces mécanismes peuvent impliquer des acteurs très variés et concernent des situations multiples : ils sont ainsi utilisés dans le domaine de la consommation pour des différends entre une entreprise et un consommateur (cas par exemple des médiations mises en place par la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) ou l'Association des sociétés financières (ASF)), dans le cas des différends d'ordre privé (médiation familiale par exemple), dans les conflits entre un employeur et un salarié (en droit du travail), à l'initiative d'un juge (médiation judiciaire). Il est important de faire la distinction entre les modes alternatifs de règlement des différends existant dans le cadre de procédures judiciaires et ceux hors procédures judiciaires (qualifiés souvent de MARD « conventionnels »).

Ces modes de résolution font appel à un « tiers » indépendant, distinct des parties en conflit et dont la mission est de faciliter le dialogue et de résoudre le différend.

Cette existence d'un tiers extérieur et indépendant est au cœur des processus de règlement alternatif et permet souvent de différencier les MARD d'autres outils de résolution des différends comme les services clients des entreprises.

Le Forum des droits sur l'internet, association régie par la loi française de 1901, a pour sa part créé un groupe de travail composé de professionnels, de magistrats, de représentants des pouvoirs publics afin d'étudier ces MARD et déterminer dans quelle mesure ils pouvaient être un élément constitutif d'une forme de régulation de la vie sur les réseaux de la société de l'information et un outil important à la nécessaire confiance qui doit encore s'établir.

Le Forum des droits sur l'internet a dégagé des principes généraux devant gouverner ces modes alternatifs de règlement des différents.

Les MARD constituent un outil de paix sociale qui doit permettre de renouer entre les parties un dialogue qui a été rompu. À cet égard, les modes alternatifs n'entendent pas donner raison ou tort à l'une des parties. Ce sont des instruments de pacification raisonnant essentiellement en équité. Ils

permettent aux parties de dialoguer et de « vider les conflits de leur substance ». Ils sont appréciés des citoyens car ils vont leur permettre d'être acteurs de la sortie d'une situation de conflit les concernant, et non plus simplement des spectateurs.

Les MARD doivent prévoir, dans tous les cas, la présence d'un tiers, distinct des parties, dont la mission est de faciliter le dialogue. Ce tiers a un rôle plus ou moins actif dans la recherche de la solution mais il n'a jamais un pouvoir de décision.

Les MARD sont des compléments naturels des procédures judiciaires traditionnelles. Ils ne représentent pas un nouveau type de procédure mais doivent être compris comme des processus complétant la palette des recours plus classiques que sont le recours judiciaire, le recours auprès d'associations de consommateurs ou de réclamation auprès des services clientèles. Ils ne peuvent se substituer à ces recours mais seulement les compléter utilement.

Les MARD apparaissent particulièrement pertinents dans le cas des conflits transnationaux liés au développement du commerce électronique car ils offrent un règlement rapide évitant les questions complexes liées au droit international privé.

De l'ensemble de ces éléments, il est possible de dégager des lignes de force en matière d'encadrement des MARD.

Le cadre juridique des MARD ne doit pas comporter de règles procédurales qui risqueraient de transformer ceux-ci en outils de justice parallèle ce qui ne correspond pas à leur place et à leur rôle. La nécessaire structuration de ces processus doit donc relever de l'incitation et de la pédagogie plutôt que de la loi.

Les acteurs doivent mettre en place eux-mêmes des règles déontologiques communes aux MARD afin d'accroître la lisibilité de ces processus et leur crédibilité vis-à-vis de l'internaute. Ces règles doivent fixer les principes de base que doivent respecter tout MARD.

L'information préalable des parties au début du processus est un élément clé de la nécessaire structuration des MARD. Cette information doit avoir pour objet de bien faire comprendre aux parties ce qu'est ce processus qu'elles ont accepté et ce qu'elles peuvent en attendre. Il s'agit de bien situer les MARD par rapport aux autres modes d'action à leur disposition tout en soulignant l'intérêt et les limites de ce type de démarche. En outre, les questions de confidentialité du processus, de suspension des délais de prescription, de force exécutoire de l'accord doivent être clairement évoquées auprès des parties.

En résumé, ces modes alternatifs de règlement des différends sont de nature à donner confiance dans la société de l'information, il s'agit d'outils de régulation ayant pour objet d'apaiser les conflits en responsabilisant les

acteurs. La question du modèle économique des MARD pour les différends de l'internet reste toutefois une question majeure qui sous-tend le développement de ces pratiques.

Références bibliographiques

Principes applicables aux organes responsables pour la résolution extrajudiciaire des litiges de consommation, recommandation 98 (257) CE, Commission européenne, 30 mars 1998, (www.europa.eu.int).

Principes applicables aux organes extrajudiciaires chargés de la résolution consensuelle des litiges de consommation, recommandation 2001 (310) CE, Commission européenne, 4 avril 2001, (www.europa.eu.int).

Les modes alternatifs de résolution des conflits relevant du droit civil et commercial, « Livre vert », Commission européenne, 19 avril 2002, (www.europa.eu.int).

Internet et les modes alternatifs de règlement des différends, rapport du Forum des droits sur l'internet, 17 juin 2002, (www.foruminternet.org).

Voir aussi : gouvernance de l'internet, marché global, usages.

Mondialisation

Dominique Wolton

La Mondialisation n'est pas un phénomène récent. À l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, la création de l'ONU pose les conditions d'un ordre international pour organiser démocratiquement et pacifiquement la communauté internationale, sur la base du respect des cultures, des nations, des religions. Une deuxième étape est franchie, pendant les Trente Glorieuses, sur le plan économique, avec l'ouverture des frontières, l'extension du libre échange, et la création de ce qui s'appelle désormais l'Organisation mondiale du commerce. L'origine du mot est d'ailleurs la traduction du terme anglais globalisation. La troisième étape, en cours, prend en compte la dimension culturelle; en effet, l'omniprésence de l'information, constitue un défi politique majeur puisqu'il faut cohabiter pacifiquement avec d'autres cultures. Si les distances géographiques ne sont plus un obstacle majeur, les distances culturelles s'affirment avec une violence inconnue à ce jour.

D'un bout à l'autre de la planète, les individus ne pensent pas de la même manière, les inégalités sont rendues plus visibles, les pays émergents veulent participer à la « révolution de la communication ». Un malaise s'instaure qui concerne l'Occident, notamment les Etats-Unis, maîtres des industries culturelles et des techniques de communication, jusqu'ici seuls à contrôler **de fait** la gouvernance de l'internet. Du coup, « le » modèle occidental de « la » société de l'information est contesté pendant que, corrélativement, la revendication de l'identité culturelle se fait de plus en plus pressante; d'où le paradoxe de voir les valeurs de progrès et d'émancipation que porteraient ces techniques dégénérer en marchandises, sources de convoitises, puis de conflits. Valeurs et intérêts sont constamment en interaction. Face à ce défi, la France et l'Europe disposent d'atouts considérables parce qu'elles sont des sociétés anciennes, avec des racines culturelles multiples qui permettent de penser et d'organiser la cohabitation culturelle au niveau mondial.

Pourtant, les travaux sur ce sujet « la nouvelle réalité mondiale » sont encore peu nombreux. L'ouverture du monde, la fin du communisme, la déréglementation, la mondialisation de l'information et des techniques de communication renouvellent, bouleversent, les rapports entre identités, cultures, modes de communication, États et Nations. Ne faut-il pas s'étonner de la place considérable que prend la mondialisation au sens économique du terme et du **silence** sur les enjeux liés à la mondialisation de la culture et de la mondialisation ; le risque est pourtant réel que cette mondialisation ratée ne devienne une bombe à retardement, si l'occident ne révise pas sa relation aux « autres ».

Les efforts consacrés par l'UNESCO à l'élaboration d'une convention internationale sur la diversité culturelle vont en ce sens, en dépit des obstacles politiques et financiers rencontrés. La deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information s'annonce déjà différente de la première, forte des débats vifs qui avaient permis d'entendre les attentes et les exigences des pays moins favorisés. La marge de manœuvre existe, encore faut-il prendre conscience des problèmes et mettre en œuvre des réponses à l'angoissante question : la mondialisation culturelle pourra-t-elle demeurer pacifique ?

Références bibliographiques

Boutros-Ghali Boutros, Démocratiser la mondialisation, Paris, éditions du Rocher, 2002.

Carroué Laurent, Géographie de la mondialisation, Paris, Armand Colin, 2002.

Gruzinski Serge, *Les quatre parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004.

Senarclens Pierre de, La mondialisation, théories enjeux et débats, Paris, Armand Colin, 2002.

Soros George, Guide critique de la mondialisation, Paris, Plon, 2002.

Wolton Dominique, L'autre mondialisation, Paris, Flammarion, 2003.

Voir aussi : diversité culturelle, fracture numérique, gouvernance de l'internet, marché global.

Normes

Christian Le Moënne

ON PEUT définir une norme comme une règle qui ne peut pas ne pas être appliquée. De ce point de vue, il existe deux grandes catégories de normes, anthropologiques et techniques. Le programme mondial de « société de l'information » recouvre un projet normalisateur complexe qui articule ces deux grandes catégories de normes.

Les normes anthropologiques construisent notre rapport à notre monde. Elles ne peuvent pas ne pas être mises en œuvre puisqu'elles structurent nos capacités à produire d'autres normes. Elles sont transmises par des processus spontanés, d'imitation, d'imprégnation, que l'on rassemble sous une appellation générique, la « tradition ».

Les normes techniques sont construites selon une logique de projet, industriel, social, politique... Elles sont le résultat de négociations, souvent acharnées, entre des visions du monde qui se trouvent en quelque sorte cristallisées dans des procédures pratiques et dans des règles d'usages, dans des langages, des objets, des organisations.

Si l'on se réfère à leur mode de propagation et d'imposition, on peut considérer qu'il existe quatre grands groupes de normes techniques : les normes de droit, les normes de marché, les normes d'innovation et les normes de guerre. Par « mode de propagation » il faut entendre la façon dont elles se diffusent et sont adoptées par des processus d'appropriation extrêmement divers : obligations légales, imposition par diverses contraintes, imitation (et effet de mode...), usages d'objets et de dispositifs divers, logiques d'actions... Elles structurent donc de façon complexe les pratiques sociales, les formes de vie et les organisations, dans des espaces et des territoires extrêmement divers. Les normes techniques visent à agir sur l'ordre du monde, sur les pratiques et les pensées, sur les cultures et sur les autres contextes normatifs.

Le principal organisme normatif mondial, l'International Standard Organization, a rejoint le dispositif d'organisation du SMSI en mettant en avant la nécessité de promouvoir la diffusion des « bonnes pratiques » dans la sphère de la production marchande. Il a pour mission de produire des normes techniques dans tous les domaines qui intéressent le développement des échanges industriels et marchands. Celles-ci sont élaborées, dans le cadre de négociations internationales, par des groupes de travail dont les membres sont désignés par les organismes normatifs nationaux – en France l'AFNOR – sur la base de leur compétence et de leur intérêt. En d'autres termes, les secteurs industriels et marchands sont massivement représentés dans ces groupes de travail, ce qui est normal dans la mesure ou ils sont

intéressés au premier chef par le développement des standards : fixer la norme c'est prendre une avance décisive dans la domination des marchés. Dans certains cas, les États ou les institutions supranationales s'inspirent des normes de marché pour élaborer les normes de droit, et la capacité à influencer les États et les environnements sociétaux par les normes de marché est l'un des aspects majeurs des organismes d'élaboration de normes. À bien des égards, on peut parfois se demander si l'ISO n'est pas un dispositif mondial de contournement ou de dislocation des normes de droit.

Le programme mondial de « société de l'information » recouvre ainsi des enjeux techniques et anthropologiques majeurs et contradictoires. Sous certains aspects, les effets sociaux et anthropologiques de la diffusion de normes de marchés peuvent être perçus comme très négatifs : dislocation ou contournement des normes de droit, diffusion de « bonnes pratiques » susceptibles de disloquer les normes anthropologiques traditionnelles et les pratiques sociales et culturelles locales... À d'autres égards, il participe de la diffusion de normes de travail, de protection sociale et de droits qui constituent des avancées considérables pour les différentes populations du monde.

Les enjeux du SMSI autour des questions liées à l'internet, notamment l'accès, le contrôle, le stockage et la diffusion, la connaissance et l'information, reflètent ces logiques et ces tensions contradictoires, aux conséquences essentielles.

ernet,
bilité.

Jacques Perriault

Pour le Petit Robert une norme est « un ensemble de règles d'utilisation, de prescriptions techniques, relatives aux caractéristiques d'un produit ou d'une méthode, édictées dans le but de standardiser et de garantir les modes de fonctionnement et la sécurité ». C'est un ensemble de règles de conformité pour un produit ou un service, consigné dans un document de référence adopté au terme de négociations et de discussions parfois longues et difficiles.

Un standard, toujours selon la même source, est « un ensemble de caractéristiques, conforme à une norme, qui définit un système ». Dans la pratique, c'est un ensemble de recommandations développées et préconisées par un groupe représentatif d'utilisateurs, par exemple : L'Institute of Electricity and Electronical Engineering (IEEE), le WG3 (Working Group 3) de

l'ISO/JTC1 (*Joint Technical Committee*), la communauté MPEG (*Moving Picture Expert Group*). Mais celles-ci ne sont pas toujours appliquées. Il existe aussi des « **positions dominantes** » qui résultent d'un quasi-monopole, tel que celui d'un produit logiciel particulier sur le marché : Microsoft Office ou l'internet. Une norme se présente sous la forme d'une liste de caractéristiques techniques dûment définies.

La couverture de la planète par des réseaux numériques (satellites, câbles à fibre optique) a rendu urgentes la conception et la mise en œuvre de normes et de standards pour l'échange de documents et l'interopérabilité des dispositifs qu'ils relient. Chercheurs, industriels et décideurs sont obligés de concevoir et de tester dans l'urgence un ensemble complexe de notions et de médiations au sein de deux instances internationales. L'une est l'ISO, *International Standards Organization*, largement orchestrée par les experts américains ; l'autre est le CEN (Comité européen des normes), organisme satellite de la Commission européenne, où l'influence anglo-saxonne est également prédominante. Récemment l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce, a ouvert une réflexion sur la normalisation. Le rythme forcené des innovations technologiques, la multiplicité des initiatives et les gesticulations stratégiques du monde industriel ne laissent pas de temps aux experts pour prendre du recul par la réflexion théorique et par la prise en compte des usages et de l'opinion publique.

Les instances de concertation et de négociation, telles que l'ISO et le CEN, ne relèvent pas directement des États de droit. Ce sont des organismes de statut privé, à but non lucratif, où les contrôles par les politiques publiques ne s'effectuent que par des voies indirectes, parfois avec beaucoup de difficulté. La gouvernance qui s'y pratique passe par l'obtention d'un consensus : un projet de norme accumule les propositions des commissions nationales, éventuellement divergentes, mais n'en supprime aucune s'il n'y a pas consensus pour le faire. On assiste depuis quelques années à la tentative des États de droit d'en reprendre le contrôle en main, car il est souvent arrivé que des experts prennent des orientations qui ne coïncidaient pas avec, voire contrecarraient, les orientations prises par des politiques gouvernementales. Ainsi en a-t-il été de la montée en puissance, en 2003, d'un projet de norme d'initiative britannique sur la validation en ligne des compétences, qui allait à l'encontre de la loi française sur la reconnaissance des acquis professionnels. Aujourd'hui beaucoup de commissions nationales, « miroirs » du chapitre correspondant de l'ISO, par exemple, en France, l'AFNOR; au Royaume-Uni, le British Standards Institute, entretiennent des liens rapprochés avec les départements ministériels concernés.

Dans les domaines de l'information et de la communication, les travaux de normalisation ne concernent pas les contenus, mais les protocoles de télécommunication (TCP/IP, par exemple), les signaux et leur condensation (les nomes MPEG), les formats et les éléments qui servent à les décrire (métadonnées), les plates-formes, par exemple pour le travail collaboratif

ou l'apprentissage en ligne, les compétences et les systèmes d'identification des utilisateurs. Soulignons à ce propos le conflit grandissant entre sécurité par la traçabilité, d'une part, et protection des libertés individuelles, d'autre part.

En dépit de ces inconvénients, l'élaboration de normes techniques pour la communication se révèle des plus utiles. C'est en effet un moyen non négligeable pour contribuer à la régulation des échanges dans le cadre de la mondialisation. Elle suppose en effet une intensification de la réflexivité des acteurs privés et publics sur la construction, la signification et l'impact des procédures que gèrent les technologies. Par ailleurs, les échanges internationaux auxquels contribuent principalement le monde anglo-saxon, l'Europe et l'Asie du Sud-est (l'Afrique et l'Amérique du Sud en sont hélas absentes) commencent à mettre en relief la montée en puissance des identités régionales.

Références bibliographiques

Perriault Jacques, L'accès au savoir en ligne, Paris, Odile Jacob, 2002.

Perriault Jacques, « Le numérique une question politique », *in* « Les sciences de l'information et de la communication » (dirigé par Yves Jeanneret et Bruno Ollivier), revue *Hermès* n° 38, Paris, CNRS éditions.

Paul Virginie, Perriault Jacques, (sous la direction de), « Critique de la raison numérique », revue *Hermès* n° 39, Paris, CNRS éditions.

Voir aussi : gouvernance de l'internet, interopérabilité, marché global, mondialisation.

Dardo de Vecchi

On associe fréquemment l'idée de norme à celles de référence, de modèle, de paramètre, de standard, de procédure. Peut-on pour autant considérer que tous ces mots sont des synonymes, qu'ils constituent une sorte de définition de base? Rien n'est moins sûr. La notion de norme n'a de véritable signification qu'en contexte. Une recherche dans son champ sémantique (régularité, moyenne, fréquence, habitude, conformité, modèle, type idéal, prescription, règle, définition, homologation, prescription, principe, conformité, usage, etc.), nous donne une orientation. Quant à l'étymologie, elle nous révèle que le mot latin désigne une équerre, ce qui nous conduit par métaphore à l'exactitude et au besoin de définition qu'un instrument de géométrie exige.

La notion de norme exige donc de la prudence tant elle risque une dérive idéologique malencontreuse. D'autant plus que les évolutions sociales et technologiques de nos sociétés contemporaines en modifient le contenu constamment. Ce qui est sûr c'est que cette notion sur le plan moral, ne peut s'appréhender, que dans le contexte de la société qu'elle fédère parce qu'elle accepte ou rejette. Mais le plan moral n'est pas le seul plan d'approche de cette notion complexe. La « société de l'information » pour sa part la situe plutôt sur un plan technologique. Le fait de nommer une « société de l'information » crée en soi un espace notionnel, même s'il n'est pas clairement défini, voire identifié ou si cette **société** n'est pas opposable à une autre dans une hiérarchie notionnelle comme cela pourrait être le cas avec « société civile » par rapport à « société ». Ainsi, sous « société » on pourrait opposer « société civile » à « société de l'information ». Dans ce cadre, la notion de norme apparaîtrait comme une balise servant à situer le type de société où ces normes prennent place.

Dans le contexte technologique, on constate que le mot « norme » répugne aussi à la solitude, qu'une explicitation lui est nécessaire : la norme « de », « pour », « exigée dans », etc. La norme devient un ensemble de normes. D'où l'importance de deux de ses dérivés : **normalisation** et **normé**, tous les deux étant en étroite relation.

Une expression **normée** s'applique à quelque chose qui a fait l'objet d'une **normalisation**. La norme apparaît ici comme une référence, un standard, un modèle pour un positionnement ultérieur. Elle est le résultat d'une décision d'experts qui ont choisi entre plusieurs possibilités. C'est le cas pour les normes industrielles parmi tant d'autres. La création de l'ISO (*International Standardisation Office*) en témoigne. À l'heure actuelle et dans le cadre du SMSI une question se pose, faisant écho à l'historique de l'ISO : le SMSI pourrait-il aboutir à des actions de normalisation équivalentes, comme les différents programmes d'action et de soutien le laissent entendre ¹ ?

Le lien de la norme à la linguistique est important : un **terme normalisé** a fait l'objet d'une décision dans une commission de spécialistes dans l'intérêt de la plupart des utilisateurs ². Le problème de la norme réside cependant dans sa diffusion, souvent coûteuse, ce qui infère une situation à laquelle une « société de l'information » devrait réfléchir. En effet, le contrôle et l'utilisation (appropriation) des termes **normalisés** échappent aux commissions des spécialistes ; ce qui génère un fourmillement d'expressions mal gérées qui confondent plus qu'elles n'explicitent.

^{1.} Par exemple le document : Position française pour le plan d'action – contribution du ministère de la Culture et de la Communication (WSIS/PC-2/CONTR/39-F) à propos du multilinguisme et de la pérennité des données et du développement durable où la notion de norme apparaît explicitement.

^{2.} Nous remarquons la notion très intéressante et opératoire de « normaison » utilisée par des auteurs comme Gaudin en sociolinguistique et en socioterminologie, laquelle est l'émergence d'une forme spontanée avant la normalisation elle-même.

Quels sont les termes **normalisés** qui permettent autant l'accès que l'appartenance à une « société de l'information » et qui font d'un individu un membre à part entière de cette société ? Autrement dit, quels termes légitiment l'appartenance à une « société de l'information » ? Quelles expressions normées doit-on utiliser pour comprendre, faire fonctionner un matériel donné ou communiquer dans cette société sans risquer d'en être exclu ou dépendant de tierces personnes ?

En définitive, la notion de **norme** intéresse la notion de « société de l'information » car elle contribue à réunir les conditions technologiques et linguistiques qui permettent d'y accéder. Technologiquement, les normes seraient les paramétrages, protocoles ou formats qu'il faut posséder et connaître, qui permettent le transit de données ayant comme corollaire la possibilité de l'apport et l'échange d'informations. Linguistiquement, les normes seraient les moyens d'expression et de compréhension de ce que la « société de l'information » exige de connaître.

Références bibliographiques

Gaudin François *Pour une socioterminologie : des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 1993.

Gaudin François, Socioterminologie. Une approche sociolinguistique de la terminologie, Paris, Duculot, 2003.

Igalens Jacques, La normalisation, Paris, PUF, 1994.

Voir aussi : accès, éducation aux médias et aux TIC.

Processus

Christian Le Moënne

On PEUT entendre par « processus », de la façon la plus générale, un ensemble ordonné de changements qui affectent l'organisation (nature, structure, forme, temporalité, vitesse, situation spatiale) d'une collection d'entités quelconque. Le processus peut être séquencé (notion d'étapes, de phases) et s'intégrer dans des processus plus globaux dont il est un élément, dans un emboîtement systémique.

La notion de processus implique donc une dimension temporelle et une dimension téléologique implicites ou explicites. Elle suggère également une dimension organisationnelle, spontanée ou volontaire (process dans la sphère professionnelle industrielle fordiste et post) et une dimension contextuelle (processivité, en amont du processus, ce qui crée les conditions permettant l'enclenchement du processus). Il convient donc de distinguer entre les processus spontanés, non choisis et non voulus, de complexité non limitée, et les processus « artificiels », construits volontairement et selon un but, de complexité et de prévisibilité limitées, correspondant au fond aux limites des projets humains.

La pensée processuelle est fondée implicitement sur une approche pragmatique de l'action et des situations. Elle emprunte à la pensée stratégique, tout à la fois au sens des stratagèmes dans la pensée stratégique chinoise classique (énoncés concentrant l'expérience accumulée et constituant une aide à la conceptualisation et à la décision en situation), et au sens moderne que lui donne Machiavel (ensemble des conceptions, des décisions et des actions telles que notre existence individuelle, collective, organisationnelle en dépend).

Penser le SMSI comme un « processus » et non comme un événement ponctuel peut être interprété comme la reconnaissance de ce que les effets du développement mondial de processus d'innovations ne peuvent, par définition, être anticipés, et qu'il convient en conséquence d'adopter une posture pragmatique prudente quant aux effets des TIC sur les différents contextes culturels, socio-économiques et politiques. Cette conception suppose ouvertes et non pré-déterminées, les conclusions et orientations du Sommet comme l'inventaire des questions qui auront été identifiées à cette étape.

Cette position peut cependant apparaître comme une posture minimaliste, susceptible de « tirer vers le bas », vers le plus petit commun dénominateur, et par-là de favoriser les stratégies des acteurs, opérateurs privés ou groupes divers, qui souhaitent la régulation la plus faible ou la plus favorable à laisser se déployer leurs conceptions de l'information.

Dans cette perspective, l'approche processuelle du SMSI, comme toutes les approches pragmatiques, est ambivalente. Elle suggère que l'effet ne résultera pas du contrôle final ou de l'élaboration d'un « modèle de la norme », d'une bonne conception susceptible d'emporter l'adhésion de la majorité par sa rationalité ou son évidence, mais de la mise en contexte, de la création, en amont du processus, des conditions de processivité qui rendent possible son déroulement et son inévitable issue. On peut se demander si le SMSI comme processus ne constitue pas déjà une limitation aux possibilités de distribution mondiale des conditions d'accès et de contrôle. À bien des égards en effet, les conditions même d'engagement déterminent, pour une part non négligeable, l'issue qu'elles engagent.

Références bibliographiques

Jullien François, *Traité de l'efficacité*, Paris, Grasset, 1997. Kirscher François (sous la direction de), *Les 36 stratagèmes*, Paris, éditions du Rocher, 2003.

Voir aussi : gouvernance de l'internet, normes, usages.

Réseau(x)

Bernard Cornu

PRENONS pour première définition qu'un réseau est un ensemble de points ou d'objets (les « sommets ») reliés entre eux par des liens (les « arêtes »). Par exemple, un filet de pêche donne une bonne image d'un réseau : les « nœuds » sont reliés entre eux par la corde ; une toile d'araignée (« web ») est également un réseau. Un « réseau de transport en commun » en est un autre exemple : des « stations » reliées entre elles par des « lignes ». Mais un réseau peut-être beaucoup plus complexe, et moins organisé, moins régulier qu'un filet ou qu'une toile d'araignée. Notre société était jusqu'ici plutôt habituée à des réseaux rudimentaires, organisés selon une hiérarchie : structures arborescentes, pyramidales (arbre généalogique, organigramme d'une institution, table des matières d'un livre, catalogue d'une bibliothèque). Désormais, les réseaux sont de plus en plus complexes. Un réseau possède des propriétés importantes : en général, pour aller d'un sommet à un autre, il y a plusieurs chemins possibles, alors que dans une structure arborescente ou pyramidale simple, le chemin qui va d'un point à un autre est unique, et donc obligatoire (« la voie hiérarchique »). Un réseau peut constamment évoluer, s'enrichir, changer : on peut ajouter des sommets et des liens, des arêtes ; on peut aussi en supprimer. Un réseau contient des « sous-réseaux ». Et on peut relier entre eux des réseaux, construire des « réseaux de réseaux ».

Il existe de multiples sortes de réseaux. Les technologies de l'information et de la communication ont produit un réseau extrêmement complexe, le *World Wide Web*, sur l'internet. C'est un réseau qui relie essentiellement des informations, des « pages web » qui sont généralement « multimédia » ; elles sont reliées entre elles par des « liens » qui correspondent pour l'utilisateur à des « clicks » de la souris. L'internet est d'abord un réseau de documents multimédia, et par conséquent un réseau d'informations. C'est un réseau complexe, qui ne cesse de s'enrichir et d'évoluer, et dans lequel il n'est pas aisé de circuler.

Il existe également des réseaux de personnes, reliées par des liens de natures diverses. Dès lors qu'elles facilitent la communication, les technologies de l'information et de la communication permettent l'émergence et le développement de réseaux. Au-delà de l'internet, se créent des réseaux humains, autour de thèmes ou de centres d'intérêt communs.

On parle de « réseau technologique » pour désigner les mécanismes, les outils informatiques, de « réseau sémantique » (relations, liens, stratégies...), de « réseau humain » (interactions entre personnes). L'organisation des informations en réseau et le développement de réseaux humains

influent sur les démarches intellectuelles et sur les relations sociales. Notre monde a tendance à s'organiser de plus en plus autour de ces réseaux ; la place croissante qu'occupe l'internet en est une manifestation frappante.

Soulignons trois conséquences de cette organisation :

- Apprendre à « circuler » dans un réseau : il n'est pas toujours aisé de trouver l'information que l'on cherche dans un réseau. L'abondance d'informations, l'abondance de chemins, la complexité et l'imbrication des réseaux, rendent nécessaires des stratégies, des méthodes, des outils d'accès à l'information. Ce sont bien sûr les « moteurs de recherche », disponibles sur l'internet. Mais ce sont aussi des compétences nouvelles qu'il faut acquérir pour « circuler » dans le réseau des informations, pour trouver un chemin adéquat, pour juger de la pertinence et de la fiabilité de l'information trouvée, pour trier, hiérarchiser, organiser. Les implications dans le domaine de l'éducation sont grandes : le rôle de l'enseignant s'en trouve profondément modifié.
- Changer nos « hiérarchies » : alors que nos institutions, nos systèmes sont organisés principalement sous une forme pyramidale « hiérarchique » (avec en général un seul chemin possible d'un point à un autre), l'information, et désormais le savoir, s'organisent en réseau. Peut-on imaginer que cette organisation du savoir en réseau sera toujours compatible avec des institutions hiérarchiques? Le système scolaire va-t-il devoir s'adapter à la structuration en réseau, non seulement dans les contenus et les méthodes de l'enseignement et de l'apprentissage, mais aussi dans son organisation institutionnelle même, dans les rapports entre les acteurs? Le réseau perturbe les hiérarchies et les relations traditionnelles. Ainsi, l'élève et l'enseignant sont dans une situation nouvelle relativement au savoir; l'enseignant n'est plus « celui qui détient le savoir et va le transmettre à l'élève » ; tous deux doivent désormais évoluer dans un réseau d'informations et de savoirs. Cela ne confond pas les rôles de l'élève et de l'enseignant, mais pose d'une manière nouvelle la question du rôle de l'enseignant, médiateur des savoirs pour l'élève, et qui doit accompagner l'élève dans la construction de son savoir. Le réseau permet l'émergence de communautés, de groupes, d'équipes ; il permet de nouveaux partenariats, de nouvelles rencontres, il provoque le travail collaboratif; il rend disponibles un plus grand nombre d'interlocuteurs. Mais réseau ne signifie pas absence de hiérarchie. Dans un réseau, des sous-réseaux peuvent s'organiser, des hiérarchies peuvent s'installer, et là encore l'organisation de nos systèmes doit en tenir compte, le maîtriser.
- Une intelligence collective : accéder au savoir en réseau, communiquer en réseau, c'est ce que nous faisons de plus en plus grâce aux technologies de l'information et de la communication. Cela nous conduit à plus communiquer et nous entraîne vers la collaboration, la coopération. Le « travail collaboratif » se développe dans un monde en réseau. Mais ce qui se produit n'est pas la simple addition de ce qui se produirait dans un système

classique. Le réseau engendre des phénomènes collectifs: il développe des compétences collectives, il produit une « mémoire collective », il développe une « intelligence collective ». Un peu comme une fourmi, qui individuellement est un être extrêmement rudimentaire mais qui collectivement possède une véritable intelligence, permettant à une colonie de fourmis de bâtir des ponts, de transporter des charges lourdes, de trouver le plus court chemin d'un point à un autre, l'être humain se voit doté, par le réseau, de possibilités de développement d'une véritable intelligence collective. C'est un nouvel enjeu pour nos sociétés, un nouveau défi pour nos systèmes éducatifs: construire cette intelligence collective.

Mais la « société en réseau », c'est aussi la mondialisation, le monde virtuel, le temps et l'espace recomposés, la facilité des phénomènes d'exclusion. Cela comporte des risques, politiques, sociaux, humains. Comment faire de la société en réseau une société plus humaine, plus solidaire, c'est une question maintenant cruciale.

Références bibliographiques

Castells Manuel, *La galaxie Internet*, Paris, Fayard, 2001. Lévy Pierre, *L'intelligence collective*, Paris, La Découverte, 1997.

> Voir aussi : fracture numérique, gouvernance de l'internet, mondialisation.

> > Anne-Marie Laulan

ÉTYMOLOGIE est fort ancienne : (dès l'Antiquité gréco-romaine, peut-être même égyptienne) les connaissances et observations astronomiques permettaient déjà de déceler des liens invisibles reliant les planètes, des systèmes stellaires expliquant les configurations célestes selon les périodes de l'année ou le lieu d'observation par les navigateurs. Très tôt, donc, la certitude qu'exprimera Spinoza que tout être vivant n'est qu'une partie de l'empire naturel, relié aux autres par des liens d'autant plus complexes que non matérialisables dans la majeure partie des cas. L'emploi de l'antique terme « rets », dont dérivent les résilles, les réticules, mais aussi les rayons, illustre une ambiguïté du terme : « Se prendre dans les rets », c'est devenir prisonnier, que ce soit du filet du gladiateur ou des feux de l'amour. Lien vous rattachant au reste du monde, assurément, mais aussi fil ou corde entravant toute autonomie.

Les laboratoires de recherche, depuis une trentaine d'années, ont sans le savoir appliqué le principe de Durkheim selon lequel « *les faits sociaux, aussi, sont des choses* ». C'est ainsi qu'à l'incitation du polytechnicien et ingénieur des Mines, G. Dupuy, l'étude des réseaux au CNRS envisage dans une même problématique les réseaux routiers, les réseaux de transport de données immatérielles, et les réseaux sociaux d'acquisition ou de transfert de connaissance.

Pour sa part, Pierre Musso, grand spécialiste de Saint-Simon, montre combien l'ère industrielle, avec l'organisation, la rationalisation, repose toute entière sur les réseaux ; mais, écrit-il, on observe un basculement des **réseaux naturels**, que les physiologistes décrivaient au XVII^e siècle, vers des réseaux **construits**, conçus et fabriqués par des ingénieurs hydrauliciens, militaires, à la fin du XVIII^e siècle... Au sens moderne, le réseau désigne donc un espace-temps fortement enraciné dans un territoire, défini par des dispositifs de contrôle et de surveillance : « Surveiller et punir » écrira Michel Foucault, tandis que les politologues soulignent le rôle indispensable de la régulation par l'État et l'administration pour assurer une transition paisible entre les exigences du système industriel et les aspirations du système social.

On voit combien les problématiques implicites de l'expression « société de l'information », faire converger le point de vue des ingénieurs des télécommunications et les revendications démocratiques des citoyens, font revenir au grand jour des interrogations remontant au siècle des Lumières, et génèrent des contradictions que l'ambition de réseaux techniques planétaires dans une économie mondialisée pousse à leur extrême limite. On peut lire sous la plume d'un ancien expert de l'UIT, Jean-Louis Fullsack, que les réseaux de télécommunications doivent être considérés comme un prérequis à la constitution d'une société de l'information car ils constituent le support unique pour véhiculer l'information et la communication à un coût supportable pour la collectivité; ainsi, une fois encore, les liens sociaux naturellement tissés par les cultures et les structures urbaines et nationales (construites par l'état de droit) semblent n'être que secondaires par rapport aux équipements technologiques (câbles, tuyaux, réseaux électroniques) que proposent les industriels. Une fois encore, l'arbre des réseaux techniques cache-t-il la forêt des autres réseaux : les réseaux légitimes (États, régions), les réseaux économiques (Alena, Mercosur, Asean), les réseaux légitimes mais clandestins (confessions, Maçons, diasporas...), les réseaux mafieux (corruption, drogue), les réseaux de l'économie souterraine et informelle, etc. ?

La mondialisation des réseaux ne signifie pas la fin de l'histoire, pas plus que la fin des territoires. La globalisation tend à uniformiser l'espace, mais en manipulant le local par les délocalisations la périphérie parle en retour. Pour trouver les clés d'une modernisation réflexive, l'ouverture au monde appelle, en contrepoint, un besoin de repères, un recours aux rituels esthétiques et symboliques. Il est essentiel de croiser les réseaux, car la

globalisation des réseaux techniques ne saurait engendrer ni l'homogénéisation des sociétés ni celle des réseaux sociaux préexistants.

Références bibliographiques

Dollfuss Olivier, « Mondialisme et particularisme » (chapitre II) *in L'intégration régionale dans le monde, innovations et ruptures*, Groupement d'intérêt scientifique pour la mondialisation et le développement (GEMDEV), Paris, éditions Khartala, 1994.

Racine Jean-Luc (rapporteur), *Les territoires de la globalisation, réseaux forts et espace flous,* colloque MOST & Commission française pour l'UNESCO, Paris, 11et 12 septembre 1995.

Sfez Lucien (sous la direction de), *Dictionnaire critique de la communication*, volume 2 Musso Pierre, *Naissance du concept de réseau*, Paris, PUF, 1993.

Voir aussi : différence, diversité culturelle, société civile.

Sens

Yves Jeanneret

LA PRÉSENCE du terme « sens » dans ce glossaire peut sembler incongrue. Et, de fait, le terme est très rarement employé dans les débats sur la « société de l'information ». Pourtant, il est impossible de donner une définition de l'information sans recourir, directement ou indirectement, à l'idée de sens. Les données, les documents, les événements prennent leur valeur d'information pour ceux qu'ils concernent lorsque ceux-ci les comprennent, y associent des idées, bref... leur donnent un sens.

Il est donc forcément question de sens dans telle ou telle disposition préconisée pour « la société de l'information ». Pour savoir s'il faut soumettre telle ou telle forme d'écriture à une norme, s'il faut formaliser et techniciser tel métier, telle pratique politique, si doter tel groupe social d'un système d'information peut l'aider à développer sa culture, etc. Il faut savoir quel sens prend pour ces personnes, ces groupes et ces cultures ce qu'on leur propose et, mieux, leur demander de définir ce que cela signifie pour eux.

Le sens est donc le résultat d'une opération d'interprétation, qui fait que tel texte, tel chiffre, telle image signifie quelque chose pour nous, et plus précisément pour telle ou telle personne, pour tel ou tel groupe social, dans telle ou telle situation. On peut rapprocher ce terme de trois autres notions proches, le signe, l'intention et la signification, mais il n'est pas moins important de les distinguer. Donner du sens à quelque chose, c'est nécessairement identifier et interpréter des signes ; mais ces signes peuvent être de nature différente : si certains sont produits à dessein (comme les mots d'un roman de Conan Doyle) d'autres sont constitués en signes par celui qui les interprète (comme la boue des chaussures observée par Sherlock Holmes). Nous avons tendance à penser que ce que nous comprenons est ce que l'autre a voulu dire; pourtant, le sens des actes d'information et de communication n'équivaut pas à la simple reconnaissance par un « récepteur » de l'intention d'un « émetteur ». C'est le résultat de l'interprétation faite par une personne, dotée de sa propre expérience, d'un objet plus ou moins complexe produit, dans d'autres conditions, par une ou plusieurs autres personnes dotées de leur propre expérience. Les unes et les autres appartiennent, selon les situations, à des cultures proches ou lointaines. Elles sont reliées par des objets, mais séparées par les façons différentes de les interpréter.

C'est pourquoi les médias, en tant que supports matériels des signes, jouent un rôle si important, puisque les productions médiatiques échangées sont l'intermédiaire entre la pensée des uns – qui produisent des objets de communication en fonction de leurs visées – et la pensée des autres – qui interprètent ces mêmes objets en fonction de leurs propres intérêts et de leur

propre culture. L'idée de signification désigne, en général, la part socialement partagée ou normée de cette interprétation des signes, le fait que dans une société donnée les individus s'entendent sur un certain nombre de repères pour donner du sens à ces signes.

On comprend bien la différence entre les trois notions de sens, de signe et de signification en pensant aux situations de controverse : le terme « libéral », dont l'usage est ancien pour désigner certaines attitudes de la vie privée (la générosité, la tolérance) a pris un sens politique fort au XIXe siècle, dans des sociétés où défendre la liberté individuelle et l'expression des citoyens signifiait combattre des régimes autoritaires. Certains économistes ont attaché à ce terme le modèle d'une société fondée sur les lois du marché, si bien qu'en économie le terme « libéralisme » a peu à peu remplacé le terme « capitalisme ». Taxer une mesure de « libéralisme » ou d'« ultralibéralisme » peut dans ce contexte relever dès lors de la polémique (libéral signifiant alors partisan de l'économie contre la politique), même si certains, revenant à l'usage politique ancien de la notion, préconisent un libéralisme anticapitaliste...

On voit que la notion, si souvent invoquée, d'information, ne peut pas être définie sans une relation avec le sens. C'est ce qui conduisait Robert Escarpit à rappeler qu'il n'y a de l'information dans un système que s'il implique des êtres intelligents capables de l'interpréter. L'information ne réside pas dans les objets, car tel objet, qui peut procurer de l'information à l'un, n'apporte rien à l'autre parce qu'il ne sait pas qu'en faire, que cela ne lui parle pas, ne **fait pas sens** pour lui. On peut dire que l'information advient lorsqu'un objet est doté de sens par un sujet, c'est-à-dire constitué en signe de quelque chose qui peut concerner celui qui le regarde.

Cette considération définit ce qu'on appelle souvent les « technologies de *l'information* » comme des machines sémiotiques (ce terme renvoie aux définitions précédentes du signe et du sens). Ce sont, en d'autres termes, des médias, qui déterminent, ou tout au moins conditionnent, la façon dont peuvent être produits, mis en forme, échangés des signes. Ce n'est pas un détail. Les discours dominants relatifs à la dite « société de l'information », négligent massivement la question du sens : ils confondent systématiquement le transport des objets (données) avec la construction du sens (l'information) et présentent l'uniformisation des codes comme l'accès au sens partagé. Il n'en est rien. Les hommes produisent de l'information en inventant le sens, ils usent pour cela de moyens d'échanger des objets-signes, mais ces signes sont interprétés différemment et mobilisés différemment en fonction des cultures, des visées, des contextes. Il n'y a aucune raison de souhaiter unifier ces modes de production du sens. Il est d'ailleurs impossible de le faire, mais, en voulant unifier le sens dans une « information » planétaire, on peut bel et bien ôter à certains les moyens de faire vivre le sens de leur propre culture.

Références bibliographiques

Boutaud Jean-Jacques, Sémiotique et communication : du signe au sens, Paris, L'Harmattan, 1998. Escarpit Robert, Théorie de l'information et pratique politique, Paris, éditions du Seuil, 1981. Klinckenberg Jean-Marie, Précis de sémiotique générale, Bruxelles, de Bœck, 1996. Ollivier Bruno, Observer la communication : naissance d'une interdiscipline, Paris, CNRS éditions, 2000.

Voir aussi : information, médias, mondialisation.

Société civile

Gérald Arboit, Alain Kiyindou, Michel Mathien

LA SOCIÉTÉ civile peut être définie comme un ensemble regroupant des acteurs sociaux non étatiques, du secteur non marchand ¹. Son existence, à côté de celle de l'État de droit, de l'action des mass media et des moyens de communication, est une condition pour l'existence de l'espace public à l'intérieur d'une société.

Pour Cornelius Castoriadis, du point de vue de l'organisation politique, une société s'articule de façon générale en trois parties :

- la « maison », du grec « oïkos », lieu de la famille et de la vie privée ;
- l'agora, domaine des associations ou des entreprises, ce qu'on appelle, la société civile;
- l'ecclesia, le lieu du pouvoir politique.

Si celles-ci sont ici clairement désignées, il est difficile de les séparer dans la mesure où elles interfèrent les unes avec les autres. L'État apparaît comme l'instrument qui permet, en principe, à ces trois piliers de la société de coopérer et dialoguer entre eux.

Évolution du concept

Pour Dominique Wolton, le concept de société civile a évolué. Au XVII^e siècle, la société civile est opposée à l'État de nature puisqu'elle signifie toute société politiquement organisée et ce n'est qu'après la Révolution française que la société civile est opposée à l'État. De nos jours, comme l'affirme Jan Aart Scholte, la prise de conscience du phénomène de mondialisation a fait émerger le concept de société civile mondiale pour désigner des groupes civiques s'occupant de questions transfrontalières ou internationales. Profitant des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, de nombreux réseaux se sont tissés à travers le monde pour défendre une cause, une vision sociétale donnée. L'« abolition des frontières », rendue possibles grâce aux TIC, conduit à penser le monde comme un lieu unique dans lequel il appartient aux citoyens d'agir directement.

Même si l'on s'est souvent interrogé sur l'efficacité de ces actions et les idéologies qui les accompagnent, l'influence de la société civile mondiale est facilitée par la désorganisation de l'appareil étatique dans certains pays

^{1.} Plusieurs partisans du libéralisme économique aux États-Unis mettent l'économie de marché dans la société civile.

en développement, voire l'incapacité des États en général à faire face aux multiples besoins des citoyens. L'encyclopédie *Agora* définit d'ailleurs la société civile comme « ce qui reste d'une société quand l'État se désengage complètement ».

De l'hétérogénéité de la société civile

La société civile regroupe plusieurs familles formées de plusieurs types de membres. Dans le cadre du Sommet mondial de la société de l'information, se retrouvent les familles suivantes : le milieu universitaire et éducatif, la communauté scientifique et technologique, les médias, les créateurs et acteurs de la culture, les villes et les pouvoirs locaux, les syndicats, les parlementaires, les ONG, les mouvements sociaux, les partenariats multi acteurs...

Cette diversité, si elle est un avantage, accroît considérablement la dispersion de la représentation de la société civile et, parfois, son incapacité de s'entendre sur des sujets majeurs. La question de la diversité remet en cause la cohésion des ONG et autres entités se réclamant de la société civile. L'observation des débats du SMSI, par exemple, suscite des interrogations quant aux buts recherchés par les uns et les autres.

Quels sont les points communs entre l'UNASCA (Unione Nazionale Autoscuole e Studi di Consulenza Automobilistica), l'Association de lutte contre l'usage de la drogue, ATTAC, l'association de secours aux démunis Caritas, le WITSA (World Information Technology and Services Alliance), le World Scout Bureau... ou entre le milieu universitaire et les villes, qui se sont fait représenter ?

Les limites du modèle

Le SMSI n'a pas limité ses débats aux seuls diplomates. On y a beaucoup parlé du modèle tripartite (État/secteur privé/société civile). Mais cette modification notable dans les relations qu'entretiennent les Nations unies avec la société civile depuis plus de cinquante ans ¹ n'est pas sans susciter des désaccords au niveau gouvernemental. Cette évolution pose également un problème de représentativité de « la » société civile. Qui est-elle ? De quels mandats dispose-t-elle ? Comment fonctionne t-elle ?

Dans le bilan de l'étape de Genève, les dysfonctionnements et les manques de coordination entre les différents acteurs ont été remarqués. Les instances formelles mises en place par l'organisation du sommet ², se sont heurtées aux modalités de fonctionnement du secrétariat exécutif et à la pénurie de

^{1.} Les organisations non gouvernementales participent depuis l'origine aux sommets des Nations unies puisque les premières d'entre elles ont obtenu un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) dès 1948.

^{2.} La division de la société civile, au sein du secrétariat exécutif, et le bureau de la société civile, créé lors du second tour de réunions préparatoires (Prepcom 2) pour servir de liaison officielle entre le Sommet et les structures autonomes de la société civile issues du premier tour (Prepcom 1).

moyens ayant entraîné un manque de coordination et de consultation, voire une marginalisation d'acteurs de la société civile. Ces inégalités de représentation ont pris des formes diverses comme la sur-représentation des résidents du Nord, des cultures judéo-chrétiennes, du milieu urbain, des anglophones...

Références bibliographiques

Aart Scholte Jan, « Qu'est-ce que la société civile mondiale ? », in Solagral, nº 2, 2002.

« De l'autonomie en politique, l'individu privatisé » in Parcours, les Cahiers du GREP (Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective) Midi-Pyrénées, n° 1526, septembre 1997.

Wolton Dominique, Internet et après ? Paris, Flammarion, 2000.

Voir aussi : gouvernance de l'internet.

Françoise Massit-Folléa

Pour la première fois dans un Sommet international, la société civile a été admise comme membre à part entière des sessions préparatoires et de la session finale du SMSI de Genève. Au sein du secrétariat exécutif et logistique du Sommet ont été créés une division de la société civile, puis un bureau, qui la regroupait sous vingt et une familles différentes, dont cinq régionales et les autres par thématiques. Une assemblée plénière ¹ de la société civile a été instituée, des *caucus* ² et groupes de travail se sont formés. Plus classiquement, des événements à l'initiative de la société civile se sont déroulés en parallèle du Sommet : citons, entre autres, le Forum mondial des médias électroniques (Genève, 9 au 12 décembre), le Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information (Lyon, 4 et 5 décembre), la campagne CRIS (Communication Rights in the Information Society) de la Platform for Democratic Communication, la déclaration de Vilnius ³ etc.

Une position commune de la société civile a été élaborée à l'UNESCO en juillet 2003. Elle était fondée sur cinq thématiques : le développement démocratique durable, les droits de l'homme, la connaissance comme bien public global, la diversité culturelle et linguistique, l'égalité des sexes ; et

^{1. 117} associations ont été accréditées au PrepCom 1.

^{2.} Groupe de réflexion thématique.

^{3.} Elle émane du premier forum mondial des technologies de l'information de l'IFIP (*International Federation for Information Processing*), Vilnius, 27-29 août 2003.

quatre catégories d'enjeux : la sécurité de l'information, les questions d'accès et d'infrastructures, la gouvernance mondiale des TIC, l'attention à l'égard d'autres processus régionaux et internationaux.

Cependant le processus, si nouveau et positif qu'il soit, n'est pas allé sans difficultés : d'une part, les représentants de la société civile n'ont obtenu dans les réunions qu'un temps de parole limité ; d'autre part leurs analyses ont très peu pesé dans la rédaction finale des documents officiels, déclaration de principes et plan d'action, d'où une « déclaration indépendante ¹ » de la société civile à l'issue du Sommet de Genève. La prise en compte de ses points de vue, alimentés par des discussions animées en son sein et une vaste palette de contributions a été de fait entravée par des questions (i) de légitimité représentative et (ii) d'opportunité politique ².

Sur le premier point (i), c'est le périmètre de la notion qui est en débat.

La définition adoptée par le SMSI provient du Corps commun d'inspection des Nations unies ³ : « Une société civile est le produit de diverses composantes de populations et de communautés et renvoie à la sphère dans laquelle les citoyens et les initiatives sociales s'organisent librement autour d'objectifs, de regroupements et d'intérêts thématiques. Elles agissent collectivement via leurs organisations composées de mouvements, d'entités, d'institutions autonomes par rapport à l'État et qui, en principe, sont à but non lucratif. Elles agissent au niveau local, national et international, pour promouvoir et défendre au bénéfice de tous des intérêts sociaux, économiques et culturels. Elles jouent un rôle d'intermédiaires entre leurs membres et les États et également les organisations des Nations unies, par des actions de lobbying ou bien des prestations de services ».

Les entités qui se revendiquent de la société civile s'illustrent par l'hétérogénéité de leurs origines et de leurs motivations ou allégeances, et cela plus encore si, comme le proposent certaines conceptions nord-américaines, on inclut le monde des affaires dans la définition de la société civile (*cf.* la chambre internationale de commerce dans le déroulement du premier SMSI), De manière générale, la société civile vise à faire entendre, sur des enjeux ciblés, un discours qui ne se trouve que peu ou pas tenu par les pouvoirs publics ou privés. Les ONG sont une catégorie de la société civile, certainement pas la seule, même si certains s'en arrogent l'exclusivité. Il reste que l'un des enjeux concrets du SMSI réside dans la facilitation de la participation la plus large.

^{1. »} Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains «, Genève, 8 décembre 2003.

^{2.} À quoi s'ajoutent des considérations matérielles : problèmes de financement pour une participation effective et de capacité pour la participation virtuelle, qui ont minoré l'audience des pays en développement

^{3.} Voir (http://www.worldsummit2003.de/download_en/CS_Bureau_30Jan_ENG.doc).

Le second point d'achoppement (ii) renvoie à la difficulté de concevoir et mettre en place un nouveau dispositif de « gouvernance mondiale ». La Commission ad hoc des Nations unies a défini celui-ci en 1995 comme « la somme des multiples voies selon lesquelles les individus et les institutions, publiques et privées, formelles et informelles, gèrent leurs affaires communes [...] un processus continu grâce auquel peuvent s'accorder des intérêts contradictoires ou différents et s'engager une action de coopération ».

On a de tout temps constaté un effet de concurrence entre États et société civile dans la légitimité à élaborer une certaine conception de l'intérêt général. Aujourd'hui la multiplication des réseaux de communication sous-tend une redéfinition de la coopération entre les membres de la société civile et les pouvoirs publics et privés. En effet, l'internet décuple la faculté des individus et des groupes de rechercher, partager et diffuser de l'information. Mais, dans le même temps, il favorise l'expansion d'une économie mondialisée possiblement destructrice des repères communautaires, et peu soucieuse du bien commun.

Dans le cadre du SMSI, la société civile vise à promouvoir la démocratisation, la transparence et un accès accru des diverses populations aux TIC. Il s'agit de réduire les écarts existants et d'adopter le cadre juridique offert par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Certains de ses militants ont choisi de bouder la seconde phase du SMSI. D'autres, les plus nombreux, continuent d'être mobilisés, dans une perspective qui va bien au-delà du Sommet de Tunis de novembre 2005.

Références bibliographiques en ligne

Raboy Marc et Landry Normand, La communication au cœur de la gouvernance globale : enjeux et perspectives de la société civile au SMSI :

- document principal: (http://www.lrpc.umontreal.ca/smsirapport.pdf).
- annexes: (http://www.lrpc.umontreal.ca/smsiannexes.pdf).

Voir aussi : communauté, fracture numérique, gouvernance de l'internet.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Françoise Massit-Folléa

Techniques et technologies

COMMUNÉMENT le mot « technique » désigne les méthodes et les procédés d'un métier ou d'un art, le mot « technologie » renvoie à l'étude de ces méthodes et procédés, au « discours sur ».

En fait trois définitions historiques du mot « technologie » se superposent ¹ : le vocabulaire propre de la technique (sa terminologie), la science de la technique (qui envisage au-delà de tel ou tel appareil des principes généraux de fonctionnement, de conception, de production) et, dans son emploi au pluriel, les catégories d'objets qui matérialisent une nouveauté technique.

L'expression TIC (et non « techniques » d'information et de communication) est ainsi conçue et comprise comme un jugement de valeur positif sur ces techniques, sur leur capacité à changer la vie des hommes ². D'une part en étant porteuses de sens (une société serait caractérisée par les techniques qu'elle emploie), d'autre part en étant génératrices de sens (l'écrit d'écran, l'interactivité, la dématérialisation de l'information feraient appel à des capacités cognitives inédites dans l'utilisation des nouveaux supports ; elles transformeraient les modes d'action et les représentations).

Des définitions instrumentales

Au plan économique, le secteur des TIC produit des biens et services à base numérique, soit des biens d'équipement, soit des consommations intermédiaires du système productif, soit des biens durables des ménages ³.

Selon la définition de l'OCDE, il comprend principalement :

 les secteurs qui produisent des biens d'équipements et des biens durables électroniques, c'est-à-dire les biens bureautiques et informatiques, les équipements de réseaux et les biens d'automatisme et de contrôle nécessaires

^{1.} Voir l'ouvrage d'Yves Jeanneret cité en référence (p. 57).

^{2.} L'intitulé NTIC, avec un N comme « nouvelles », a été abandonné depuis l'expansion des usages de l'internet – comme si la « prophétie auto-réalisatrice » s'était accomplie...

^{3.} L'INSEE est en passe de réaliser sa deuxième enquête nationale sur « les indicateurs de la société de l'information » dont une bonne moitié des questions concerne l'infrastructure dont disposent les ménages, les entreprises et l'administration en matière de TIC.

dans les processus industriels, ainsi que l'électronique grand public et le secteur des composants ;

- le secteur des services de télécommunications :
- le secteur des services informatiques, regroupant à la fois ce qui est conseil et ingénierie, réalisation de logiciels, traitement de données et bases de données ;
- les secteurs qui assurent le commerce, la location et la maintenance des biens et services précédents.

Au plan industriel, le secteur des TIC rassemble :

- l'informatique en général et ses champs d'applications tels que la bureautique, la robotique, l'intelligence artificielle, mais plus encore les développements de la numérisation dans le multimédia, la réalité virtuelle, l'optoélectronique, etc.;
- les télécommunications à base numérique : télématique, internet, communication interactive par fibre optique, transmission par satellite, etc.

Mais le discours dominant a de plus en plus tendance à y englober (avec le préfixe e – comme électronique) des activités traditionnelles qui utilisent les biens et services issus du secteur des TIC à proprement parler : on parle ainsi d'e-santé, d'e-éducation, d'e-administration... ce qui tend à faire de la numérisation le vecteur numéro un de la transformation des sociétés actuelles.

Il est effectivement difficile de distinguer les produits et activités selon qu'ils concourent à la numérisation ou qu'ils en résultent. C'est par exemple le cas des transactions financières internationales « en temps réel » ou bien des produits éditoriaux écrits et audiovisuels : *via* toutes sortes d'applications de la nouvelle électronique et des techniques connexes à la création, au stockage, à la sélection, à la transformation et à la distribution de données numérisées ¹ (textes, sons, images), la « dématérialisation » des informations et de leur transmission autorise des formes inédites d'échange (marchand ou non marchand), de manipulation, de distribution.

Information et communication

En anglais on parle essentiellement d'*Information Technologies*, en français on préfère ajouter le C de « communication ».

Dans l'expression TIC, le mot « *information* » recouvre à la fois une procédure technique et une pratique sociale. Confondre les deux serait faire bon marché des conditions culturelles et politiques dans lesquelles s'enracinent et se développent les modalités d'accès à la connaissance et le sens de son partage.

^{1.} La numérisation est une opération mathématique qui découpe un signal continu en unités (la base binaire 0/1 est celle qui est utilisée en électronique).

Le mot *« communication »*, quant à lui, est employé surtout par référence aux médias classiques, et aux « contenus » diffusés, dans la mesure où les technologies d'il y a un siècle (le téléphone, la radio, la TV) sont elles aussi transformées (voix sur IP, webradio, TNT, etc.) dans de nouveaux dispositifs techniques qui combinent systématiquement quatre éléments : le réseau, l'ordinateur, le logiciel, et la convergence ¹. Il est à noter que selon l'enquête INSEE pré-citée, pour les « industries du contenu » (édition, film, télévision) il n'existe pas encore de définition fiable permettant de les agréger au secteur économique des TIC.

L'utilisation de l'internet comme nouveau canal de distribution de contenus audiovisuels pré-formatés est peut-être un élément nécessaire, du point de vue marchand, à la pénétration des TIC dans les foyers. Les sites les plus attractifs de médias en ligne sont pourtant ceux qui, outre la mise à disposition des émissions en direct ou en différé, proposent des services « à valeur ajoutée » tels que des bases de données musicales, des chats avec la rédaction, des activités de club.

Mais ce n'est certainement pas la seule façon d'exploiter le potentiel des TIC en général, de l'internet en particulier, en terme de communication : le développement coopératif des logiciels libres, les échanges pair à pair de fichiers musicaux, les sites collaboratifs de travail en réseau, les initiatives d'archives ouvertes dans la communauté scientifique sont autant d'exemples de pratiques réellement communicationnelles. Mais elles se heurtent à des positions acquises, à des législations établies, à des marchés verrouillés qui ont beau jeu de mettre en avant les dangers de la déstabilisation ou de la « cyberdélinquance ».

Sur cet aspect, la plus grande vigilance est requise pour conserver le caractère ouvert et évolutif tant des infrastructures que des contenus véhiculés par les TIC.

Références bibliographiques

Jeanneret Yves, Y a-t-il (vraiment) des technologies de l'information? Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2000.

Voir aussi : information, réseaux, usages.

^{1.} On désigne par le mot de « convergence » tantôt la combinaison technique – permise par le langage numérique – des infrastructures de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel, tantôt la mixité des équipements terminaux (voix sur l'internet, télévision sur ordinateur, photo sur téléphone portable, etc.), tantôt les mouvements de concentration et d'alliances, horizontaux ou verticaux, entre opérateurs de réseaux, producteurs de solutions logicielles et éditeurs de contenus (exemple : AOL-Time-Warner).

Transparence

Yves Jeanneret

Parler de communication comme d'une forme de transparence, c'est une métaphore, qui appelle évidemment ses contraires : le secret y prend la forme de l'obstacle, de l'opacité. Ce n'est pas une image neutre, mais, à bien y réfléchir, toute une conception de la culture et des échanges entre les hommes. Préconiser l'idéal de la transparence, c'est représenter un ensemble de procédures de nature diverse (images, gestes, mots, etc.) par la catégorie du visible. Est transparent un corps physique qui laisse paraître d'autres corps à travers lui-même. C'est pourquoi, si la métaphore est avant tout fonctionnelle (elle exprime une conception de la communication comme transmission sans défaut), elle relève à la fois d'une morale (c'est une norme) d'une politique (c'est une conception de la société) et d'une épistémologie (c'est une conception du rapport entre les mots et les choses). Est-il juste et utile de se représenter la société comme une vitre à travers laquelle il faudrait toujours pouvoir regarder les autres ?

La communication serait transparente si elle assurait une pleine publicité à nos discours et à nos pratiques, faisait disparaître le secret. Nous voici partageant tout, nous comprenant parfaitement, désignant directement les idées comme on désigne un objet du doigt. S'il en était ainsi, nous suggère l'idéologie de la transparence, la connaissance permettrait enfin le dévoilement du réel. Ces normes — ou ces fantasmes — ne sont nullement nouveaux : s'ils ont trouvé une nouvelle crédibilité dans le développement des réseaux et l'idée d'une communication sans frontière ni obstacle, ils se sont exprimés auparavant par l'idéal des langues parfaites, universelles, désignant directement le réel et par les modèles du partage des savoirs et de l'authenticité des rapports sociaux, repris régulièrement par les récits utopiques.

On peut toutefois considérer que l'annonce d'une « société de l'information » est une façon spectaculaire de donner à cette norme un sens nouveau et aussi un appui logistique, politique et économique nouveau. Ceci, pour plusieurs raisons : d'abord parce que cette nouvelle figure du progrès est justifiée tout particulièrement par un discours techniciste, qui donne à penser que le perfectionnement des dispositifs engendrerait automatiquement des effets de transparence sociale ; d'autre part parce que cette norme trouve une justification particulière dans une théorie – ou en tout cas une idéologie – de l'espace public où la circulation de l'information et la justification des pouvoirs par l'argumentation constituent des fondements du politique ; enfin parce que la notion de transparence est devenue un motif médiatique toujours repris, renvoyé comme une injonction à tous les acteurs, journalistes, politiciens, entrepreneurs, qui à leur tour le reprennent comme une rhétorique efficace. On voit alors se multiplier les termes qui

peuplent cet imaginaire politique et technique. Il faut que les choses circulent, que les échanges soient directs et les messages ouverts ; symétriquement, on fera la chasse à la rétention, à l'obstacle, au filtre, aux frontières.

Comprendre l'idée de transparence comme une norme et une injonction, c'est indiquer qu'elle relève essentiellement de l'illusion. En effet, derrière la norme de la transparence, ce sont des questions comme celle de la visibilité des acteurs et des dispositifs qui se pose, ainsi que celle de la rhétorique, puisque, quelque regret qu'on puisse en avoir, le langage ne donne directement accès, ni à l'être, ni à la vérité de celui qui parle. Imaginons ce que serait une société où chacun pourrait lire dans la tête des autres comme dans un livre, une entreprise où chacun serait tenu en permanence de rendre des comptes à tous de tout de qu'il fait. Imaginons une culture où chacun donnerait systématiquement le même sens aux mêmes mots. Serait-il encore besoin d'échanger quelque chose? D'autre part, l'idéal permanent de la transparence nous empêche de penser le statut du silence, du secret, qui sont des composantes essentielles de la vie en société, il tend à criminaliser le quant-à-soi. La politique de la transparence est aussi une police de l'exposition.

L'opacité et l'incompréhension relative, l'écart en somme, sont des réalités constitutives de la communication entre les hommes et des moyens qu'ils ont développés pour la développer : pour preuve d'ailleurs le fait que pour les ingénieurs un dispositif « transparent » est un élément de code que l'utilisateur ne voit pas... C'est cet écart inévitable entre ce que nous pensons, ce que nous exprimons et ce que nous comprenons qui préserve le secret, mais aussi qui fournit l'espace nécessaire à la création des formes et des langages, à l'invention des médias et à l'exercice d'interprétations différentes du monde. Aussi l'invocation de la transparence, avec ses conséquences (recherche éperdue de fonctionnalité, refus et traque du secret, demande de justification, mise en scène de la bonne volonté) doit-elle être considérée, avant tout, comme l'une des dimensions disciplinaires de la société contemporaine : une illusion qui se transforme en aliénation.

Références bibliographiques

Breton Philippe, L'utopie de la communication : l'émergence de l'« homme dans intérieur », Paris, La Découverte, 1992.

Eco Umberto, *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne,* Paris, éditions du Seuil, 1994.

Libaert Thierry, La transparence en trompe-l'æil, Paris, Descartes et Cie, 2003.

Starobinski Jean, Jean-Jacques Rousseau: la transparence et l'obstacle, Paris, Gallimard, 1971.

Voir aussi : gouvernance de l'internet, médias.

Usages

Divina Frau-Meigs

LES DOCUMENTS officiels du SMSI ne traitent quasiment pas de l'usage, ils se focalisent sur l'accès et les infrastructures à la disposition de la population plus que sur ce qu'elle en fera. Ils sont dans une posture de croyance selon laquelle l'offre ne peut manquer de rencontrer la demande sociale.

La recherche en matière d'usages sociaux des nouvelles technologies, notamment en sciences sociales, est très critique, voire sceptique, quant à l'approche purement technologique et son déterminisme social. Les résultats montrent en effet qu'à moins qu'une technologie (et les services qui l'accompagnent) ne rencontre la demande locale et n'offre une solution aux problèmes des individus en situation, elle n'est pas adoptée, pour séduisante et conviviale qu'elle soit. En outre, les résultats confirment qu'en cas d'adoption, il y a presque toujours adaptation, voire réinvention. De fait, les usages sociaux les plus intéressants ne sont pas toujours ceux qui sont prévus par les ingénieurs ou les États. Le cas de la pornographie sur les réseaux est révélateur de la perte de contrôle de l'innovation dès que son usage est démocratisé, ouvert à un large éventail d'utilisateurs et de consommateurs. Plus dégrisant encore est l'usage de la technologie de l'internet par le terrorisme et le crime organisé international, dont le contrôle échappe aux systèmes de défense et d'espionnage des États-nations.

À l'échelle de la planète, en prenant en compte les pays en voie de développement, la recherche en sciences sociales sur les usages montre aussi que les formes de l'appropriation sont difficilement modélisables. L'articulation entre l'information, son traitement expert transféré des pays développés et le savoir-faire local ne va pas de soi. Alors que la recherche elle-même s'accorde à reconnaître le potentiel de la dynamique numérique pour l'autonomisation des individus et des groupes sociaux, pour la maîtrise des moyens et les perspectives de développement économique et social, force est aussi d'admettre que de nombreuses incertitudes demeurent quant aux besoins réels, aux échecs et aux retours sur investissement. Au final, le bénéfice social de la technologie ne s'aligne pas nécessairement sur son rendement en termes de débit et de production.

L'usage efficace et effectif des TIC doit prendre en compte les situations et contextes culturels d'implantation et demande plus d'expérimentation et d'évaluation. Si elle ne prend pas en compte ces aspects spécifiques, la fracture numérique ne peut que se creuser davantage. Les sociétés des savoirs (par opposition à une société de l'information unique) ne peuvent être viables que si une culture peut pourvoir à ses propres besoins en matière d'information et d'énergie. Les usages autochtones, les besoins de préservation de

systèmes ouverts et évolutifs, l'accès aux connaissances de domaine public, font partie des éléments à prendre en compte pour un développement durable et autonome. L'acquisition des connaissances doit se faire dans des pratiques culturellement appropriées, sous peine d'échec. C'est aussi une des garanties de la diversité des cultures et de l'expansion de leur créativité.

D'où l'émergence de nouveaux paradigmes attachés à la notion d'usage, en relation avec la révolution cognitive qui sous-tend leur approche. Les usages sont liés à l'intelligence distribuée, à la cognition située, à l'accès ouvert au savoir (notamment aux meta-données et aux bases de données documentaires). Ils impliquent une autre forme d'organisation sociale, voire une autre conception de la nature humaine, davantage participative et collaborative, soucieuse de son environnement culturel propre, dans lequel la technologie ne peut qu'être un outil au service d'une vision commune et non l'inverse. La prospérité et le bien-être y sont construits au-delà de l'acquisition de biens matériels et de leur reproduction par le marché.

Qu'ils soient soutenus ou non par des logiciels non-propriétaires, ces nouveaux usages impliquent la remise en cause des droits d'auteur, de la propriété intellectuelle et industrielle et des dépôts de brevets dont les restrictions récentes apparaissent comme trop contraignantes, disproportionnées et décalées par rapport aux réalités locales. Des mouvements de protestation se sont développés au sein de la société civile, pour dénoncer le lobbying exercé par les multinationales auprès des États-nations et des grands organismes internationaux. Ils préconisent, soit des solutions négociées avec le secteur privé pour assouplir les restrictions, soit des solutions alternatives de mise en accès libre d'archives et de documents, notamment s'ils sont le résultat de financements publics, – solutions développées dans des documents comme l'*Initiative Open Access* de Budapest ou la déclaration de Berlin.

Le débat sur l'accès n'est pas neutre, dans sa volonté de se substituer à celui de l'usage. Il met l'accent non pas sur l'intérêt public et le service public que les TIC pourraient promouvoir mais sur l'intérêt du public et le service universel dans lequel le secteur privé voit moins des idéaux de partage planétaire qu'un partage des zones de marché selon leurs propres capacités de financement. Le service universel est donc potentiellement accessible à tous, sur condition de revenus. L'internet et son usage commercial ainsi que les futurs médias de la portabilité non-filaire sont ainsi définis par la déréglementation de l'économie à l'échelle mondiale. La métaphore de l'infrastructure globale de l'information ancre les TIC et l'usage social des machines à communiquer dans les valeurs de l'individualisme et de l'échange commercial.

En effet, la médiation technologique telle qu'elle se développe dans ce modèle libéral corporatiste, que Jeremy Rifkin qualifie de « capitalisme culturel », génère sa propre culture de l'accès, sinon de l'usage : elle opère la transformation des ressources sémiotiques rendues possibles par l'informatisation de la société en expériences de divertissement plutôt que

d'éducation ou de transmission des connaissances ; elle vise le développement de spectacles payants, à la carte, plutôt que gratuits. Elle vise également l'inclusion des systèmes médiatiques et technologiques dans toutes sortes d'industries culturelles connexes et le contrôle que celles-ci exercent sur les communications humaines conditionne les formes de l'accès.

Or, pour que l'offre corresponde à une demande sociale et civique, toute l'infrastructure de ressources humaines et sémiotiques, porteuses de sens, doit suivre. La demande peut s'accroître si les citoyens dépassent le stade d'utilisateurs en quête de spectacle pour réaliser leurs besoins de participation politique, localement, régionalement et mondialement. C'est là que se trouvent les plus gros coûts mais aussi les plus gros retours sur investissement, à long terme. C'est dans cette tension que s'inscrit le débat sur les formes de l'accès et des usages, parmi les différents acteurs en présence au SMSI.

Références bibliographiques

Frau-Meigs Divina, « Technologie et Pornographie dans l'espace cybernétique », revue *Réseaux* 77 : 39-60, Paris, éditions Hermès, 1996.

Frau-Meigs Divina, « Imachiner les médias : stratégies et usages des nouvelles technologies aux États-Unis », Bordat Francis, Dean John et Frau-Meigs Divina (sous la direction de), *Médias et Technologies : l'exemple des États-Unis*, Paris, Ellipses, 2000.

Jouët Josiane, « Relecture de la société de l'information », Chambat, Pierre (sous la direction de), Communication et lien social, Paris, Descartes, 1993.

Mansell Robin et Wehn Uta (eds), Knowledge Societies. Information Technology for Sustainable Development, Oxford, OUP, 1998.

Rifkin Jeremy, L'âge de l'accès, Paris, La Découverte, 2000.

Servaes Jan (ed), Walking On the Other Side of the Information Highway. Communication, Culture and Development in the 21st Century, Penang, Southbound, 2000.

Vitalis André (sous la direction de), Média et nouvelles technologies. Pour une sociopolitique des usages, Paris, édition de l'Aube, 1994.

Voir aussi : accès, diversité culturelle, e-learning.

Anne-Marie Laulan

Bref détour par quelques travaux récents et plus anciens...

ISTORIQUEMENT, l'apparition de la notion d'usage est récente. Elle est pratiquement contemporaine de l'émergence d'un paradigme prenant à contre-pied l'approche (post) lazarsfeldienne des effets limités des messages des médias, la prise en considération des phénomènes et des situations sociales de réception dans les études de communication. Dans les travaux

relatifs à la communication de masse (médias, publicité, propagande...), l'accent était traditionnellement mis sur l'offre de produits, sur la réglementation et d'une manière générale, sur l'analyse des émetteurs et des effets de leurs messages. La qualité, les contenus, les caractéristiques des messages étaient examinés, mais à un degré moindre puis, en fin de circuit, loin des centres d'intérêt des chercheurs, s'étendait le territoire incertain de la « masse des récepteurs », ensemble relativement lisse et homogène qui recevait, de façon semble-t-il assez docile, ces messages. En fait, il a fallu attendre plusieurs décennies pour que les chercheurs considèrent les récepteurs comme de véritables acteurs de la communication.

La théorisation du concept

Il en va un peu de même pour la théorisation sur les usages remontant à une trentaine d'années et à l'origine « hybride ». En premier lieu une revanche de l'histoire, parce que cette dernière est une discipline qui met l'accent sur la singularité. Tout le monde sait que l'histoire ne se répète jamais et qu'il existe cependant des lois générales de l'histoire. On s'est donc aperçu qu'il fallait travailler la lente appropriation des outils et des systèmes de communication par les individus et les groupes et les changements sociaux qui en découlent dans une perspective historique éclairante. Si les travaux d'Yves Stourdzé (1979, 1987) sont toujours, dans ce domaine, des textes de référence, d'autres chercheurs ont suivi cette démarche, tels Jacques Perriault (1989) et Pascal Griset (1995) qui se sont beaucoup interrogés sur l'histoire de l'appropriation des machines à communiquer et, partant, sur l'évolution de leurs usages.

La dimension historique a incontestablement le mérite de mettre en évidence qu'un appareil ne sort pas tout armé des mains de ses constructeurs commerciaux et industriels, qu'il est lentement modelé par l'usage, c'est-à-dire par la réitération de pratiques progressivement élevées au rang d'habitudes : nous sommes déjà dans un processus de façonnement, d'adaptation et peut-être d'adoption. D'où l'importance d'une perspective historique.

La seconde origine de cette théorisation est à rechercher du côté de la psychologie sociale, de la communication sociale – branche de la communication un peu bâtarde –, mais aussi du côté des études commerciales et publicitaires à finalité instrumentale. Ainsi est mis en évidence le rôle des médiateurs et des systèmes de médiation. On connaît, en publicité, l'importance de la dimension symbolique. Le public n'achète pas mécaniquement en fonction du pouvoir d'achat, des qualités techniques ou du *design*... Philippe Mallein, par exemple, a montré dès 1985 que l'achat d'un magnétoscope ne correspondait pas à un certain niveau de pouvoir d'achat économique mais à une certaine image de soi. Les dimensions symbolique et psychologique jouent donc un grand rôle; les travaux effectués autour de Marc Guillaume, Victor Scardigli s'appuient sur la problématique suivante: l'insertion sociale d'une nouvelle technologie de communication dépend moins de ses performances techniques et fonctionnelles que des

possibilités qu'elle offre à une intégration dans l'ensemble des significations sociales, culturelles, symboliques et imaginaires des modes de vie des usagers.

Voilà pourquoi ces (sous) disciplines hybrides qui s'appellent « psychologie sociale », « communication sociale » ont fécondé les approches de l'appropriation des objets technique de communication (cf. par exemple, Josiane Jouet, 1987-1993 puis un gros chapitre de la revue Réseaux en 2000).

L'approche sociopolitique considère que la production et la commercialisation d'un outil ou d'un système est un élément relatif et second par rapport à l'invariant qu'est l'état social et politique à un moment donné et dans tel espace (géographique et culturel). Qu'il soit permis ici de renvoyer à l'excellent ouvrage collectif dirigé par André Vitalis, *Média et nouvelles technologies. Pour une sociopolitique des usages* et, en particulier, au texte du politiste Thierry Vedel (1994).

Dans la mouvance d'Alain Touraine spécialiste des mouvements sociaux qui a bien souligné, le retour de l'acteur, des sociologues comme Victor Scardigli (1992) insistent sur *« la diversité de l'Europe »* ou relatent la complainte du progrès. Nous-même avons montré le « retour du territoire » au moment précis où l'on met en place les fameuses autoroutes de l'information, ou encore comment les pôles innovants de l'Europe contemporaine s'inscrivent, le plus souvent, en des sites qui jalonnaient autrefois les chemins de Compostelle... Les espaces géographiques enregistrent les traces des usages, renouvelant la thématique du lien et du lieu.

Désormais, l'accent est également mis sur la complexité des phénomènes sociaux. On abandonne les simples relations causales pour s'engager dans des explications beaucoup plus sophistiquées qui sont de l'ordre de la transaction, avec des boucles, des replis, des hésitations, des doutes et, là encore, c'est à Yves Stourdzé (1987) que l'on doit l'idée que, pour la réception de tout système, il existe trois phases successives qui doivent se dérouler normalement : engouement, repli et banalisation ou « usage modulé et critique ». C'est à propos de cette dernière phase que l'on peut employer le terme d'appropriation.

Dans ces logiques, la négociation est partout présente (en sociologie, nous employons souvent l'expression « effet boomerang »). Les interventions fortes du Président sénégalais Wade faisant appel à la solidarité numérique et les interventions du Malien Adama Samassekou présidant la première phase préparatoire du SMSI illustrent bien le débat de société, en récusant l'idée d'une « société de l'information » imposée, sans négociation. Le rôle joué par l'UNESCO, à l'écoute de tous les pays membres de l'organisation, s'avère primordial dans ce débat sur l'usage du système informationnel, tout comme pour le combat, en cours, pour la protection de la diversité culturelle.

Références bibliographiques

Griset Pascal, L'État et les réseaux de télécommunications, rapport pour l'habilitation à diriger des recherches. ENST, 1995.

Jouët Josiane, « Relecture de la société de l'information » in Communication et lien social, sous la direction de Chambat Pierre, Paris, édition Descartes, p. 177-190,1993.

Laulan Anne-Marie, La résistance aux systèmes d'information, Paris, Retz, 1985.

Laulan Anne-Marie, « La culture, moteur de l'innovation », in Stratégies de communication et territoires, sous la direction de Musso Pierre et Rallet, Paris, édition de l'Aube, 1995.

Revue Hermès, nº 11-12, Paris, CNRS éditions, 1993.

Vitalis André (sous la direction de), Media et nouvelles technologies, pour une sociopolitique des usages, Paris, édition de l'Aube, 1994.

Voir aussi : diversité culturelle, différence, différenciation, mondialisation.

Appendice

Le franglais du SMSI ou l'entre jeu de mots

Cet appendice se situe à la croisée de deux langues, l'anglaise et la française. Dans un rapport asymétrique, les termes sont importés de l'Anglais, la langue de négociation du SMSI. Ce n'est pas l'Anglais de la reine, c'est un Anglais onusien, dominé par la forte présence des États-Unis, même si aucun des natifs du monde anglophone ne s'y retrouverait. Il ne s'agit d'ailleurs pas ici de reconstituer une sorte de « génie » de la langue anglaise, ni de lui donner un statut privilégié, ni de lui reconnaître un nationalisme spécifique. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas une emprise spécifique de l'aire géographique anglo-américaine sur le processus, relayée bien en amont du SMSI par le fait que les échanges informatiques sont dominés par une *lingua franca* anglo-saxonne dont Shakespeare ne se réclamerait pas.

Traduction et transfert

Par-delà la traduction s'est bien le transfert comme opération intellectuelle, culturelle et comme pratique discursive négociée et sélective qui intéresse ici. Ce transfert vers une culture-cible dévoile des virtualités absentes ou décalées par rapport à la culture de départ (elles peuvent toucher en retour la culture de départ), dans la mesure où il ne recoupe pas nécessairement les mêmes horizons d'attente et de réception. Ce transfert est aussi instrumentalisé par des acteurs divers, et il peut affecter les systèmes sociaux et la construction de l'identité collective : les déplacements de mots, les essaimages et les néologismes peuvent être des moyens de mise en crise de la société par des acteurs tant internes qu'externes utilisant des notions venues d'ailleurs pour mieux exposer les doutes, les défaillances et déficiences de leur propre culture.

Ce transfert repose sur un filtre supplémentaire, celui des pratiques discursives très contraintes de la négociation internationale. Celle-ci doit s'ouvrir sans cesse à des discours qui lui sont hétérogènes, notamment les discours scientifique et technique dans le cadre du SMSI; en retour, ces derniers se voient modifiés par la modalité spécifique selon laquelle la négociation permet de construire un rapport au monde, qui rabat la virtualité de la société de l'information sur la réalité des différends étatiques et de leurs règlements, à l'amiable.

Cerner les réseaux de mots est donc un exercice nécessaire pour mieux comprendre les tensions et les avancées à l'œuvre dans le SMSI, avec les retombées en situation, en France dans le cas précis. La sélection opérée ici n'est pas exhaustive, mais subjective et aussi représentative. On retrouve ces termes à la fois dans la déclaration de principe et dans le plan d'action. Ce sont donc des termes qui se sont imposés, et qui vont rester.

Ils sont d'autant plus importants à observer que, par-delà la France, ils ont vocation à produire une vision du monde collective, celle du SMSI. Ils ont posé problème à la traduction à tous les pays (sauf ceux de l'aire anglosaxonne) et créé des événements de langue dans des aires géographiques aussi diverses que l'espagnole, la chinoise, l'arabe, la russe, etc. Ils témoignent en vérité d'un vaste phénomène d'acculturation globale, à l'œuvre dans l'univers de la négociation, qui croit au pouvoir fondateur des mots et à la puissance performative du langage, où le futur peut être un effet du dire.

De quelques entrées (définitions tirées du Grand dictionnaire terminologique, organisées par ordre alphabétique).

Accountability

« Responsabilité (sens général), obligation de rendre compte (terme recommandé par l'Office de la langue française). Obligation juridique ou morale qu'a une entreprise d'informer ses actionnaires, ses bailleurs de fonds et le public en général de l'usage qui a été fait des ressources appartenant à la collectivité ».

Asset management

« Gestion de patrimoine (domaine du management) : administration d'un patrimoine ou d'éléments de fortune par une banque ou une personne mandatée à cet effet. » Mais c'est aussi la « gestion de portefeuille (domaine de la finance): service de gestion d'actifs qui est fourni par des prestataires de services d'investissement. L'activité de gestion de portefeuille recouvre le courtage, la gestion de portefeuille proprement dite et le conseil en investissement. Son champ d'action s'étend, en plus des valeurs mobilières, aux contrats à terme négociables et aux produits financiers cotés ou non. Il peut s'agir d'une gestion assistée, d'une gestion sous mandat d'un client investisseur ou d'une gestion collective comme dans le cas des sociétés d'investissement, pour le compte de leurs associés, ou encore comme dans le cas des investisseurs institutionnels, notamment les caisses de dépôts et les caisses de retraite. En pratique, asset management désigne souvent la notion de "gestion des investissements" (investment management en anglais) ». Mais c'est encore l'« administration de parc informatique (domaine informatique) : activité stratégique qui consiste à tenir l'inventaire de tous les logiciels et équipements informatiques de l'entreprise de facon à en optimiser l'utilisation. L'administration de parc s'effectue à travers trois fonctionnalités principales : l'administration des systèmes, l'administration du réseau et l'administration des serveurs. L'administration de parc, de plus en plus associée avec le service de dépannage (help desk), permet notamment de mesurer la qualité du service offert aux utilisateurs en gardant des traces des caractéristiques des matériels et des logiciels utilisés dans l'entreprise. Le terme gestion des ressources, trop générique, manque de précision ».

Capacity-building

Souvent employé seul, à tort. Il est implicitement lié à *network* : « réseau de/pour le renforcement des capacités : organisation constituée de différents intervenants, qui vise à accroître la capacité des individus, des groupes, des institutions ou des sociétés à remplir des fonctions ou à résoudre des problèmes ».

Community-oriented

Est une formule adjectivale qui n'implique aucun terme technique en particulier. Elle pourrait être traduite par « adapté aux besoins de la communauté », ou « conçu pour un usage communautaire ».

Empowerment

« Autonomisation : processus par lequel une personne, ou un groupe social, acquiert la maîtrise des moyens qui lui permettent de se conscientiser, de renforcer son potentiel et de se transformer dans une perspective de développement, d'amélioration de ses conditions de vie et de son environnement ». Dans le SMSI, il est souvent relié à « enabling environment ».

Note: « le terme "habilitation", provenant de la langue juridique, a un sens plus restreint et ne s'applique que dans la perspective d'un organisme octroyant de plus grands pouvoirs, et non d'une prise en main par la personne elle-même ou le groupe lui-même. On peut également utiliser autonomisation dans des domaines connexes comme la pédagogie (autonomisation des élèves) et la psychologie (autonomisation des personnes ayant une déficience intellectuelle) plutôt que d'employer les multiples expressions synonymiques telles que prise en main, prise en charge, renforcement de l'autonomie, etc. ».

Governance

Le mot français gouvernance est un néologisme/anglicisme. Il s'agit d'une « manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique ».

Voir aussi : gouvernance de l'internet.

Multistakeholder

Souvent employé seul, à tort. Il est implicitement lié à *platform* ou *initia-tive* « initiative de groupes à intérêts multiples/diversifiés ou initiative provenant de groupes dont les intérêts et les opinions des parties prenantes sont diversifiés.

Note: « Multistakeholder peut être utilisé en anglais pour mettre en évidence le fait que, parmi les parties prenantes, il existe une divergence d'intérêts ou d'opinions. Dans ce cas, pour traduire cet adjectif en français, on aura recours à une périphrase. Pour simplement qualifier une initiative qui engage plusieurs parties, les adjectifs: multilatéral, plurilatéral et à intervenants multiples peuvent convenir ».

Policy-making

Souvent employé seul, à tort. Il est implicitement lié à *job* ou à *council* « *délibératif*, *d'orientation*. Par exemple "policy-making job" (management) = poste d'orientation : poste de cadre supérieur où sont élaborées les orientations de l'entreprise ; "policy-making council" (fonction publique) = conseil délibératif ».

Transparency

« Transparence (domaines du management et de l'administration publique) : Qualité d'une organisation qui informe sur son fonctionnement, ses pratiques, ses intentions, ses objectifs et ses résultats. Dans l'administration publique, la transparence renforce le lien de confiance avec les citoyens en leur permettant, entre autres, de comprendre la logique qui commande les gestes administratifs. On peut dire "openness" en anglais (synonyme). »

Voir aussi : transparence.

Forces en présence et acculturation

- Une première constatation s'impose : ces traductions sont parfois très précises, parfois très approximatives. Certaines en viennent à susciter des néologismes (gouvernance), d'autres à renouveler ou adapter un mot ancien (transparence), d'autres à déplacer le sens sur un mot voisin déjà importé de l'anglais (gestion et management). Certains mots sont intraduisibles et nécessitent des béquilles de périphrases. Ce sont sans doute eux les plus intéressants : ils introduisent de nouveaux concepts dans la culture, et peuvent la faire changer.
- Une deuxième constatation amène à s'interroger sur le contraste très net entre des termes techniques et d'autres qui le sont beaucoup moins. Les termes techniques sont en grande majorité issus de la culture d'entreprise ou du monde juridique, les termes liés à l'information et à la technologie étant étrangement absents. Les termes moins techniques font référence à des instances et entités sociales, comme la communauté ou le réseau.

Par-delà les mots, si l'on examine les paradigmes, il apparaît clairement que le vocabulaire de la gestion et de l'économie domine et imprègne les mots voisins de la même signification, ce qui confirme le basculement d'une visée politique à une visée économique, frappante dans un texte

négocié de haute lutte. La sphère économique infuse le processus, voire génère la vision culturelle et la teinte de ses préoccupations : obligations, intérêts stratégiques, politiques d'orientation, utilisation des ressources. Elle s'adresse à des actionnaires et à des partenaires qui ne coïncident pas nécessairement avec les membres des réseaux impliqués.

Il ne s'agit pas de n'importe quelle vision de l'économie. C'est l'application d'un modèle existant, celui de la gestion matricielle (*matrix management*, mot absent du Sommet mais sous-jacent), importé des États-Unis et issu du phénomène de la mondialisation des échanges commerciaux. La gestion matricielle conçoit les ressources humaines dans un fonctionnement en réseaux multi-tâches où les participants, érigés en partenaires (par intéressement, actionnariat, etc.) ont le sentiment de pouvoir s'investir. Elle privilégie le dialogue, la confiance et le respect mutuel dans un climat de transparence non-conflictuelle. Au lieu d'adopter un fonctionnement hiérarchique et pyramidal, elle préfère un organigramme en réseau et un mode de travail basé sur le projet. Elle propose une vision sublimée, maternante, sans frottement, des relations économiques et sociales modulées par la technologie.

Avec le SMSI, ce modèle s'étend à une gestion de la société globale, implicite dans la métaphore de la matrice, qui évoque une volonté de contrôle en douceur, mais aussi en totalité. La matrice des mots-clés du SMSI est donc révélatrice de son substrat idéologique. Du coup, les termes moins techniques de réseau, d'autonomisation et de communauté apparaissent comme contaminés par la proximité des autres termes. Les relations traditionnelles entre patronat et prolétariat sont remplacées par des partenariats multiples, des ententes temporaires et des consensus renouvelés entre les acteurs. Le terme le plus révélateur à cet égard est bien celui de gouvernance, le plus étranger à la conception française des relations de pouvoir en société, de sorte que le recours au néologisme peut être perçu, littéralement, comme un abus de langage.

L'étrangeté du mot dans la langue française tient notamment au fait que cela implique que l'économie s'intéresse de plus en plus aux biens culturels et informationnels et par-là s'inscrit plus profondément dans les formes sociales, à la manière du fordisme. Les trois axes de base du fordisme originel sont d'ailleurs présents au SMSI : une technologie de base (l'automobile auparavant, l'ordinateur aujourd'hui) bon marché et résistante, une rationalisation des tâches (le taylorisme d'hier, la délocalisation ou *outsourcing* du moment) et la proposition de services pour la consommation et le loisir (le cinéma des nickelodéons ¹ d'alors, la navigation babillarde sur des réseaux désormais aussi virtuels que réels).

^{1.} Cinéma des années 20 auquel le public accédait pour le prix de 1 nickel.

Vers un déplacement matriciel ?

La société civile a pu sembler se laisser prendre aux sirènes d'une gestion économique présentée comme un ordre rationnel, s'imposant de soi, où le génie de la langue se double de la sagesse des nations. D'une certaine manière, elle a été victime des glissements successifs de sens des termes de la matrice, imprégnée comme elle l'est du discours dominant de la technoculture. Le récuser est difficile car la pression est à l'innovation et quiconque en met les usages en doute passe pour rétrograde. Mais elle a dans le même temps procédé à un détournement de la matrice, en changeant le contexte de résonance des mots et de leurs réseaux. L'agenda de la société civile, s'il reprend la terminologie, la place sous le joug d'une vision de l'homme différente. Et le processus du SMSI lui a permis de dégager un certain consensus sur cette vision. Les termes de la gestion y sont secondaires par rapport à ceux animés par la révolution cognitive, qui déborde et détourne la gestion matricielle.

Certains mots portent en germe des traces d'une révolution cognitive à l'œuvre dans le SMSI, mais surtout dans les sociétés de savoir partagé qui tentent de s'élaborer par-delà la vision gestionnaire de la société de l'information. Ce sont ceux qui font référence à la communauté et au réseau et ils sous-tendent une conception de la nature humaine nécessaire à toute réflexion renouvelée sur le pouvoir politique et sur la légitimité de tout gouvernement, sinon de toute gouvernance. Les connaissances à l'œuvre dans les sociétés du savoir impliquent une vision de l'homme où les entrées du grand dictionnaire des termes de référence de l'humanité sont celles de collaboration, de processus ouvert, d'intelligence distribuée, d'écologie de l'esprit, de développement durable.

Face au relatif désengagement de l'état et à l'intéressement matriciel du secteur industriel, la société civile, au-delà des biens de consommation, cherche à fonder un capital social et culturel sur le bien commun, le domaine public, la diversité linguistique, etc. Bien que ces termes n'aient pas encore produit de changements visibles dans le domaine de l'économie et de la politique, ils n'en créent pas moins une mise en crise, une situation d'instabilité et d'incertitude dans la culture, française tout comme internationale. Ils utilisent au mieux les mécanismes induits par le transfert, pour affecter la construction de l'identité collective, sans illusions sur la lenteur du processus à venir, sans illusions sur l'équivoque des mots, sans illusions sur le fait que la dynamique interne de cette révolution n'est ni univoque ni à l'abri d'enlisements temporaires. S'ils utilisent les mots porteurs de la gestion matricielle, ils s'appuient sur les paradigmes de l'accès libre et ouvert, répercuté par les événements qui se déroulent en parallèle du processus du SMSI, comme les initiatives non-propriétaires de *l'Open Access*, des Creative Commons et de l'Open Courseware. Ils s'inscrivent aussi dans des projets d'avenir plus équitable, avec les notions de sustainability, public domain, etc.

L'entre jeu des mots du SMSI se trouve bien dans cette négociation d'un nouveau contrat social qui se cherche entre construction communautaire et communautarisme, bien commun et bien public. Cette perspective, encore imprécise dans ses orientations, y injecte de nouvelles pistes linguistiques à suivre à l'avenir, certains de ces mots ne figurant pas encore au *Grand dictionnaire terminologique*. Elles suggèrent une théorie de la culture qui perçoit l'a venir comme une co-construction entre les êtres humains et leur environnement. Elles laissent pressentir que la société civile s'est inventé une forme de désobéissance civile matricielle, qui a changé ses modes de militantisme et d'engagement. Ainsi le SMSI se construit-il sans doute, sur un magnifique malentendu culturel, qui peut s'avérer tout aussi fructueux que catastrophique. L'événement au sommet a toutefois confirmé qu'on ne peut plus se fier aux mots comme à des universaux. Déplacer les mots peut déplacer les questions... et déplacer des montagnes.

Divina Frau-Meigs

Références bibliographiques

Adda Jacques, La mondialisation de l'économie, Paris, La Découverte, 1996.

Azuelos Martine et Esposito Marie-Claude (sous la direction de), *Mondialisation et domination économique : la dynamique anglo-saxonne*, Paris, Économica, 1997.

Barnett Richard and Cavanagh John, *Global Dreams : Imperial Corporations and the New World Order*, NY: Simon and Schuster, 1994.

Boyer Robert et Duran Jean-Pierre, L'après-fordisme, Paris, Syros, 1993.

Coutrot Thomas, L'entreprise néo-libérale, nouvelle utopie capitaliste, Paris, La Découverte, 1998.

Frau-Meigs Divina, Médiamorphoses américaines, Paris, Économica, 2001.

Grand dictionnaire terminologique, consultable à

http://www.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r Motclef/index1024 1.asp

Knecht-Bechdolff Gabrielle, « L'organisation comme technologie », Bordat Francis, Dean John et Frau-Meigs Divina (sous la direction de), *Médias et technologie : l'exemple des Etats-Unis*, Paris, Ellipses, 2001.

Talalay Michael, Farrands Chris and Tooze Roger (eds), *Technology, Culture and Competitiveness: Change and the World Political Economy*, London, Routledge, 1997.

Présentation des auteurs

Gérald ARBOIT

Docteur en histoire contemporaine, éditeur, spécialiste des médias, des relations internationales et du renseignement, il est chercheur au Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe (CERIME), université Robert Schuman, Strasbourg.

Michel ARNAUD

Maître de conférences à l'université Paris X Nanterre, son principal axe de recherche au sein du laboratoire CRIS SERIES est l'étude des faits sociaux d'information et de communication, sous les multiples aspects des techniques, des dispositifs, des usages et des politiques. Il est responsable du DESS EPN (espaces d'accès publics au numérique-développement par les TIC). Il est également co-organisateur de l'université d'été : rencontres de Saint-Laurent-de-Neste, animateur du groupe de travail à l'AFNOR sur les normes des technologies pour l'apprentissage collaboratif et les logiciels ouverts. Il a récemment publié, *Réduire le fossé numérique Nord-Sud, quels enjeux ?* CEAN-CNRS, L'Harmattan, nº 2 août 2004 ; *Enjeux des logiciels libres pour l'e-formation*, ds Hellouin V. (ed.) ; *E-formation : la phase opérationnelle*, Paris, Centre Inffo, novembre 2003 et, avec Jacques Perriault, *Les espaces publics d'accès à internet*, Paris, PUF, novembre 2002.

Philippe CHANTEPIE

Chargé de mission à l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles au ministère de la Culture et de la Communication, chargé de cours d'économie de la communication numérique à Paris I Panthéon-Sorbonne. Il a notamment été chargé de mission technologies de l'information et de la communication au Commissariat général du Plan, conseiller du ministre de la Culture et de la Communication en charge de la régulation et du développement de la société de l'information. Il a récemment publié, La lutte contre la contrefaçon numérique en 2002 ; MPT et DRMS, état des lieux et régulation des mesures techniques en 2003 ; Économie des modèles de distribution des contenus numériques : DRMS et/ou P2P en 2004 et prépare un ouvrage sur la révolution numérique.

Bernard CORNU

Professeur des universités, dirige à l'INRP (Institut national de recherche pédagogique) le pôle TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation). Ancien directeur de l'IUFM de Grenoble, membre de la Commission nationale française pour l'UNESCO

(vice-président du Comité de l'éducation et de la formation), il s'intéresse principalement à l'influence des technologies de l'information et de la communication sur le métier d'enseignant et sur la formation des enseignants, et à l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les politiques éducatives.

Dominique COTTE

Il est maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lille-III et chercheur au laboratoire LALICC Paris IV. Avant d'entamer une carrière universitaire, il a travaillé une dizaine d'années à l'*Express*, où il dirigea notamment le service de documentation, puis dans la publicité. Consultant, il a co-fondé le cabinet Ourouk, spécialisé dans le domaine des nouvelles technologies de l'information appliquées à l'entreprise. Derniers articles publiés, « Le concept de document numérique », revue *Communication et Langages*, n° 140, Paris, éditions Sedes, juin 2004; « Écrits de réseaux, écrits en strates. Sens, technique, logique », revue *Hermès*, n° 39, Paris, CNRS éditions, octobre 2004.

Loïc DAMILAVILLE

Adjoint au directeur général de l'AFNIC et administrateur de l'ISOC FR (chapitre français de l'*Internet Society*), il travaille dans le secteur du nommage internet depuis 1997. À côté de ses missions à l'AFNIC, il intervient en tant que consultant pour de grandes sociétés françaises. Il est notamment l'auteur d'un « Livre blanc » sur la gestion des noms de domaine, diffusé aujourd'hui gratuitement à plus de 30 000 exemplaires, et accessible ici : (http://www.afnic.fr/actu/nouvelles/nommage/NN20021015).

Divina FRAU-MEIGS

Professeur à l'université Paris III Sorbonne, elle est rédactrice en chef de la Revue française d'études américaines et membre du comité de rédaction de Médiamorphoses (INA). Elle est également sociologue des médias, spécialiste d'analyse des contenus et de questions de réception et d'usage des TIC. Outre de nombreux articles, elle a notamment publié, Médiamorphoses américaines, Paris, Économica, 2001; Médias et Technologies: l'exemple des États-Unis avec Françis Bordat et John Dean, Paris, Ellipses, 2001 et le rapport du collectif Interassociatif Enfance et Médias (CIEM): Jeunes, médias, violences avec Sophie Jehel, Paris, Économica, 2003. Elle est membre fondateur du European Consortium for Communications Research (ECCR) et vice-présidente de l'Association internationale pour les études et la recherche en information-communication (AIERI). Elle participe aux travaux de l'UNESCO sur l'éducation aux médias et le SMSI et fait partie du bureau de la société civile du SMSI.

Jean-Louis FULLSACK

Ingénieur en télécommunications, directeur-adjoint honoraire de France Télécom, consultant indépendant, ancien expert principal auprès de l'UIT,

spécialiste de l'ingénierie et de l'économie des réseaux de communication, membre du Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe (CERIME), université Robert Schuman, Strasbourg.

Yves JEANNERET

Il est professeur au CELSA, École des hautes études en sciences de l'information et de la communication de l'université Paris Sorbonne – Paris IV et chercheur au GRIPIC/LALICC (CNRS). Il est directeur-adjoint de l'école doctorale « Concepts et langages » de Paris Sorbonne. Il codirige la revue *Communication et langages*. Ses recherches et celles qu'il dirige portent sur la médiation des savoirs, les formes de l'écriture et les métamorphoses des médias de communication. Il a notamment publié *Écrire la science*, Paris, PUF, 1994; *Y a-t-il vraiment des technologies de l'information?* Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2000 et en collaboration, *Lire, écrire, récrire : objets, signes et pratiques des médias informatisés*, Paris, BPI/Centre Pompidou, 2003. Il a codirigé avec Bruno Ollivier le numéro 38 de la revue *Hermès*, « Les sciences de l'information et de la communication, savoirs et pouvoirs », Paris, CNRS éditions.

Alain KIYINDOU

Docteur en sciences de l'information et de la communication, maître de conférences, spécialiste des TIC et du développement durable, il est chef du département de communication de l'IUT de l'université Robert Schuman, Strasbourg, et chercheur au Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe (CERIME).

Sarah LABELLE

Elle est enseignante (ATER) à l'université Paris Sorbonne Paris IV (CELSA) et chercheuse au sein du GRIPIC-LALICC, où elle réalise une thèse consacrée à « La ville dans la "société de l'information" : un objet fanstasmé, programmé, investi » et participe aux recherches sur les transformations médiatiques contemporaines. Elle a soutenu en 2000 à l'université de Lille III un mémoire de DEA intitulé : « Société de l'information : que dis-tu ? Réflexion sur un effet discursif et textuel paradoxal » dont est tirée sa contribution au glossaire. Elle a notamment publié « "La société de l'information" : à décrypter », revue Communication et langages, nº 127, Paris, éditions Sedes, 2001 et « Le statut du local dans "la société de l'information" mondiale » dans Questionner l'internationalisation : cultures, acteurs, organisations, machines, actes du XIVe congrès national des sciences de l'information et de la communication, SFSIC-Jouve, 2004.

Anne-Marie LAULAN

Elle est professeure émérite de sociologie à l'université de Bordeaux III, Michel de Montaigne, philosophe de formation, membre du Laboratoire CNRS « Communication et politique », rédacteur en chef de la revue du CNRS *Hermès*, présidente du comité français de liaison du programme MOST (sciences sociales, UNESCO), présidente d'honneur de la Société française des sciences de l'information et de la communication SFSIC. Elle est partenaire de l'Agence universitaire de la francophonie et suit particulièrement les dossiers de formation aux TIC dans les pays en développement. À ce titre elle participe au processus préparatoire du SMSI. Elle a notamment publié dès 1985 *La résistance aux systèmes d'information*, Paris, Retz, et vient de coordonner un numéro spécial de la revue *Hermès*, « Francophonie et mondialisation », n° 40, Paris, CNRS éditions, 2004.

Christian LE MOËNNE

Professeur des universités, il est directeur du Master communication de l'université Rennes 2 et président d'honneur de la Société française des sciences de l'information et de la communication. Il développe des recherches sur deux axes principaux : l'évolution des formes organisationnelles dans le contexte de technologies de l'intelligence, et les effets anthropologiques et épistémologiques de ces évolutions. Il a notamment dirigé les publications suivantes, « Systèmes d'information organisationnels ? » revue Sciences de la Société, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2004 ; « Les communications organisationnelles en débat », revue Sciences de la Société, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2000, Communications d'entreprises et d'organisations, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.

Marie-Françoise LE TALLEC

Diplômée en droit et en science politique, elle a travaillé à partir de 1993 dans les services du Premier ministre à la Direction du développement des médias (DDM) où elle était en charge des dossiers liés aux nouvelles technologies. Elle a occupé ensuite, à partir de 2001, la fonction de directrice juridique adjointe à l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Marie-Françoise Le Tallec est co-auteur du *Code de la communication* aux éditions Dalloz et chargée de cours à l'université Paris II et Paris VIII. Elle exerce actuellement la fonction de secrétaire générale au Forum des droits sur l'internet.

Christian LUPOVICI

Il est actuellement directeur de l'Agence bibliographique nationale de la Bibliothèque nationale de France, qui assure la cohérence des catalogues et de la qualité des produits bibliographiques et documentaires de la BNF ainsi que la normalisation documentaire et la coordination du dépôt légal, à la BNF et au niveau national. Il a notamment été président de l'ADBU (Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation) de 2000 à 2003, directeur de la bibliothèque de l'université de Marne-la-Vallée de 1996 à 2003, et directeur de la gestion et fourniture de documents puis directeur de la production et enfin assistant du directeur général à l'INIST – CNRS, entre 1991 et 1995.

Françoise MASSIT-FOLLÉA

Agrégée de lettres modernes, Françoise Massit-Folléa est enseignante chercheure en sciences de l'information et de la communication à l'École normale supérieure de lettres et sciences humaines. Ses recherches portent sur la dimension sociopolitique (usages et régulations nationale et internationale) des nouvelles technologies. Elle est actuellement chargée de mission au département « Nouvelles technologies pour la société » du ministère de la Recherche. Elle a notamment publié « La gouvernance d'internet » avec Richard Delmas, *Les Cahiers du numérique*, volume 3 nº 2, Paris, Hermès Lavoisier, 2002 ; *Internet, une utopie modeste* avec Bernard Conein et Serge Proulx, Presses de l'université Laval à Québec, à paraître, janvier 2005 ; *Vers la société de l'information*? avec Richard Delmas, Rennes, Apogée, 1995

Michel MATHIEN

Il est professeur de sciences de l'information et de la communication à l'université Robert Schuman de Strasbourg depuis 1988. Il y anime le Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe. Il est membre de la Commission française pour l'UNESCO depuis 1989 et du réseau ORBICOM depuis 2001. Il est depuis son origine membre du Comité de rédaction de l'*Annuaire Français de Relations Internationales* (AFRI) où il est en charge de la rubrique « Médias » (cinq volumes parus). Il a notamment publié *La « société de l'information » entre mythes et réalités*, actes d'un colloque organisé les 4 et 5 septembre 2003, Bruxelles, Bruylant, 2005, et *Économie générale des médias*, Paris, Ellipse, 2003.

Pierre MOUNIER

Il est responsable de la Cellule édition et diffusion des intitiatives en ligne (CEDILLE) de l'École normale supérieure de lettres et sciences humaines et membre du laboratoire « Communication, culture et société » (C2SO) dirigé par Joëlle Le Marec. Il est également éditeur du site Homo Numericus (www.homo-numericus.net), qui traite des relations TIC et société, et a publié *Les maîtres du réseau, les enjeux politiques d'internet*, Paris, La Découverte, 2002, ainsi que « L'ICANN : internet à l'épreuve de la démocratie », revue *Mouvements*, nº 18 de novembre-décembre 2001, Paris.

Valérie PATRIN-LECLÈRE

Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Paris IV Sorbonne, École des hautes études en sciences de l'information et de la communication (CELSA), elle est chercheure au CNRS, laboratoire LALICC (langages, logiques, informatique, communication, cognition), équipe spécialisée sur les questions relatives aux « métamorphoses médiatiques ». Elle étudie les médias et en particulier les relations entre logiques de communication et d'information. Elle propose

une approche « sémio-économique » qui consiste à analyser les productions médiatiques en fonction de leurs conditions de production financières et organisationnelles. Elle a récemment publié « Loft Story 1 ou la critique prise au piège de l'audience », avec Yves Jeanneret, dans la revue *Hermès* n° 37, Paris, CNRS éditions, 2003, et « Journalisme, publicité, communication : pratiques professionnelles croisées » dans *Communication et Langages* n° 141, Paris, éditions Sedes, 2004.

Jacques PERRIAULT

Il est professeur en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris X Nanterre, où il anime une équipe de recherche sur les industries électroniques du savoir. Ses récents ouvrages sont *Éducation & nouvelles technologies. Théorie et pratiques*, éditions Nathan, janvier 2002; avec Michel Arnaud *Les espaces publics d'accès à internet*, Paris, PUF, 2002; *L'accès au savoir en ligne*, Paris, éditions Odile Jacob, 2002; et en 2004, la direction avec Virginie Paul du nº 39 de la revue *Hermès*, Paris, CNRS éditions: « Critique de la raison numérique ». De décembre 1998 à janvier 2001, Jacques Perriault a présidé la Société française des sciences de l'information et de la communication. Il anime depuis 2000 la commission « Technologies de l'information pour l'éducation, la formation et l'apprentissage » de l'Association française de normalisation (AFNOR).

Françoise THIBAULT

Directrice adjointe du département scientifique « Nouvelles technologies pour la société » au ministère délégué à la Recherche, elle est également directrice scientifique du programme Tematic de la Fondation maison des sciences de l'homme de Paris, cofondatrice du groupe de recherche e-pathie (MSH), chercheur associé au Céditec (université Paris XII), membre du séminaire de recherche « Industrialisation de la formation », membre du comité éditorial des revues *Hermès* et *Distances et savoirs*, membre du conseil d'administration de la Société française des sciences de l'information et de la communication (SFSIC) et expert TIC pour l'*European University Association* (EUA). L'ensemble de ses activités et travaux est orienté sur les questions de reconfiguration de la communication des savoirs en lien avec le développement des technologies de l'information et de la communication.

Dardo de VECCHI

Docteur en sciences du langage, université Paris VII-EILA, équipe CIEL et professeur associé Euromed-Marseille, école de management, il travaille plus particulièrement dans les domaines suivants : rédaction de glossaires et vocabulaires spécialisés ; recherche en terminologie appliquée au management des organisations et des entreprises (information et communication, ressources humaines, gestion des connaissances, culture d'entreprise et industries de la langue).

Dominique WOLTON

Docteur en sociologie, Dominique Wolton est actuellement directeur de recherche au CNRS – classe exceptionnelle – Il assume la direction du laboratoire « Information, communication et enjeux scientifiques » depuis 2000. Il est le fondateur et directeur de la revue *Hermès – cognition communication politique*, CNRS éditions, Paris depuis sa création en décembre 1989 et dirige la collection « CNRS – Communication », CNRS éditions, depuis sa création en 1999. Il a notamment publié aux éditions Flammarion *L'autre mondialisation* en 2003 ; *Internet. Petit manuel de survie* (entretiens avec Olivier Jay) en 2000 ; *Internet, et Après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, en 1999 ; *Penser la Communication* en 1997.

Comité éditorial

Cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif réalisé dans le cadre d'un groupe de réflexion thématique du Comité information et Communication de la Commission française pour l'UNESCO.

Le Comité éditorial, qui a effectué les travaux de relecture et de mise en cohérence des textes soumis par les différents auteurs ayant participé à l'élaboration de cette publication, était composé des experts suivants :

- Yves JEANNERET;
- Anne-Marie LAULAN;
- Christian LE MOËNNE :
- Françoise MASSIT-FOLLÉA;
- Michel MATHIEN;
- Dardo de VECCHI.

Les travaux ont été coordonnés par Catherine SOUYRI, chargée de mission auprès de la Commission française pour l'UNESCO.

Index des sigles

ADPIC : Accord sur les aspects des droits de la propriété

intellectuelle liés au commerce.

ADSL: Asymmetric Digital Suscriber Line (LNPA: ligne

numérique à paire symétrique).

AFNOR: Association française de normalisation.

ALENA: Accord de Libre échange Nord-Américain.

ASEAN: Association des Nations d'Asie du Sud-Est.

CNRS: Centre national de la recherche scientifique.

Groupe des sept pays les plus riches du monde.

HTML: *HyperText Markup Language.*

HTTP: *HyperText Transport Protocol.*

ICANN: *Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.*

IETF: *Internet Engineering Task Force.*

INA: Institut national de l'audiovisuel.

INSEE : Institut national de la statistique et des études

économiques.

ISO: Organisation internationale de normalisation.

ISOC: *Information Society.*

OASIS: Organization for the Advancement of Structured

Information Standards

OCDE: Organisation de la coopération et du développement

économiques.

OMC: Organisation mondiale du commerce.

OMPI: Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

ONG: Organisation non gouvernementale.

ONU: Organisation des Nations unies.

PDA: Personal Digital Assistant.

PECO: Pays d'Europe centrale et orientale.

PME: Petites et moyennes entreprises.

PNB: Produit national brut.

PTT: Postes et télécommunications.

PVD: Pays en voie de développement.

R-D (**R&D**): Recherche et développement.

SMSI: Sommet mondial sur la société de l'information.

TCP/IP: Transmission Control Protocol/Internet Protocol.

TIC: Technologies de l'information et de la communication.

TICE: Technologies de l'information et de la communication

pour l'enseignement.

TNT: Télévision numérique terrestre.

UIT : Union internationale des télécommunications.

UMTS: Universal Mobile Telecommunications System.

UNESCO: Organisation des Nations unies pour l'éducations la

science et la culture.

Wi-fi: Wireless fidelity.

W3C: World Wide Web Consortium.

XML: Extensible Markup Language.